JOURNAL

D'UNE

EXPÉDITION

CONTRE LES IROQUOIS

AU CANADA, EN 1687

ERNEST SERRIGNY
ANCIEN MAGISTRAT
SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

JOURNAL D'UNE EXPÉDITION
CONTRE
LES IROQUOIS
EN 1687

RÉDIGÉ PAR LE CHEVALIER DE BAUGY
Aide de camp de M. le marquis de Denonville

LETTRES ET PIECES
RELATIVES AU FORT SAINT-LOUIS DES ILLINOIS



PARIS
ERNEST LEROUX, EDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1883

NOTICE GÉNÉALOGIQUE



NOTICE GÉNÉALOGIQUE

Le chevalier de Baugy, auteur du Journal *qu'on va lire, appartenait à une famille très ancienne du Berry. Une généalogie, que nous possédons et à laquelle nous emprunterons les renseignements résumés dans cette notice, mentionne que, dès le temps de Charles le Chauve, ce monarque laissa pour gouverneur à Bourges* Pierre *de Baugy.*

En 1364, un de ses descendants, Jean *de Baugy fut un des commandants d'armées à la bataille qui se donna contre les Anglais devant Sancerre.*

En 1424, alors que Charles VII tentait ses premiers efforts pour chasser les envahisseurs et obtenait déjà contre eux quelques succès sur les bords de la Loire, Nicolas *de Baugy com-*

mandait dans Ainay en Bourbonnais lors du siège de cette ville.

Julien, *frère de Nicolas, maire de Bourges, en 1425, y décéda en 1462.*

Jean *de Baugy, fils de Julien, épousa Collette le Roy, fille de Martin le Roy, maître d'hôtel de Charles VII.*

Jean, *son fils, échevin de Bourges en 1529 et 1530, se maria à demoiselle Guyonne de Cucharmois, fille de Jean de Cucharmois, chevalier de la Table Ronde, lequel fit un voyage à Jérusalem en 1490 et fut échevin de Bourges, où il fit bâtir, rue des Auvens, un superbe hôtel appelé le* Petit Louvre. *C'est lui qui traduisit « le roman de Guérin Meschin, d'italien en français et la vie du dit Guérin en la même langue (1510). »*

Jean de Baugy, époux de Guyonne de Cucharmois, eut une nombreuse postérité. Quand il mourut, sa veuve, qui avait embrassé la religion protestante, se retira à Genève (1558) où elle mourut vers 1560, après avoir partagé ses biens du Berry entre les huit enfants qu'elle laissait en France.

L'un d'eux, Jean *le jeune, qui resta à Bourges et épousa demoiselle Marie Aval, fut père de* René *de Baugy, seigneur de Ledeuille,*

qualifié, en septembre 1533, « chauffecire de la chancellerie » et André *de Baugy, seigneur du Pallot, contrôleur ordinaire des guerres (1571), « conseiller notaire, secrétaire et aumosnier du Roy, maison et couronne de France de l'ancien collège des six vingts. » Il habitait la ville de Sancerre.*

André de Baugy, marié à demoiselle Michelle Fortin, eut deux enfants dont Nicolas *de Baugy, seigneur de Villecien, Villevallier et autres lieux, « conseiller du Roy en ses conseils d'État et privé, maître ordinaire de son hôtel et ambassadeur pour Sa Majesté en Hollande ».*

Parmi les trois enfants de Nicolas, Geneviève, Guillaume *et* Frédéric, *ce dernier fut l'objet d'une distinction particulière : les États généraux des provinces du Pays-Bas daignèrent être son parrain. Nous croyons intéressant de reproduire le document qui constate l'honneur rendu à l'ambassadeur de France.*

« Les Estats Generaux des provinces réunies du Païs Bas, à tous ceux qui cette verront ou lire orront, salut, sçavoir faisons, d'autant que nous nous assurons qu'il ne seroit point desaggreable au seigneur de Baugy que nous nous présentasmes comme parains, sur le bap-

tesme de son fils puisné, né icy à la Haye, durant sa résidence, de plus pour ce qu'il a ia eu semblable honneur de tous les princes et potentats respectivement près lesquels il a residé en diverses qualités, et combien Leurs Seigneuries pour des considérations ne sçauraient pas bonnement condescendre audict parainage, si est-ce toutefois après deliberation trouvé bon et entendu, au regard des bonnes qualites dudict seigneur ambassadeur et aussi au regard des notables services par luy faits à l'avancement de la cause commune durant son sejour icy, de donner par cette audict fils dudict seigneur ambassadeur le nom de Frederic, *et par dessus de luy faire present d'une somme de douze cens florins pour une fois, ce qu'audict seigneur ambassadeur est notifié par les seigneurs de Rautwyk, Nordwyk et Braimont et délivré aussi ledict present avec declaration et assurance que Leurs Seigneuries tiendront bonne recommandation, son dict fils estant venu à l'âge capable pour l'employer au service de ces païs. Faict en l'assemblée desdicts seigneurs Estats Generaux à la Haye le xime de septembre 1634* ».

Le frère de Frédéric, Guillaume *de Baugy, conseiller du Roi, maître d'hôtel de Sa Majesté*

et capitaine de chevaux légers (28 juin 1652) dans les régiments du cardinal Mazarin, fut père de Louis Henry de Baugy, qui rédigea le Journal *et écrivit les* Lettres *que nous publions. Son frère* Eugène *de Baugy, qui fut tué au siège d'Arras où il commandait une compagnie de cavalerie dans le régiment de la Reine, avait épousé, en 1695, Anne Bonne Caille du Fourny, fille de Honoré Caille du Fourny, qui a continué l'œuvre du P. Anselme, augustin déchaussé, intitulée :* Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des Pairs, grands officiers de la couronne et de la maison du Roi et des anciens barons du royaume... *Cet important ouvrage contient de nombreux renseignements sur la famille de Baugy.*

De retour en France, Louis Henry de Baugy, chevalier, seigneur de Villecien, Villevallier, Fay et autres lieux, demeurant ordinairement en son château de Villecien, fut nommé, le 19 février 1696, capitaine major à Saint-Julien du Sault. Anne Regnault, sa femme, était la fille d'un trésorier-payeur des gages honoraires des officiers de la chancellerie près le Parlement de Bordeaux. Il se retira à Paris, où il mourut le 19 février 1720, et fut

enterré auprès de ses ancêtres dans la chapelle de son château du Fay.

Il laissa deux enfants : 1° Louis Eugène *de Baugy, marié le 23 mai 1733 à dame Marie Madeleine de Troyes.*

2° Le comte Jacques Henry *de Baugy, sieur de Prémartin, seigneur baron d'Esnon et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, marié (1e avril 1765) à* Marie Louise Thérèse de Bougainville de Nerville, *nièce de Louis de Bougainville, illustre navigateur, et de Jean Pierre de Bougainville qui fut membre de l'Académie française et secrétaire de l'Académie des Inscriptions.*

Des trois filles du comte Jacques Henry de Baugy, l'une Marie-Madeleine *épousa Pierre de Vaveray de la Péreuse, dont elle eut une fille :* Marie-Germaine.

C'est en compulsant les papiers trouvés à la mort de madame Marie Germaine de Vaveray de la Péreuse, aïeule de madame Serrigny, que nous avons découvert le Journal *et les pièces reproduites dans ce volume.*

Si l'on compare le récit de l'expédition contre les Sonnonthouans écrit par M. de Baugy, aide de camp du marquis de Denonville, avec la relation que le P. de Charlevoix nous a lais-

sée, on jugera de la fidélité scrupuleuse avec laquelle le lieutenant de M. de la Durantayes a rapporté ce qu'il a fait et ce qu'il a vu.

Les lettres, *qui sont imprimées plus loin, portent un cachet aux armes des Baugy :* d'azur à trois chicots d'or surmontés d'un croissant de même.



INTRODUCTION



INTRODUCTION

En rappelant ici ce qu'était la *Nouvelle-France* avant 1687, nous ne prétendons pas faire œuvre d'historien ; nous voulons seulement épargner au lecteur de fastidieuses recherches, lui permettre de suivre avec intérêt le *Journal* de M. de Baugy et résumer la mission de cet officier, tant auprès de Cavelier de la Salle qu'au pays des Illinois.

« Sous ce nom d'Hyroquois (1), écrit le chevalier, l'on y entend cinq nations qui ont chacune un nom ou, pour mieux dire, cinq gros villages qui sont encore divisés en d'autres ; ils se nomment :

« Onontagues *(Onondagas),* Anyers *(Agniers* ou *Mokaws),* Onejoust *(Oneidas),* Gorogoras *(Goyogouins* ou *Cayougas)* et Sonontonces *(Tsonnonthouans, Sonnontouans, Sonnontonnans* ou *Senecas).* » Cette contrée s'appela plus tard (1715) les *six nations*, quand,

(1) Pour l'étymologie du mot *Iroquois,* voir : le P. de Charlevoix, *Histoire générale de la Nouvelle-France,* I, p. 271. — Parkman, *Les Pionniers français dans l'Amérique du Nord,* traduction de Mme la comtesse Gédéon de Clermont-Tonnerre. Paris, Didier, 1874, Introduction, p. XXXII.

épuisés par des revers successifs ou décimés par la famine et la maladie, les Iroquois adoptèrent une sixième tribu : les *Tuscaroras*.

Le pays comprenait soixante-dix à quatre-vingts lieues de l'est à l'ouest, c'est-à-dire de la *Rivière des Iroquois* (1) au Niagara. Il était borné au nord par le *Lac du Saint-Sacrement* et le *Fleuve Saint-Laurent*; au midi, par l'*Ohio* et la *Pensylvanie*; à l'est, en partie, par la *Nouvelle-York*; à l'ouest, par le *Lac Ontario* et le *Lac Erié*.

Dès le jour où les Français mirent le pied sur le sol américain, les Iroquois furent et demeurèrent leurs ennemis irréconciliables. On peut dire avec M. de Baugy, que si cette nation « passe dans les esprits de ceux qui ont connoissance du Canada pour la plus méchante qui y soit », ce fut aussi la plus habile. Sa politique constante en est la preuve. Diviser les tribus voisines qui la menaçaient ou contractaient alliance avec nous, ménager les Anglais, nos rivaux, qui s'en firent des instruments contre la Colonie et non de véritables amis, ruser sans cesse pour endormir les Français, au moment critique, sous les apparences d'une paix hypocrite, se faire désirer par tous les partis sans se donner jamais ni à l'un ni à l'autre, telle fut la ligne de conduite observée par les Iroquois avec une ténacité inébranlable.

Ce peuple, essentiellement guerrier, était tout puissant lorsque les premiers Européens débarquèrent dans la *Nouvelle-France* (2). Dès son arrivée au Cana-

(1) *Rivière de Richelieu* ou de *Sorel*.

(2) En 1650, quand il était à l'apogée de sa prospérité, le peuple Iroquois comptait, dit-on, environ 25.000 âmes; mais, en 1687, il ne pouvait mettre que 2.000 hommes sous les armes, ce qui impliquerait

da, Champlain crut devoir céder aux supplications des *Adiroudaks* opprimés et les mena contre les Iroquois. Il les battit, mais ce succès fut l'origine des guerres interminables que nous eûmes, par la suite, à soutenir contre cette nation. (1)

Après avoir, en 1610, défendu contre de nouvelles attaques les *Montagnais* (2) et les *Algonquins* (3), Champlain se mit, cinq ans plus tard, à la tète des *Hurons,* qui avaient imploré sa protection ; mais, blessé dans cette campagne, il dut se retirer. Cependant les Iroquois ne reparurent qu'en 1636. Depuis ce moment jusqu'à l'année 1642, ils ne cessèrent de harceler nos alliés. Le *fort de Richelieu*, construit malgré leurs protestations armées, les intimida : ils demandèrent la paix et, grâce aux négociations du R. P. Vimond (4), supérieur des missions, un traité leur fut accordé aux *Trois-Rivières* par M. de Montmagny, gouverneur général. Tous les cantons le ratifièrent en 1645.

Les Iroquois ne devaient pas rester longtemps dans un état de tranquillité incompatible avec leurs instincts belliqueux. On avait donné aux Agniers pour missionnaire le P. Isaac Jogues (5), de la Com-

une population à peine supérieure à 12.000 âmes. (Parkman. *Les Pionniers français.* (Introduction, p. LIII.)

(1) Parkman. — Idem, p. 288. -- Charlevoix, *Histoire générale,* I, p. 147 et suiv.

(2) Hordes éparses des Papinachois, des Bersiamites et d'autres, qui erraient entre le Saint-Laurent et la baie d'Hudson. — (Parkman, Idem, p. v.)

(3) Les *Algonquins* et les *Adiroudaks* occupaient une partie de la Virginie, de la Pensylvanie, du New-Jersey, du S. E. New-York, de la Nouvelle-Angleterre, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et du Bas-Canada. — (Parkman, Idem, p. III. — *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord.* p. 162.)

(4) Parkman. — *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*, p. 153, 156.

(5) L'abbé Faillon. *Histoire de la colonie française en Canada.*

pagnie de Jésus ; la maladie ayant fait un grand nombre de victimes parmi eux, et les vers ayant dévoré leur blé d'Inde (maïs), ils accusèrent le pauvre religieux d'avoir apporté dans un coffre le démon auteur de ce double fléau, et l'assassinèrent le 17 octobre. Le meurtrier, pris l'année suivante et brûlé par les Algonquins, mourut chrétien.

En 1648, les Onnontaguès battus par les Hurons traitaient avec eux, quand deux autres cantons iroquois, les Agniers et les Sonnontonnans, vinrent fondre sur le vainqueur. Après avoir anéanti la Bourgade de Saint-Joseph, tué le P. Daniel (4 juillet), exterminé la Bourgade de Saint-Ignace, ils saccagèrent la Bourgade de Saint-Louis (16 mars 1649), brûlèrent les P P. de Brébeuf et Lallement et ruinèrent la Bourgade de Saint-Jean, où le P. Charles Garnier fut mis à mort. La maladie et la famine devaient bientôt achever cette œuvre de dévastation (1650) ; enfin, les habitants des Bourgades de Saint-Michel et de Saint-Jean-Baptiste ayant pris le parti d'aller vivre avec leurs ennemis, la nation huronne disparut. (1)

M. Louis d'Ailleboust de Coulonges, (2) gentilhomme champenois, gouverneur de la Nouvelle-France, était impuissant à venger seul nos malheureux alliés. Les Anglais proposaient de se joindre à

II, p. 60, 65. — Parkman, *les Jésuites dans l'Amérique du Nord*, p. 171, 173, 174, 235. — P. Margry. *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*, I, p. 38. — Charlevoix, *Histoire générale*, I, p. 275 et suiv.

(1) Charlevoix. *Histoire générale*, I, p. 284, 290, 292, 297, 302. — L'abbé Faillon, *Histoire de la colonie*, II, p. 111. — Parkman, *les Jésuites*... p. 299, 307, 313, 327, 345.

(2) Parkman, *Loco citato*, p. 158. — Charlevoix, *Loco citato*, p. 281.

nous ; mais on se défiait d'eux, car on savait, par expérience, qu'ils se souciaient peu de combattre les Iroquois, dont ils n'avaient rien à craindre et qu'ils n'ont cessé d'entretenir dans un état d'hostilité préjudiciable à nos intérêts.

Toutefois M. de Lauson, gouverneur de Québec, voulut agir ; il envoya contre les Iroquois le gouverneur des Trois-Rivières, M. Duplessis-Bochart (1), qui trouva la mort dans cette expédition. L'ennemi continua impunément ses incursions (1651) ; son insolence devint extrême ; mais le gouverneur général, sans troupes suffisantes et sans espérances de renfort, dut tout supporter.

Ce renfort, si impatiemment désiré, M. de Maisonneuve, qui succéda à M. de Lauson, réussit à l'obtenir. Il avait dépeint à la Cour de France la situation déplorable de la Colonie, montré la possession de l'île de Montréal sérieusement compromise ; le roi lui envoya cent hommes (1653). C'était peu ; néanmoins l'arrivée de cette petite troupe décida les cantons d'Onnontaguès, d'Onneyouth et de Goyogouin à faire la paix (2) ; mais les Agniers, au nombre de cinq cents, essayèrent d'attaquer les Trois-Rivières. M. de Maisonneuve, avec une partie des Français dont il pouvait disposer et quelques Hurons échappés aux précédents désastres, battit les Agniers et fit leur chef prisonnier. Ce canton, comme les autres, était forcé de se soumettre.

La paix, troublée un instant par l'assassinat d'un frère jésuite, que tuèrent les Iroquois (1654), paraissait durable ; les Agniers, eux-mêmes, avaient de-

(1) Charlevoix. — *Hist. gén.* I, p. 309.
(2) Charlevoix. — *Idem.* I, p. 313.

mandé un missionnaire et le P. Simon le Moyne (1), de la Compagnie de Jésus, leur avait été accordé. Pendant que les autres cantons détruisaient la nation des *Eriez* ou *du Chat*, les Onnontaguès ne cessaient de protester de leur fidélité et, dans l'espoir de fonder parmi eux une colonie, on leur envoya cinquante Français conduits par le P. Le Moyne (avril 1656) (2). En vain les Agniers, jaloux des Annontaguès, avaient-ils, avec quatre cents hommes, essayé d'empêcher les nôtres de passer ; ils avaient été repoussés (8 juin 1656) et nos soldats avaient vengé sévèrement la mort du P. Garreau (3), blessé par eux et qui succomba peu de temps après. La colonie tentée à Onnontaguès fut promptement menacée ; le P. Le Moyne découvrit (février 1658) (4) qu'une conspiration était tramée contre les Français. Ils se retirèrent clandestinement et parvinrent à regagner Montréal.

Les hostilités recommencèrent à la fin de mai 1658. Des Iroquois étant venus massacrer des Algonquins, nos alliés, jusque sous le canon du fort de Québec, M. d'Argenson, gouverneur général, leur fit donner la chasse avec deux cents hommes, Français et sauvages ; effort inutile, car on ne put arriver jusqu'à eux.

La situation de notre colonie était lamentable ; « on ne pouvoit, dit le P. de Charlevoix (5), s'éloigner des forts qu'on ne fût escorté et en bien des endroits on ne voyoit nulle apparence de faire la

(1) Charlevoix. — *Hist. gén.* I, p. 316, 319.

(2) P. Margry. — *Mém. etdoc.* I, p. 38. — Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 321, 323.

(3) Charlevoix. — *Idem.* I, p. 327.

(4) Charlevoix. — *Idem.* I, p. 336.

(5) Charlevoix. — *Hist. gén.* I, p. 437.

récolte dont le tems approchoit. Plusieurs jugèrent qu'à la fin il faudroit tout abandonner. » Sept cents Iroquois, qui avaient défait un grand parti de Français et de sauvages, tenaient Québec comme bloqué, et l'on était averti de leur projet de nous faire la guerre sans délai.

En effet, à la fin de l'hiver (1661), ils se montrèrent de plusieurs côtés, ravageant tout sur leur passage ; M. de Lauson, sénéchal de la *Nouvelle-France*, et fils du précédent gouverneur général, périt dans une embuscade.

Cependant au mois de juillet, les Iroquois vinrent spontanément à Montréal, échangèrent des prisonniers et proposèrent un traité de paix que l'état des choses ne permettait pas de refuser.

Le P. Le Moyne fut rendu au canton des Onnontaguès, où, grâce à la sympathie de Garakonthié (1), leur chef, pour les Français, il sut faire beaucoup de bien et maintenir la tranquillité.

M. de Baugy écrit en 1687 (2) : « Il y a vingt-deux ans que M. de Tracy et M. de Courcelles, gouverneur du pays, eurent affaire aux Onontaguès et Agniers qui donnèrent beaucoup de peine dans les commencements à l'établissement de la Colonie ; ayant esté un peu matez par 2 ou 3 marches que ces messieurs firent chez eux, ils demandèrent la paix laquelle ils ont toujours bien tenue, estant à naistre qu'ils ayent tué aucun François. »

Voici les événements que rappelle M. de Baugy.

En 1663 (19 novembre), Louis XIV avait nommé

(1) L'abbé Faillon, *Hist. de la colonie française en Canada*, III, p. 2. — Charlevoix, *Hist. gén.* I, p. 352, 359.

(2) *Journal*.p. 50

vice-roi de la *Nouvelle-France* et lieutenant-général de tous ses pays d'Amérique, M. Alexandre de Prouville, seigneur de Tracy. C'était, dit le P. de Charlevoix (1), « un chef dont les vertus chrétiennes auroient fait honneur aux religieux les plus parfaits. Il en a laissé dans la Nouvelle-France des marques qui ne s'y effaceront jamais et une odeur de piété dont l'impression dure encore. » Malgré son âge, il convenait, par son expérience et son désintéressement, aux desseins du roi qui tenait peu à étendre la Colonie. Il ne voulait que la protéger contre les insultes de ses ennemis, les tenir en respect et adoucir le caractère indomptable de la nation iroquoise par la sanctification. (2)

Le 26 février de l'année suivante, M. de Tracy s'embarqua pour l'Amérique, emmenant avec lui le régiment de Carignan, dont le commandement fut confié au colonel Henri de Chapelas, sieur de Salières, et qui s'appela depuis le régiment de *Carignan-Salières*. (3)

Le vice-roi, comme on le désigne, aborda à Québec le 30 juin 1665, au milieu des acclamations de la foule ; M. de Laval, évêque, le reçut avec les plus grands honneurs et fit chanter un *Te Deum* pour célébrer sa bienvenue. (4)

Longue et périlleuse avait été la traversée. La santé des soldats, fort éprouvés depuis leur entrée dans les eaux du Canada, força M. de Tracy à ajourner la guerre, que l'insolence des Iroquois rendait

(1) Charlevoix, *Hist. gén.* I, p. 389.
(2) L'abbé Faillon, *Hist. de la colonie française*, III, p. 118.
(3) L'abbé Faillon. *Hist. de la colonie*, III, p. 119, 120.
(4) L'abbé Faillon. *Idem*, III, p. 121.

de jour en jour plus nécessaire ; mais les projets du vice-roi ne pouvaient que gagner à ce retard. Afin de mettre le pays à l'abri des incursions ennemies et surtout de s'assurer des passages qui conduisaient aux Iroquois, il fit aussitôt construire le *fort de Richelieu,* ou *de Sorel,* à l'embouchure de la rivière Richelieu, qui traverse le canton Agnier. Au pied des *rapides,* qui portèrent depuis les noms de ces travaux de défense, s'élevèrent promptement le *fort Saint-Louis* (1) (plus tard appelé *fort de Chambly,* cet officier l'ayant bâti), le *fort Sainte-Therèse* achevé le 15 octobre 1665, le *fort Saint-Jean* et plus près du lac Champlain le *fort Sainte-Anne* dans l'île de ce nom. (2)

Ces ouvrages avaient une certaine importance, on peut le voir par les plans qui en ont été conservés (3) ; mais leur situation surtout les rendait imposants. Placés en face de ces rapides où l'eau forme des bouillons qui tombent de plusieurs pieds de haut, ils devaient empêcher l'Iroquois de les franchir, malgré l'habileté surprenante qu'il déploie dans cette sorte de navigation.

Dès le mois de juillet on s'était hâté de fabriquer un grand nombre de bateaux plats destinés au transport des troupes.

L'arrivée des secours envoyés par le roi, la construction de ces forts, tous ces préparatifs de guerre inquiétèrent les Iroquois, qui, se sentant menacés dans un avenir prochain, eurent recours à leur politique accoutumée, demander la paix pour gagner du

(1) Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 381.

(2) Il ne faut pas confondre ce fort avec celui dont il sera amplement parlé ci-après et que Cavelier de la Salle construisit sur la *rivière des Illinois.*

(3) L'abbé Faillon. *Hist. de la colonie,* III, p. 124.

temps et se préparer à la lutte, mais bien décidés à rompre le traité aussitôt que l'occasion s'en présenterait. Le premier, le canton d'Onnontaguès envoya (octobre 1665) Gazakonthié son chef, qui, nous l'avons dit, s'est toujours montré favorable aux Français et finit par embrasser le christianisme (1). Les Goyogouins et les Sonnontonnans envoyèrent aussi des députés ; mais les Onneyouths et les Agniers ne se montrèrent pas.

Les mauvaises dispositions de ces deux cantons étaient dès lors évidentes ; ils le prouvèrent bientôt en attaquant les Français et des sauvages chrétiens, nos alliés.

M. de Courcelles essaya de les punir ; malgré ses efforts l'expédition ne fut pas heureuse. Nos officiers, nouveaux venus dans ces pays sauvages, ignoraient la manière de combattre un ennemi sans cesse en embuscade et presque toujours inabordable ; d'ailleurs la saison était déjà trop froide pour permettre d'espérer un succès. M. de Courcelles, les *raquettes* aux pieds pour marcher sur la neige, les épaules chargées, comme ses officiers et ses soldats, de vingt-cinq à trente livres en biscuit, couvertures et autres provisions, partit le 9 janvier 1666 pour le pays des Agniers ; il y parvint en traversant, au milieu des plus grandes fatigues et des plus grands périls, des rivières et des lacs. La faim et le froid tuèrent plus d'hommes que les Agniers, car on n'arriva pas à les joindre. De plus, la troupe s'égara et rebroussa chemin, non sans avoir pourtant rencontré et tué quelques Iroquois, dont la mort coûta cher,

(1) L'abbé Faillon. *Idem,* III, p. 329. — Charlevoix. *Hist. gén.*, I, p. 427.

puisque six des nôtres succombèrent sous leurs coups. Quand, épuisé et découragé, M. de Courcelles ramena ses soldats aux forts, soixante Français avaient péri.

C'était un échec pour nos armes ; toutefois cette démonstration ne fut pas inutile ; au printemps suivant (mai 1666), les Sonnontonnans d'abord, puis les autres nations iroquoises, les Onneyouths et les Agniers eux-mêmes envoyèrent des députés pour demander la paix.

Paix mensongère comme toujours ! En effet, peu de jours après leur départ, on apprenait que, les 23 mai et 8 juin, les Iroquois avaient tué deux soldats à Villemarie et au fort de Chambly.

Les hostilités recommencèrent : M. de Sorel se mit en marche avec trois cents hommes, dont deux cents français et bon nombre de Montréalistes ; mais à vingt lieues des bourgades iroquoises, il rencontra les sauvages conduits par le *Bâtard Flamand*. Ils allaient, disaient-ils, à Québec, pour traiter de la paix avec M. de Tracy, et ramenaient les prisonniers français qu'ils avaient pris au fort Sainte-Anne. M. de Sorel les crut et revint sans avoir rien fait. Le vice-roi reçut de son mieux les Iroquois, mais un chef Agnier (1) s'étant vanté, à sa table même, d'avoir tué de sa main un de nos officiers, M. de Tracy le fit sur-le-champ étrangler par le bourreau, en présence du *Bâtard Flamand* qu'il retint prisonnier. Cela fait, il se prépara à marcher contre les Agniers et, malgré ses soixante-douze ans (2), se mit à la tête de l'armée qui se composait de six-cents soldats du ré-

(1) Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 384.
(2) P. Margry. *Mém. et doc.* I, p. 40.

giment de Carignan-Salières, de six-cents habitants et de cent sauvages Hurons ou Algonquins. Avant le départ, fixé au 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, chacun s'y disposa dévotement par des exercices de piété; presque tous les soldats firent leur confession générale; deux jésuites et deux ecclésiastiques séculiers les accompagnèrent, parmi eux se trouvait l'abbé Dollier de Casson (1), prêtre du séminaire de Saint-Sulpice.

Concentrée au fort de Sainte-Anne, la petite armée se divisa, le 3 octobre, en trois corps: M. de Courcelles en avant, M. de Tracy commandant le gros des troupes, MM. de Chambly et Berthier, gouverneurs des forts Saint-Louis et de l'Assomption (fort Saint-Jean), restant à l'arrière-garde. M. d'Aillebout, mordu par un ours, rentra à Villemarie.

Les fatigues de cette campagne furent extrêmes (2), à cause des nombreux *portages* qu'il fallut faire et des difficultés de terrain qu'offrait, à chaque pas, ce pays accidenté et sans cesse coupé par des rivières. On portait, à dos d'homme, deux canons de campagne, des vivres et des munitions; les officiers traversaient l'eau sur les épaules des sauvages; ce n'était pas toujours sans danger et M. de Tracy, lui-même, peut être jeté à la rivière et noyé. Il avait compté trouver de quoi vivre chez l'ennemi; or les provisions étaient consommées qu'on

(1) *Olier* ou *Dollier* et Brehan de Gallinée, prêtres de Saint-Sulpice, missionnaires à Montréal, parcoururent le lac Ontario. (P. Margry. *Mém. et doc.* I, p. 88.)

L'abbé Jean Jacques Olier, fondateur de la congrégation de Saint-Sulpice. — Parkman. *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*, p. 137. — L'abbé Faillon. — *Vie de M. Olier.*

(2) Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 385.

était loin encore du pays Agnier. La famine se faisait déjà cruellement sentir quand on rencontra un bois de châtaigniers, qui permit aux soldats de subsister et d'atteindre les premiers villages iroquois.

Ces villages étaient vides. Les Agniers, effrayés par le bruit de vingt tambours que M. de Tracy avait placés en tête des troupes pour en imposer à l'ennemi, avaient pris la fuite, abandonnant quelques femmes et quelques vieillards. Par bonheur, le canton était riche et fournit une grande quantité de grain dont nos soldats avaient bien besoin.

C'est la tactique accoutumée des Iroquois de faire ainsi le vide devant l'ennemi, et de le laisser s'avancer le plus loin possible de ses quartiers sans s'offrir à la lutte. D'ailleurs M. de Tracy, obéissant aux instructions du roi, qui défendait d'étendre notre colonie (1) si difficile à conserver, voulait seulement humilier les Iroquois et leur faire sentir que nous étions en état de les punir. Ce but atteint, il ramena ses troupes; non sans encombre, car, sur le lac Champlain, deux canots firent naufrage ; huit personnes y périrent parmi lesquelles le lieutenant de Luques. Le 5 novembre, M. de Tracy rentra à Québec ; un *Te Deum*, des processions et des prières terminèrent cette courte expédition, qui nous coûta nombre de soldats décimés par le froid, les privations et les accidents de toute nature, sans causer aux Iroquois d'autre perte que celle de leurs cabanes d'écorce. On n'eut qu'à se louer de la conduite loyale

(1) P. Margry. *Mém. et doc.* — Avis sur le danger de s'étendre trop. Extrait d'une lettre de Colbert à Jean Talon. (5 avril 1666). I, p. 77. — Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 387.

et dévouée des colons de Villemarie, qui se montrèrent supérieurs aux troupes royales.

Les cantons iroquois, intimidés par cette démonstration, se soumirent successivement, obtinrent des missionnaires (1), et M. de Tracy put aller en France annoncer la pacification de notre colonie (1667), qui aurait prospéré et grandi, si les Anglais ne nous avaient donné beaucoup d'occupation dans l'Acadie et la baie d'Hudson.

La paix se maintint jusqu'en 1682. C'est à cette époque que le chevalier de Baugy vint en Canada (2). Embarqué sur le *Saint-François-Xavier*, navire marchand en partance pour l'Amérique, il avait quitté le port de la Rochelle dans la nuit du 12 au 13 juillet.

Un autre navire de commerce, le *Saint-Jean-Baptiste*, voyageait de conserve à destination du Canada. La traversée fut mauvaise, et quand on aborda à Québec vers la fin d'octobre, l'équipage manquait de tout : « il y avoit près de deux mois qu'ils n'avoient plus de vin et ne mangeoient que du biscuit pourry. » (3) Cependant on n'eut à déplorer d'autre perte que celle d'un maître matelot qui tomba accidentellement de la grand'vergue et se fendit la tête.

La colonie ne florissait guère ; en 1679 on n'y

(1) Les RR. PP. Frémin et Pierson pour Agnier, le P. Bruyas pour Onneyouth. Le P. Frémin, jésuite, alla établir une mission à Sonnontonnan, en 1668, pendant que le P. Garnier évangélisait à Onnontagué et le P. de Carheil à Goyogoin. — P. Margry, *Mém. et doc.* I, p. 41.

(2) V. *Lettre de M. de Baugy* à son frère, datée du 27 octobre 1682.

(3) V. *Lettre confidentielle de M. de Baugy* à son frère (22 novembre 1682.)

comptait plus que 8.575 personnes, l'Acadie exceptée. Au dedans, on peut juger de l'état de la société par la lettre confidentielle de M. de Baugy, en date du 22 novembre 1682 (1).

Au dehors, les Iroquois, tout en évitant de nous froisser directement, s'efforçaient de nous enlever nos alliés, et traitaient avec la dernière cruauté ceux qui s'obstinaient à nous rester fidèles ; on n'ignorait pas, du reste, qu'ils se préparaient sans bruit à fondre sur nous. De son côté, l'Anglais essayait, par une concurrence déloyale, de ruiner notre commerce, et le colonel Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York, mettait tout en œuvre pour contrebalancer notre influence et annihiler nos transactions.

Les Français se sentaient bien faibles ; le lieutenant du Luth avait osé faire acte d'autorité en vengeant la mort de deux des nôtres assassinés par les sauvages au lac Supérieur ; mais le gouvernement se montrait impuissant à punir les insultes des Indiens. C'est en vain que nos alliés imploraient notre appui ; il nous était impossible de les défendre, car nous n'avions pas en ce moment un millier d'hommes capables de porter les armes. Le *fort de Cataracouy*, le plus rapproché des Sonnontonans, et le *fort de la Galette* étaient admirablement situés, mais ils manquaient de magasins, d'approvisionnements, de vivres et de munitions pour soutenir l'armée au cas d'une expédition sérieuse. Il ne s'agissait plus, en effet, comme M. de Tracy avait ordre de le faire, d'une démonstration destinée à tenir l'ennemi en respect ; on voulait enfin le réduire. Une assemblée des notables du

(1) V. même lettre du 22 novembre 1682.

Canada, convoquée par M. de la Barre, nommé gouverneur général de la Nouvelle-France (mai 1682), adressa à la Cour des représentations (1) auxquelles Louis XIV répondit en annonçant l'envoi de deux cents hommes (5 août 1683); le gouvernement de la Nouvelle-York reçut, en même temps, du roi d'Angleterre l'ordre si souvent répété et si souvent enfreint de ne rien faire pour entraver nos projets.

En attendant l'arrivée de ce renfort, M. de la Barre fit semblant de croire à la bonne foi des Iroquois, qui avaient envoyé des députés à Montréal, et voulut s'occuper activement de la situation équivoque dans laquelle se trouvait une partie de notre colonie. Il songea d'abord à « rétablir l'ordre et l'obéissance parmi les François qui, ne reconnaissant plus les ordres du Roy ny de leurs supérieurs, sortent de ce gouvernement et vont sans aucune permission traiter avec ces peuples (Outaouais, Meamis et autres) et reportent le plus souvent les pelleteries chez les Hollandois et Anglois au préjudice du bien du Pays et des interrests de la ferme de Sa Majesté ».

M. de la Durantayes, ancien capitaine au régiment de Chambellay, et le chevalier de Baugy, officier de dragons, furent chargés de cette mission. Après avoir reçu leur *commission* (2) (1er mars 1683) et les *instructions* de M. de la Barre (21 avril 1683), ils quittèrent Québec le 23 avril, entendirent à Montréal les dernières recommandations du général et arrivèrent le 2 juillet à Michillimakinac, pour de là se rendre chez les Illinois, où ils passeraient l'hiver.

(1) Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 471.
(2) Voir ces pièces. p. 159,161

Non seulement ils avaient ordre d'inspecter les canots qui monteraient ou descendraient le fleuve Saint-Laurent, de saisir ceux qui n'auraient pas les congés nécessaires et de confisquer leurs marchandises, mais encore ils exhorteraient, avec l'aide des RR. PP. jésuites de Michillimakinac, les Kiskakons, les Tionnontates et les Meamis à porter leurs pelleteries à Montréal. Ils leur feraient observer que les Iroquois ne les inquiéteraient aucunement; « les chemins seront unis, » dit M. de la Barre, car ils ont envoyé auprès de leur *Père* des députés chargés de conclure la paix, et il est nécessaire qu'ils viennent s'expliquer à Montréal et faire connaître leurs désirs au Gouverneur.

Arrivés au pays des Illinois, M. de la Durantayes conférerait avec les RR. PP. jésuites des missions les plus avancées pour savoir s'il pourrait envoyer à ce peuple le chevalier de Baugy: cet officier les avertirait que les Iroquois ayant voulu marcher contre eux, le gouvernement français avait réussi à les détourner de ce projet, qu'ils avaient demandé à traiter et qu'en conséquence les Illinois devaient venir trouver M. de la Barre et l'informer de leurs besoins et de leurs intentions.

MM. de la Durantayes et de Baugy étaient, en outre, chargés de surveiller M. de la Salle qui, disait-on, « tranchoit du maître » chez les Méamis et vers le haut de la *Baye des Puants*. On l'accusait d'avoir pillé des canots français porteurs des congés de M. de Frontenac et d'en avoir délivré d'autres en son propre nom. Si les faits étaient établis et si M. de la Salle était présent, M. de la Durantayes et son lieutenant iraient le trouver avec cinq ou six

canots et lui ordonneraient de se rendre incessamment auprès de M. de la Barre. En cas de refus, M. de la Salle serait arrêté.

Le gouverneur lui reprochait encore d'avoir attiré chez les Méamis les Chaouanons, ennemis déclarés des Iroquois, et de compromettre ainsi les négociations entamées. Il convenait donc que M. de Baugy fût envoyé à la mission de Saint-François pour prier le R. P. Nouvel de se rendre avec lui chez les Méamis, qu'ils informeraient des conventions pendantes en leur montrant qu'*Onontio* ne serait plus en état de les protéger, s'ils conservaient les Chaouanons auprès d'eux.

Enfin la commission de MM. de la Durantayes et de Baugy leur enjoignait de prendre des mesures énergiques pour empêcher la traite si funeste de l'eau-de-vie, de tenir la main à ce que les Français, loin de détourner les sauvages de se rendre à Montréal, les y engageassent de toutes leurs forces, et de réprimer sévèrement le commerce scandaleux des Français avec les sauvagesses. « Comme les RR. PP. Jésuites, ajoute M. de la Barre, sont les plus sçavants dans la manière de traitter avec les sauvages et les plus zêlés pour le christianisme, M. de la Durantayes aura confiance en eux, leur fera tous les plaisirs qui seront en son pouvoir et les traitera comme gens pour qui j'ai un profond respect et une grande estime. »

Nous devons insister sur cette partie de la mission de MM. de la Durantayes et de Baugy qui concerne M. de la Salle.

Robert-René Cavelier (1), sieur de la Salle, qui, le

(1) P. Margry. *La priorité de Cavelier de la Salle sur l'Ohio et le*

premier, avait exploré le cours du Mississipi, le *Père des Eaux*, comme l'appelaient les sauvages, était reparti en 1678 de Catarocouy pour compléter le voyage du P. Marquette et de Joliet et pour achever la découverte qui l'a rendu à jamais célèbre. La défection d'une partie de ses gens, la défaite des Illinois sur lesquels il comptait et qui avaient été battus par les Iroquois, l'avaient forcé à revenir dès 1680. Une nouvelle tentative fut plus heureuse, car, le 2 février 1682, il atteignit encore le Mississipi et, parvenu à son embouchure le 9 avril de la même année, il prit, au nom du roi, possession de cette contrée qui s'appela la Louisiane. A son retour, il tomba gravement malade (15 mai 1682) et fut retenu longtemps à la Baie des Puants.

La disgrâce l'attendait. Les travers de son caractère, ses privilèges commerciaux, ou l'envie qu'excitèrent ses succès inespérés, lui avaient suscité des ennemis implacables parmi ses compatriotes. Peu d'hommes, en effet, ont rencontré plus de détracteurs et plus d'enthousiastes. Il n'en est pas qui ait été plus diversement jugé même par ses contemporains.

Le P. de Charlevoix le représente comme un homme qui « ne manqua ni de résolution pour entreprendre ni de ressources pour réparer ses pertes; mais il ne sut pas se faire aimer, ni ménager ceux dont il avoit besoin, et dès qu'il eût de l'autorité, il l'exerça avec dureté et avec hauteur. Avec de tels défauts, il ne pouvoit pas être heureux; aussi ne le fut-il point (1). »

Mississipi. — 1873. — L. Dussieux. *Le Canada,* p. 73. — Charlevoix. *Hist.gén.* I, p. 455, 459.

(1) Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 455; II, p. 25.

M. P. Margry a consacré ses savantes recherches et ses importantes publications à la réhabilitation de Cavelier de la Salle: « La renommée de Cavelier de la Salle, écrit-il, a ceci de particulier que sa vie, ignorée par le plus grand nombre, a, parmi ceux qui le connaissent un peu, rencontré à la fois des dénigrements violents et des enthousiasmes passionnés. La raison de ces dénigrements est dans la jalousie, qui a, pendant plus de dix ans, arrêté ses entreprises et cherché, après sa mort, à lui enlever l'honneur de ses succès. Pour justifier leur conduite criminelle, ses envieux ou ceux qui l'avaient trahi et abandonné se sont appliqués à ternir son caractère et à dénaturer ses actes (1). »

A l'encontre du jugement porté par le P. de Charlevoix sur le grand découvreur, ses lettres, ajoute M. P. Margry, « nous représentent un homme timide, en lutte avec presque toute une colonie et accomplissant des actes qui semblent au-dessus des forces humaines, un homme d'un naturel doux et de l'accueil le plus engageant, dit le P. Chrestien Le Clerq, obligé d'être constamment sur ses gardes et d'user d'adresse contre des menées souterraines; un homme lettré et savant, d'habitudes polies, pur et réglé dans ses mœurs, contraint de supporter les convoitises et les grossièretés de son entourage, de même qu'élevé dans une grande aisance; il doit subir, toute une vie de privations. » (2).

Ces jugements contradictoires portés sur un homme dont la célébrité naissante portait ombrage, expliquent, sans la justifier, la conduite de M. la de Barre.

(1) P. Margry. *Mém. et doc.* I, *Introduction*, p. IV.
(2) P. Margry. *Mém. et doc.* I, *Introduction*, p. XXIV.

Cavelier de la Salle venait de perdre en M. de Frontenac, rappelé en France, un puissant protecteur. M. Lefebvre de la Barre qui lui succéda au gouvernement général, arriva déjà prévenu contre Cavelier de la Salle, ou bien il se laissa circonvenir par les ennemis de l'intrépide découvreur. Aveuglé ou mal renseigné, nous verrons qu'il ne craignit pas d'affirmer à la cour que ses découvertes étaient imaginaires ou mensongères et qu'il songeait plutôt à ses affaires personnelles qu'à celles du roi. L'absence inexpliquée de Cavelier de la Salle se prolongeait ; le P. Zénobe, récollet, qu'il envoyait en France pour rendre compte de ses explorations, avait refusé de rien communiquer à M. de la Barre ; les créanciers de Cavelier de la Salle réclamaient incessamment leur dû ; toutes ces circonstances semblaient venir à l'appui des accusations fomentées contre ce dernier. « Mais ce qui fit encore plus de tort à M. de la Barre dans l'esprit de plusieurs, dit le P. de Charlevoix, c'est qu'il s'empara du fort de Catarocouy, qui appartenait à M. de la Salle, ou à ses créanciers, et de celui de Saint-Louis aux Illinois, où il envoya M. de Baugy, lieutenant de ses gardes, pour y commander en son nom (1). »

Lorsque Cavelier de la Salle était venu en France (1677) pour communiquer ses projets à Colbert (2), ce ministre lui avait fait octroyer des lettres de noblesse (13 mars 1675), la seigneurie de Catarocouy et le gouvernement du fort de ce nom, appelé aussi

(1) Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 485.

(2) Non au marquis de Seignelay, comme le dit, par erreur, le P. de Charlevoix, puisque Colbert n'est mort qu'en 1683. — P. Margry. *Mém. et doc.* I, *Introduction*, p. IV. — Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 457.

fort de Frontenac, ce gouverneur l'ayant bâti sur l'ordre du roi (22 avril 1675) pour défendre l'entrée du fleuve Saint-Laurent contre les Iroquois (1).

Cavelier de la Salle s'était engagé (2) à le terminer, à le pourvoir d'une garnison et quand, en 1679, il partit pour explorer le Mississipi, il avait laissé ce poste en bon état de défense à François Daupin, écuyer, sieur de la Forest (3), qui en eut la garde pendant son absence.

En descendant la *Rivière des Illinois* pour atteindre le Mississipi, Cavelicr de la Salle fit aussi construire le *fort Saint-Louis*, dont il nous a laissé cette description :

« Il est situé à six lieues au-dessous dudit village (des Kaskakis illinois), du côté de la gauche en descendant la rivière, sur le haut d'un rocher escarpé presque de tous costez, qu'elle baigne par le pied en sorte qu'on y peut puiser de l'eau du haut du rocher qui a environ six cents pieds de tour. Il n'est accessible que par un costé où la montée est encore assez haute. Ce costé est fermé d'une palissade de pieux de chesne blanc de huit à dix pouces de diamètre et de vingt-deux pieds de hauteur, flanquée de trois redoutes faites de poutres équarries, mises l'une sur l'autre à la même hauteur, placées en sorte qu'elles s'entredeffendent toutes. Le reste de l'enceinte du rocher est environné de palissade semblable, haute seulement de quinze pieds, parce qu'il n'est pas accessible, et flanquée de quatre autres pareilles der-

(1) P. Margry. *Idem.* I, p. 278 et suiv., 437, 439.
(2) P. Margry. *Idem.* II, p. 10. — Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 461.
(3) P. Margry. *Idem.* II, p. 20.

rière la palissade. Il y a un parapet de gros arbres couchez de leur long l'un sur l'autre à la hauteur de deux hommes, le tout garny de terre, et au haut de la palissade une espèce de cheval de frise dont les pointes sont ferrées pour empescher l'escalade. Les rochers voisins sont tous plus bas que celuy là et le plus proche esloigné de deux cents pas, les autres davantage entre lesquels et le fort Saint-Louis règne des deux costez un grand vallon qu'un ruisseau coupe par le milieu et inonde quand il pleut. De l'autre costé c'est une prairie qui borde la rivière dans laquelle, au pied du fort, il y a une belle isle défrichée autrefois par les Illinois, où moy et mes habitans avons fait nos semences à la portée du mousquet du fort, tellement qu'on peut défendre les travaillants de dedans le fort et empescher les ennemis de débarquer dans l'isle. Le bord des rochers qui environnent le fort, comme je viens de dire, est couvert de chesnes l'espace de trois ou quatre arpents de large, après quoy ce sont de vastes campagnes de fort bonnes terres.... » (1).

Tel était le fort Saint-Louis dont Cavelier de la Salle avait donné le plan dès 1680. M. de Tonty chargé de le bâtir commençait à peine les premiers travaux qu'il fut rappelé au fort Crèvecœur, où les Français préposés à sa garde s'étaient soulevés (2). Ces travaux furent repris en 1682 sur l'ordre de Cavelier de la Salle, afin « de maintenir en seureté le

(1) P. Margry. *Mém. et doc.* II, p. 175.
Pour la situation du fort de *Saint-Louis* et du fort *Crèvecœur*, qui est au sud de celui-ci sur la rivière des Illinois, voir P. Margry, carte de la Louisiane, *Mém. et doc.* III, et Dussieux, *le Canada,* à la carte.

(2) Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 461.

rent, au nombre de deux cents, sur le fort Saint-Louis. « Ils rencontrèrent sur leur route quatorze François (1) qui alloient en traite chez les Ilinois et qui voyageoient sans défiance ; ils les chargèrent et leur enlevèrent pour quinze mille francs de marchandises..... Les Iroquois poursuivirent leur route vers la rivière des Ilinois et parurent à la vue du fort de Saint-Louys où ils se persuadoient qu'on ne les attendoit pas.

« Ils se trompèrent : le sieur de Baugy et le chevalier de Tonty avoient été avertis de leur marche et se tenoient prêts à les recevoir. Ils s'en aperçurent dès la première attaque où plusieurs furent tués et le vint huit mars ils firent retraite (2). »

Dans une lettre du 23 avril 1684, le P. Nouvel (3), de la mission de Saint-François-Xavier, signale à M. de la Barre la vaillance dont le chevalier de Baugy fit preuve en cette circonstance.

Cavelier de la Salle, arrivé en France, n'eut pas de peine à se défendre : la cour l'accueillit avec faveur et le roi le remit immédiatement en possession des forts dont le gouverneur général l'avait injustement dépossédé. Quand le fort de Catarocouy ou de Frontenac lui fut rendu, M. de la Barre n'y avait laissé pour garnison qu'un garçon de cuisine et un berger (4) ! Cavelier de la Salle nomma au gouvernement du fort Saint-Louis le chevalier de Tonty, auquel le roi venait de confier une compagnie d'un

(1) P. Margry, *Mém. et doc.* II, p. 338. — Le fait y est rapporté avec détails.

(2) Charlevoix, *Hist. gén.* I, p. 286. — P. Margry, *Mém. et doc. Relation de Henry de Tonty*, I, p. 602 et suiv.

(3) P. Margry, *Mém. et doc.* II, p. 344.

(4) P. Margry, *Mém. et doc.* III, p. 20.

détachement de la marine. M. de Tonty partit l'année même (1684) pour se rendre à son poste ; mais les glaces lui barrèrent le chemin ; il relâcha à Québec et ne rentra au fort Saint-Louis que le 26 juin 1685. M. de Baugy lui en remit le commandement à cette date, ainsi qu'on peut le voir par le document publié plus loin (1).

La tentative des Iroquois contre le fort Saint-Louis fit enfin comprendre à M. de la Barre qu'il devait aller les attaquer chez eux. Il s'y résolut, et pour renforcer ses troupes il s'adjoignit des sauvages alliés que MM. de la Durantayes et du Luth décidèrent avec peine à se trouver, le 15 août, en même temps que les Français, à Niagara (2). Quel ne fut pas leur désappointement quand, en arrivant au lieu du rendez-vous, ils n'y rencontrèrent pas M. de la Barre ! Le gouverneur s'était bien mis en marche pour gagner Niagara avec sept cents Canadiens, cent trente soldats et deux cents sauvages ; mais il avait rencontré, chemin faisant, les Sonnontonnans qu'on allait attaquer. Leurs dispositions pacifiques aussi bien que l'état déplorable de ses troupes l'avaient décidé à saisir cette occasion de terminer une expédition qui paraissait devoir tourner à notre confusion. Malgré les prétentions arrogantes du député sonnontonnan, qui refusa de s'engager à laisser en repos les Illinois, nos alliés, et qui consentit seulement à respecter les Français, la paix dite de *l'Anse de la Famine* (3) avait été conclue.

Sur ces entrefaites arrivèrent de France quelques

(1) Voir aux pièces. p. 189

(2) Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 487.

(3) Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 492.

rent, au nombre de deux cents, sur le fort Saint-Louis. « Ils rencontrèrent sur leur route quatorze François (1) qui alloient en traite chez les Illinois et qui voyageoient sans défiance; il les chargèrent et leur enlevèrent pour quinze mille francs de marchandises..... Les Iroquois poursuivirent leur route vers la rivière des Illinois et parurent à la vue du fort de Saint-Louys où ils se persuadoient qu'on ne les atattendoit pas.

« Ils se trompèrent; le sieur de Baugy et le chevalier de Tonty avoient été avertis de leur marche et se tenoient prêts à les recevoir. Ils s'en aperçurent dès la première attaque ou plusieurs furent tués et le vint huit mars ils firent retraite (2). »

Dans une lettre du 23 avril 1684, le P. Nouvel (3), de la mission de Saint-François-Xavier, signale à M. de la Barre la vaillance dont le chevalier de Baugy fit preuve en cette circonstance.

Cavelier de la Salle, arrivé en France, n'eut pas de peine à se défendre; la cour l'accueillit avec faveur et le roi le remit immédiatement en possession des forts dont le gouverneur général l'avait injustement dépossédé. Quand le fort de Catarocouy ou de Frontenac lui fut rendu, M. de la Barre n'y avait laissé pour garnison qu'un garçon de cuisine et un berger (4)! Cavelier de la Salle nomma au gouvernement du fort Saint-Louis le chevalier de Tonty, auquel le roi venait de confier une compagnie d'un

(1) P. Margry. *Mém. et doc.* II, p. 338. — Le fait y est rapporté avec détails.

(2) Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 486. — P. Margry. *Mém. et doc. Relation de Henry de Tonty,* I, p. 612 et suiv.

(3) P. Margry. *Mém. et doc.* II, p. 344.

(4) P. Margry. *Mém. et doc.* III, p. 30.

détachement de la marine. M. de Tonty partit l'année même (1684) pour se rendre à son poste ; mais les glaces lui barrèrent le chemin ; il relâcha à Québec et ne rentra au fort Saint-Louis que le 26 juin 1685. M. de Baugy lui en remit le commandement à cette date, ainsi qu'on peut le voir par le document publié plus loin (1).

La tentative des Iroquois contre le fort Saint-Louis fit enfin comprendre à M. de la Barre qu'il devait aller les attaquer chez eux. Il s'y résolut, et pour renforcer ses troupes il s'adjoignit des sauvages alliés que MM. de la Durantayes et du Luth décidèrent avec peine à se trouver, le 15 août, en même temps que les Français, à Niagara (2). Quel ne fut pas leur désappointement quand, en arrivant au lieu du rendez-vous, ils n'y rencontrèrent pas M. de la Barre ! Le gouverneur s'était bien mis en marche pour gagner Niagara avec sept cents Canadiens, cent trente soldats et deux cents sauvages ; mais il avait rencontré, chemin faisant, les Sonnontonnans qu'on allait attaquer. Leurs dispositions pacifiques aussi bien que l'état déplorable de ses troupes l'avaient décidé à saisir cette occasion de terminer une expédition qui paraissait devoir tourner à notre confusion. Malgré les prétentions arrogantes du député sonnontonnan, qui refusa de s'engager à laisser en repos les Illinois, nos alliés, et qui consentit seulement à respecter les Français, la paix dite de *l'Anse de la Famine* (3) avait été conclue.

Sur ces entrefaites arrivèrent de France quelques

(1) Voir aux pièces. p. 189

(2) Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 487.

(3) Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 492.

troupes commandées par MM. de Montortier et Desnots, capitaines de vaisseau. Ils avaient ordre d'occuper les postes les plus importants et, peut-être, de surveiller M. de la Barre, que son grand âge rendait peu apte à diriger utilement une expédition sérieuse.

Les Iroquois, qui avaient compris notre impuissance, songèrent bientôt à reprendre les hostilités. Dès le mois de juillet le P. de Lamberville, missionnaire à Onnontagué, informa le gouverneur de la Nouvelle-France que les cinq cantons s'étaient ligués pour nous combattre et se tenaient prêts à entrer en campagne. Heureusement, M. de la Barre, dont l'âge et la santé excusaient la faiblesse, avait été remplacé par le marquis de Denonville, colonel de dragons, également estimable par sa valeur, sa droiture et sa piété (1).

A peine débarqué, M. de Denonville vit que la guerre était imminente; il s'y prépara ardemment, et se hâta d'approvisionner Catarocouy malgré la protestation des Anglais, qui revendiquaient les Iroquois pour leurs sujets et les excitaient contre nous.

M. de Denonville répondit à cette prétention des Anglais par la prise des forts de Sainte-Thérèse, de Monsipi, de Rupert et de Quitchitchouen, où MM. de Troye, de Sainte-Hélène, d'Iberville et Maricourt se distinguèrent par leur habileté et leur bravoure (2). Enfin le gouvernement français nous fit connaître au printemps suivant, (1687) qu'un traité de neutralité venait d'être signé entre les deux puissances.

(1) Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 496.
(2) Charlevoix. *Hist. gén.* I, p. 505, 507.

En même temps, M. de Denonville avait reçu du renfort. Il pouvait mettre sur pied deux mille Français et six cents sauvages. Tout était prêt, quand il préluda par un acte de violence assez inexplicable. Il attira à Catarocouy les principaux chefs iroquois, les fit prisonniers et les envoya à Québec pour de là s'en aller ramer sur les galères du roi. Avec de pareils ennemis si fourbes et d'une mauvaise foi si souvent éprouvée, c'était peut-être de bonne guerre; mais cette action contraire à nos habitudes chevaleresques et à nos intérêts paraît d'autant plus fâcheuse qu'on se servit, à leur insu, des missionnaires, les PP. de Lamberville et Millet, nos plus précieux auxiliaires parmi les peuplades sauvages, et qu'on exposa leur vie inutilement. Ils échappèrent par miracle au sort qui les attendait.

D'après le plan de campagne du gouverneur, les troupes se trouvaient ainsi disposées: le chevalier de Tonty se rendrait chez les Illinois et emmènerait avec lui, dans le voisinage des Sonnontonnans, du côté des Andastes et de l'Ohio, tous ceux des sauvages qu'il pourrait décider à le suivre; il devait se trouver là au mois de juin 1687; mais quatre vingts Illinois seulement l'accompagnèrent; il jugea donc plus utile d'aller à M. du Luth, qui, avec les sauvages des environs de la Baye, avait ordre de se retrancher à la tête du détroit du côté du lac Huron. MM. Boisguillot et Perrot gagnèrent Michillimakinac avec leurs Français, afin de se joindre à M. de la Durantayes qui y commandait et qui les conduirait avec ses propres troupes jusqu'à Niagara.

La petite armée du marquis de Denonville se concentra à l'île Sainte-Hélène, en face de Montréal, le

7 juin 1687, et, le 11, tous s'embarquèrent sur deux cents bateaux et autant de canots sauvages.

Le *Journal* de M. de Baugy nous dira en détail les événements de cette campagne.



JOURNAL



JOURNAL

du voyage de Monsieur le Marquis de Denonville pour la guerre contre les Hyroquois, de l'année 1687 le 23e may.

« Comme le journal que je commance n'est que pour écrire la marche que nous deuons faire, et la manière dont l'on doit agir pendant cette campagne, pour abatre la fierté des Hyroquois à qui l'on déclare la guerre ; je juge à propos, auant de commancer, de dire un mot de cette nation, qui passe dans les esprits de ceux qui ont cōnoissance du Canada pour la plus mechante qui y soit :

« Sous ce nom d'Hyroquois (1), l'on y en-

(1) Les principales nations sauvages qui habitent encore le Bas Canada sont les Iroquois, les Algonkins, les Abenakis, les Nipissingues, les Hurons, les Micmacs et les

tend cinq nations, qui ont chacune un nom, ou, pour mieux dire, cinq gros villages, qui sont encore diuisez en d'autres ; ils se nomment Onontagues, Anyeis, Onejoust, Gorogoras, et Sonontonces.

« Il y a 22 ans que Mr de Tracy et Mr de Courcelle, gouuerneurs du pays, eurent affaire aux Onontagues et Aniers, qui donnèrent beaucoup de peine dans tous les commancements à l'établissement de la colonie ; ayant esté vn peu matez par 2 ou 3 marches que ces Mrs firent chez eux, ils demandèrent la paix, laquelle ils ont toujours bien tenüe, estant à naistre qu'ils ayent tué aucun françois ; cependant depuis 5 ou 6 ans les Senontonans, appellez par les autres *les paysans*, pour n'auoir jamais eü affaire à nous, s'estans fortifiez par la grande quantité d'esclaues qu'ils ont fait tant sur les sauuages nos alliez que sur d'autres nations éloignées, ont voulu remuer, brauant en tous lieux nos françois par milles algarades malgré les promesses que les

Montagnais. Les Iroquois sont réunis en village au Sault-Saint-Louis et à Saint-Régis, sur la frontière des États-Unis ; les Algonquins avec des Iroquois et les Nipissingues, au Lac des Deux-Montagnes ; etc., etc. Voyez Ch. de Bonnechose, *Moncalm et le Canada Français*, p. 208.

Orealleards faisoient en l'air, tuant nos alliez où ils les pouuoient rencontrer, ne croyans pas que nous soyons capables d'aller jamais chez eux, veu les difficultez qu'il y a à surmonter, ce qui ce verra à mesure que nous agirons. Après auoir fait voir la necessité indispensable de les aller uisiter, nos sauuages se moquans ouuertement de nous, disans que nous n'osions leur rien dire par la crainte que nous auons d'eux, c'est ce qui a fait déterminer Mr le Marquis, comme je feray uoir cy après, de marcher tout de bon et en diligeance à eux, pour montrer à nos alliez que les françois estoient toujours maistres, et qu'il n'y auoit point de difficultez pour grandes qu'elles fussent qu'ils ne surmontassent pour venir à bout de leurs entreprises.

« Si ce n'estoit que je ne veux point sortir de mon dessein, je dirois un mot des Hyroquois, qui, à la vérité, sont fort cruels, n'y ayant point de tourments qu'ils ne fassent souffrir pour se contenter ; toutefois, ils en usent beaucoup mieux que nos sauuages, assistant fort généreusement de viures nos françois qu'ils rencontrent dans les bois sans aucune prétention ; ne manquans pas tant à leur parole, il est à naistre que depuis la paix

ils ayent tué un de nos françois, et parmy nos alliez dans toutes les nations, nous en auons perdu, ayans esté assassinez pour auoir leurs marchandises ; si ce n'estoit la fierté que le Sonontoüan se donne depuis quelques années, l'on n'auroit point songé à luy ; se trouuans fort nombreux, ils se croyent en estat de brauer toute la terre. C'est assez sortir de mon discours ; il est tems de le reprendre.

« La guerre ayant donc esté résolüe contre Mrs les Hyroquois depuis quelque tems pour auoir manqué à leur parole, dans plusieurs rencontres, tuant les sauuages nos alliez qui sont sous la protection françoise, pillants aussi nos canots qui vont en traite en leurs pays, Mr le Marquis de Denonville (1) devenu Gouuerneur de toute la Nouuelle-France, l'an 1685, sur ce qu'il a appris d'eux, s'est préparé à leur déclarer la guerre afin de les ranger à leur deuoir.

« Pour cet effet il ordonna la construction

(1) *Jacques René de Brisay, marquis de Denonville*, colonel de dragons « également estimable par sa valeur, sa droiture et sa piété » (Charlevoix, *Hist. Gén.*, t. I, p. 496), gouverneur et lieutenant-général du Canada, en remplacement de M. Lefebvre de la Barre. D'après Charlevoix il avait été nommé en 1684.

de 200 bateaux plats pour auoir plus de facilité à les aller visiter bien munissionnez; Tout ayant esté bien préparé par la diligeance de Mr de Champigny (1) notre intendant, qui a, par son exactitude fait trouver toutes choses en bon estat, sur lequel Mr le Marquis s'estoit entièrement reposé pour un dessein si épineux. Il a crü ne pouuoir mieux commancer un si grand ouvrage qu'en s'adressant à Dieu, qui seul est le maistre de toutes choses; les prières de 40 heures ont esté faites, pour ce sujet, dons la grande église de Québec les trois festes de la Pentecoste; apres quoy, ne voulant rien obmettre, il s'adressa a la Sainte-Vierge pour la prier d'interceder pour nous aupres de son fils, afin de le faire reconnoìstre dans un lieu, ou malgré les Missionnaires qui y ont esté fort longtemps, il est fort mal servy. C'est ce qui le fit partir le 22 may, au matin, après avoir ordonné à ses canots de le suiure pour se rendre sur terre à Nostre-Dame de l'Etvisse, distante de 3 lieües de Kebec, afin d'y entendre la Sainte-Messe, pour luy demander son assistance; l'après disnée, malgré le vent, Madame la marquise, qui veut

(1) *M. de Champigny Noroi* avait succédé, en 1686, à M. de Meules dans l'Intendance de la Nouvelle-France.

l'accompagner jusqu'au Montreuille (1) pour estre plus prosche de nouvelles, partit comme la marée et le vent estoient favorables; nous fusmes bientost arriuez chez Villeneuue a 4 lieues de Kebec ou Monsr le Marquis nous attendoit; le départ des troupes et de la milice d'autour ne se doit faire que le 26 de may. M^r l'Intendant et M^r le Prevost de Kebec restez pour les faire partir, mon dit Seigneur Marquis a pris le deuant afin qu'a leur arriuée au Montreal tout fut en estat de marcher, faisant préparer partout ou il passa selon les ordres qui ont esté enuoyez cy deuant, tant les soldats, que les habitans qui doiuent servir cette campagne.

« Estans arriuez chez Villeneuue nous fumes obligez d'y rester a cause du trop grand vent.

« Le 23 la pluye et le vent nous firent encore séjourner.

« Le 24 nous continuasmes nostre route quoy que le vent de nord soufflast avec violance, nous fumes dès le matin tout prest et partimes lapres dinée le vent ayant un peu

(1) Le manuscrit porte très lisiblement *Montreuille;* néanmoins il s'agit de Montréal qui se trouve précisément en face de cette partie du Saint-Laurent où l'armée allait s'engager.

calmé, ou pour mieux dire la Marée estant diminuée auec les Roulons à la trauerse de Platon Sainte-Croix. (1) Nous ne laissames pas d'auoir de la peine ayant reçu plus de 4 seaux deaux entrez par dessous les... ce qui obligea ceux qui y estoient à débarquer au plus vistes pour la vuider, et incontinant rescharger pour nous suiure. Monsieur le Marquis coucha à la rivière du chesne (2), ou il falut sejourner le 25 a cause de la pluye.

Le 26 au matin nous partismes d'un bon frais et vinmes aux 3 Riuières (3), où Mr le Marquis s'est arresté un moment pour parler à Mr de Varenne (4) gouuerneur du lieu afin

(1) Cartier entra dans la *Rivière de Sainte-Croix* le 14 septembre 1535, jour de l'exaltation de la Sainte-Croix. Cette rivière qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent, à la rive gauche, s'appela par la suite *Rivière de Jacques Cartier*.

(2) La *Rivière du Chêne*, sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent, dont elle est un affluent.

(3) Les *Trois-Rivières,* d'abord poste important, puis ville de la Nouvelle-France. Elle est située sur la rive gauche du fleuve Saint-Laurent à sa sortie du *Lac Saint-Pierre*. La population des Trois-Rivières, qui s'élevait à 461 personnes lors du recensement de 1666, s'augmenta très rapidement. (L'abbé Faillon, *Hist. Gén. de la Nouvelle-France*, t. III, p. 373, 374.)

(4) *M. de Valrennes,* qui commanda le fort de Catarocouy en 1689, le ruina et l'évacua plus tard sur l'ordre de M. de Denonville. Il avait été nommé gouverneur des Trois-Rivières par Remy de Courcelles en 1669 (Charle-

de luy donner ses ordres. Il se rembarqua pour venir coucher à la riuière Miceleux (ou Miacleux) (?); mais ayant este surpris d'un grain de vent auec de la pluye, il resta chez un habitant nommé La Force, à l'entrée du Lac. (1)

« Ce ne fut pas sans peine ny sans peur pour nous, puisque le canot où il estoit auec Madame la Marquise s'estant embardé pensa tourner, dieu mercy ils en furent quittes pour une demie barique d'eau.

« Le 27, nous auons sejourné chez ce même habïtant à cause du trop grand vent qui ne nous permit pas de hausser le lac.

« Le 28, le vent du nordest continuant toujours, mais auec moins de violence nous a fait venir coucher a Saint-Sulpice (2) a sept lieües de Montreal.

« La 29, le calme nous ayant rendu visitte,

voix, *Hist. Gén.*, t. I, p. 551; P. Margry *Mém. et Doc.*, t. I, p. 183).

(1) Le *Lac Saint-Pierre*, à trentre-trois lieues au-dessus de Québec; il est formé par le fleuve Saint-Laurent, qui s'étend à cet endroit de quatre lieues de large, à sept lieues de long. Cartier avait traversé le *Lac Saint-Pierre* le 29 septembre 1535. (Charlevoix, *Hist. Gén.*, t. I., p. 12, P. Margry, *Mém. et Doc.* t. I, p. 170.)

(2) *Saint-Sulpice,* à sept lieues de Montréal sur la rive gauche du fleuve Saint-Laurent entre la rivière *Masquignongé* et la *Rivière de l'Assomption.*

nous a fait arriver à bon port à Villemarie (1) dans l'Isle de Montreal où nous auons trouué que l'on trauailloit a force à l'entourer de pieges pour le mettre à l'abry des insultes de nos ennemis ; l'on a cessé de les planter pour laisser un peu reposer nos soldats par l'auis que l'on a eu, le 3 du mois de juin, qu'il estoit arriué 6 navires 3 de guerre qui amenoient 800 hommes de troupes, lesquelles n'ont esté que 33 jours à venir en Canada.

« Monsieur le Marquis attend avec impatience les troupes faisant toujours préparer toutes choses auec la belle saison qui presse ayant desja attrapé le 5e juin, M. l'Intendant est arriué ce jour qui les a laissé fort proche.

« Le 7, les troupes sont arriuées, et on les a

(1) *Montréal,* montagne ainsi appelée par Jacques Cartier en 1535. Son nom s'est étendu à toute l'île qui est située au milieu du fleuve Saint-Laurent, là où il reçoit la *Rivière des Outaouais,* à l'ouest du *Lac Saint-Pierre* et de la *Rivière de Sorel* ou de *Richelieu.* Lorsque Cartier aborda dans l'île de Montréal il y trouva une grosse bourgade appelée *Hochelaga,* qui devint la ville de *Villemarie* fondée en 1642 par M. de Maisonneuve. Villemarie, aujourd'hui *Montréal*, le port principal du Canada, est une jolie ville de 140,000 habitants dont 75,000 Français et 65,000 anglais. La montagne (mont Real) est maintenant un beau parc. (L'abbé Faillon, *Hist. gén.* t. I., p. 440. — Voir le plan de Villemarie au t. III, p. 375. — Charlevoix, *Hist. Gén.* t. I, p. 227. *Carte de l'Isle de Montreal et de ses environs ;* — de Molinari. *Lettres sur les États-Unis et le Canada,* p. 116.)

fait camper dans l'isle Sainte-Hélaine (1) vis-à-vis Villemarie.

« M. l'Intendant en a fait la reueüe le 8.

« Le 9 et le 10 on a fait recaffuter les batteaux pour les mettre en estat de marcher.

« Le 11, huit compagnies commandées par 2 officiers ont chargé leurs viures et sont parties.

« Nous eusmes nouuelle sur ces entrefaites qu'vn Onontague avec trois autres Hyroquois estoient aux Sauls pour espier ce qui se passoit, et disoient mille impertinances du gouuerneur, et de ses appres, il destacha pour ce sujet 15 François pour les surprendre, afin de les mettre en lieu de seureté.

« Notre petite armée (2), si on l'ose appeller telle, est de 1600 hommes dont on a fait 8 bataillons, 4 de troupes et 4 de milice, la suite de Mr le Marquis et des autres personnes qui l'accompagnent, l'état general ne se doit faire sauoir au juste le nombre de soldats qu'on sort de Cataracouy.

(1) Ile *Sainte-Hélène*.

(2) D'après le P. Charlevoix elle se composait ainsi :

Troupes du Roy. .	832
Canadiens. . . .	1.000
Sauvages.	300
	2.132

(Charlevoix, *Hist. Gén.*, t. I, p. 514.)

« Je nommeray seulement icy les comandans des bataillons.

Pour les troupes.	Pour les habitans.
M. Doruilliers (1).	M. Bertier (3).
M. de Saint-Cirque (2).	M. La Valherie (4).

(1) *M. d'Orvilliers.* — C'était dit le P. de Charlevoix, (*Hist. Gén.* t. I. p. 489) un des officiers de la colonie sur la prudence, le génie et la fermeté duquel les gouverneurs généraux de la Nouvelle-France comptèrent le plus tant qu'ils le possédèrent ». Il avait pris part, en 1684, à une expédition contre les Sonnontonnans. Le marquis de Denonville lui confia, dès son arrivée, le commandement de Catarocouy, où déjà son prédécesseur M. de la Barre l'avait appelé, et le chargea de tout préparer pour le cas où l'armée serait obligée de séjourner au fort pendant quelque temps. Le capitaine d'Orvilliers s'acquitta à merveille de sa mission et quand l'intendant M. de Champigny se présenta à Catarocouy, il n'eut qu'à approuver. Nous verrons par la suite que M. d'Orvilliers eut la garde du *Fort des Sables,* retranchement de palissades que le marquis de Denonville fit construire sur le bord du *Lac Ontario*, un peu au-dessus de la *Rivière des Sables*, pour y protéger les magasins. (Charlevoix, *Hist. gén.* t. I, p. 489, 490, 496, 514, 515.)

(2) *M. de Saint-Cirque* capitaine. Il se montra héroïque au combat de la *Prairie de la Madeleine* en 1691 et mourut en rentrant au fort. (Charlevoix, *Hist. Gén.*, t. II, p. 103).

(1) *M. de Berthier,* capitaine dans le régiment de Carignan-Salières, avait accompagné M. de Tracy dans une expédition contre les Agniers (1666). Il conduisait l'arrière-garde avec M. de Sorel. (Charlevoix, *Hist. Gén.*, t. I, p. 385.)

(2) *M. de la Valtrie.* — Il fut tué, en 1693, près de Montréal par les Iroquois.

Pour les troupes.

M. de Trois (1).

M. de Valrenne.

Pour les habitans.

M. de Granville (2).

M. de Longueuil (3).

« Par dessus est M. le Chevallier de Vaudreuille venu ceste année de France pour commander toutes les troupes que sa Majesté entretient au Canada sous les ordres de M. le Marquis.

« M. Dugué, ancien capitaine ; de Carignan, commandant en chef tous les habitans.

« M. de Calière commande les uns et les autres sous les ordres de Monsr le Marquis.

(1) *M. le chevalier de Troye.* — Ancien capitaine et « homme de résolution », avait fait, l'année précédente, dans la Baye d'Hudson une campagne heureuse contre les Anglais, auxquels il avait pris (juin 1686) le fort de *Monsipi* sur la rivière de *Monsoni.* (Charlevoix, *Hist. Gén.*, t., I. p. 305.) En 1687, M. de Denonville, ayant construit un fort à *Niagara,* en laissa le commandement avec cent hommes au chevalier de Troye ; mais la maladie les décima cruellement et la garnison périt tout entière, ainsi que son chef. (Charlevoix, *Ibidem*, t. I, p. 518 et 523.)

(2) *M. de Grandville,* commanda plus tard (1696), en qualité de lieutenant, un bataillon de la milice contre les Iroquois, sous les ordres de M. de Frontenac.

(3) *M. Le Moyne, baron de Longueil.*

(4) *M. le chevalier de Callières,* ancien capitaine au régiment de Navarre avait été nommé (1684) gouverneur de Montréal en remplacement de M. Perrot. C'était, dit le P. de Charlevoix « un officier d'un grand mérite. » (Charlevoix, *Hist. Gén.*, t. I, p. 494.)

« Afin que toutes choses soient par ordre le conuoy marchant auec des commandans, pour les obliger à se tenir sur leurs gardes, tout estant bien disposé il n'y a point de doute que l'affaire ne tourne à nostre auantage et à la honte de nos ennemis.

« Les Hyroquois que l'on auoit enuoyé chercher ont esté arrestez à Chasteaugué (1) et ont esté amenez icy et mis en prison.

« Les bateaux estans tous charges ils ont commancé le 12 à monter le Sault (2), et ont acheué de le passer le 14e. Je ne puis assez dire les difficultez qu'il y a à surmonter dans tous ces rapides à moins que de les auoir veu on ne les peut comprendre ; j'en parleray dans la suite.

« Mr le Marquis, et Mr l'Intendant ont resté au Montreuil (3) le 13 pour donner les ordres de faire monter les compagnies qui sont venües afin de conseruer les habitans, et faire leurs trauaux ; il ne se peut mieux disposer

(1) *Chateauguay,* sur la rive droite du *Lac Saint-Louis*, à la rive gauche de l'embouchure de la *Rivière du Loup*.

(2) Le *Sault Saint-Louis,*, en face de l'*Ile de la Chine,* « en cet endroit la rivière, au moins d'un quart de lieue, tombe de plus de trente pieds de haut avec tant de bruit, qu'on ne peut s'entendre parler. » (P. Margry, *Mém. et Doc.* t. I, p. 171.

(3) *Vide supra.*

toutes choses pour une pareille entreprise.

« Le susdit 14, Mr le Marquis et Mr l'Intendant sont partis du Montreuil et sont allez a la Presentation (1); la pluye qui fit ne seicha point du tout ces canoteurs qui n'arriuerent que de nuit; ils estoient allez par terre; Mr de Calière a pris le deuant du 13 pour faire marcher les trouppes par ordre ainsi qu'il a esté ordonné, savoir: Un bataillon de troupes et un d'habitans, afin que les derniers guident les premiers dans les rapides fascheux.

« Les Sauuages qui sont auec nous sont disposez, les uns à la teste, les autres à la queüe si ils veulent bien le faire; nous auons parmy nos Sauuages des Hyroquois chrétiens qui sont venus des grands villages par le soin des Missionnaires qui y ont esté planter la foy, ils paroissent venir de bon cœur pourueu que l'effet corresponde tout ira bien.

« Deux bataillons marchent à l'auangarde et deux à l'arrière-garde, les volontaires, les canots de Mr le Marquis, ceux de Mr de Calière, les aumosniers, et chirurgiens dans le corps d'armée; nous auons beaucoup de peine

(1) *La Présentation*, village situé en face de Châteauguay sur la rive opposée du fleuve Saint-Laurent.

à marcher de cette manière tandis que nous serons dans les rapides.

« Nos troupes, et habitans ont bien passé le sault Saint-Louis quoyque difficile y ayant force cheüttes et plut dans beaucoup d'androis qui oblige de pousser le bout au large, on en fut quitte pour 3 ou 4 bateaux embardez, ilz ont esté du haut du sault au bout de deça de l'Isle Perrot (1) le 14 pour en partir le 15 au matin.

Mr le Marquis ayant couché à la *Presentation* (2) ne peust partir le 15 à cause de la pluye et du vent ; il y a une trauerse assez difficile pour les gros Roulins qui se forment dans le lac Saint-Louis estant fort plat.

« Le 16 du matin, le temps s'estant mis au beau, Mr le Marquis est parti et a rencontré les bateaux proches les Cascades, (3) nommées telles parceque ny ayant pas d'eau et estant des roches plattes cela forme cinq cheutes en manière de cascades ; il y en auoit qui com-

(1) L'*Ile Perrot* est à l'extrémité du *Lac Saint-Louis* ; elle a reçu son nom de M. Perrot gouverneur de Montréal, qui, s'étant brouillé avec les prêtres missionnaires de Saint-Sulpice, dùt céder son gouvernement à M. de Callières (1684) et prendre celui de l'Acadie. (Charlevoix, *Hist. Gén.* t. I, p. 494.)

(2) *Vide Supra.*

(3) *Les Cascades.* Rapide situé au-dessus de l'Ile Per-

mençoient à défiler ayant deschargé une partie de leurs viures à ce portage qui se fait pour éuiter en mesme tems le *Trou* encore autre précipice fort méchant ; la chûte forme un trou, que si un canot entroit dedans je ne crois pas que jamais il en reuint, il est fort rude aussi bien que le *Buisson* (1) voisin de ce dernier, on les passa tous 3 fort heureusement. Par le soin que prit Mr le Marquis pour empescher le desordre, et en mesme tems l'aide de nos sauuages qui nous soulagerent beaucoup, et dans peu auroient passé les batteaux sans le grand nombre qu'ils estoient. Il faut estre toujours à l'eau quelque jour jusques aux esselles, et si on ne se tenoit pas à quelque chose il seroit impossible de soutenir la violance de l'eau.

« Les 2 premiers bataillons ont passé jusques prosche des Cedres (2), les deux suivans à une demi lieüe, et les 4 derniers à une

rot, à l'endroit où le fleuve Saint-Laurent va donner naissance au *Lac Saint-Louis* qu'il sépare du *Lac des deux Montagnes*. Ce rapide s'appelle aussi le *Saut du Trou*.

(1) Le *Saut du Buisson* est un peu en amont des Cascades, dans le fleuve Saint-Laurent; c'est « une belle nappe d'eau qui tombe d'un rocher plat élevé d'un demi pied. (Charlevoix, *Hist. gén.*, t. III, p. 190.)

(2) Le rapide du *Côteau des Cèdres*.

lieüe. La journée a esté bonne ; veu les difficultez qu'il faut surmonter ce ne fut pas sans quelque pratique pour nos chirurgiens, les vns estants froisséz, les autres les pieds tendres, les autres emportez sur les rochers ; tous neantmoins de legeres blessures.

« Sur le soir nous auons eü auis par un canot qui reuenoit du fort que le chef des Goiogoins (1) auec les autres de sa nation venoient, Mr. le Marquis a detasché M. de Louvigny (2) et l'aide major des troupes auec M. Sivret habil pour ses *(sic)* affaires afin de tascher de le surprendre et de l'arrester prisonnier auec ses gens.

« Mr. l'Intendant qui vient au fort de Cataracouy a pris aujourd'huy le deuant auec les canots qui voiturent au cent pour s'y rendre le plustòt qu'il pourra afin de mettre toutes choses en estat pour nous empescher d'y estre longtemps et s'en retourner ; pourueu que ceux qui ont les affaires de la Colonie ne luy manquent pas en l'absence de Mr. le Marquis.

« L'ordre est donné pour partir demain au

(1) Canton Iroquois.

(2) M. de la Porte Louvigny, capitaine, puis gouverneur des Trois-Rivières périt en 1725 dans le naufrage du *Chameau*.

matin, continuant nostre route auec toute la diligeance et exactitude possible.

« Le 17 nous sommes venus aux Cedres, que nous auons monté auec une grande peine ; il a fallu descharger presque tout pour pouuoir passer à cause des roulins prodigieux qui emplissent ; c'est quelque chose d'étonnant que de voir comme l'on est ; le rapide estant meschant quelque fois l'on est obligé de perdre pied pour pousser son bateau au large. Il n'arriua toutefois aucun accident sinon à un des batteaux de Mr. le Marquis qui en fut quitte pour quelques poix molles et du sucre perdu. Ses soins et la peine qu'il prend dans tous ces endroits facilitent beaucoup le passage, ne quittant point la place qu'il n'ait vû tout passer, et excitant les soldats et habitans à prendre courage, compatissant à leurs peines.

« Nous montasmes cemesme jour les pointes et courans durant 3 quarts de lieües ; ce sont les plus vistes de toutte la rivière, il y eut trois batteaux de nos trouppes qui emplirent, c'est bon marché ny ayant eû que du biscuit de mouillé.

« Le 18 nous sommes venus au costeau du Lac qui est à 3 lieües du costeau des Cedres,

ou nous trouvâmes les sauvages qui nous auoient préparé un chemin pour passer les batteaux et fallut tout descharger et passer par dessus des arbres qui estoient coupez dans le chemin du passage; la milice et quelques batteaux de nos troupes passerent leurs batteaux apres auoir tout deschargé; il y eut un bataillon qui passa au pied sans faire portage; c'est une cheute comme une montagne au bord, on ne peut y monter chargé, quand les eaux sont hautes il n'est pas si difficile; nous vinmes camper à une demi lieüe au dessous du costeau.

« Le 19 (1) la pluye qui nous a rendu toujours visite, malgré quoy que je n'en aye encore pas parlé, nous empescha de partir d'aussi bonne heure que nous aurions souhaité. Ayant discontinué nous nous sommes mis en chemins et auons entré dans le lac Saint-François qui a 7 lieües de long et de 2 de large nous sommes venus camper a la pointe à Baudet qui est 3 lieües dans le lac.

« Le 20 (2) la pluye nous a encore un peu détourné de nostre route; ayant vn peu diminué, nous sommes partis d'un bon vent de

(1) Voir les *Ordres de marche.*
(2) Voir les *Ordres de marche.*

nord-est qui a fait paroistre plus de 300 voiles sur le lac.

« J'oubliois de dire que le 19 au soir le sieur Sivret reconut encore 4 Hiroquois, 4 femmes et 2 petits garçons ; 2 de ces hommes sont fort considérables, un est ce chef des Gorogouins que l'on auoit enuoyé chercher, qui s'appelle Onarionac qui a souvent maltraité le reuerend pere Carel (1) estant en mission dans son village. Ce fut vn plaisir de voir la reception que leur firent nos sauuages estant à terre ; ils virent tuer un de leurs chiens dont les nostres firent festin (2), pendant lequel

(1) Le *R. P. de Carheil.* En 1668, Garakonthie, dont nous avons parlé, se rendit à Québec et en ramena les PP. de Carheil et Millet qui leur furent accordés comme missionnaires ; mais les Onneyouts qui avaient paru d'abord si bien disposés, résistèrent presque tous à ses efforts apostoliques. C'était un religieux d'une grande vertu. « Il avoit, dit Charlevoix, sacrifié les plus grands talents qui puissent faire honneur à un homme de sa profession ; et dans l'espérance d'un sort pareil à celui de plusieurs de ses frères, qui avoient arrosé le Canada de leur sang, il avoit fait une espèce de violence à ses supérieurs pour obtenir une mission, dont l'obscurité le mît à l'abri de toute ambition et ne lui présentât que des croix. Il y a travaillé infatigablement pendant plus de soixante ans : il parloit les langues huronne et iroquoise avec autant de facilité et d'élégance et que sa langue naturelle. Les François et les sauvages s'accordoient à le regarder comme un saint et un génie de premier ordre. » (Charlevoix, *Hist. gén.*, t. I, p. 404.)

(2) La chair du chien était un mets très apprécié par les Sauvages.

nos prisonniers ne perdant rien de leur fierté ordinnaire entonnerent auec chaleur leur chanson de mort sans paroistre beaucoup émeus, disant hautement que pour eux ils estoient vieux, qu'ils ne se soucioient pas de mourir, enfin d'une résolution très grande ils nous regardoient ; cela n'estonne point, cest leur coûtume d'agir de la sorte. Ils partirent le 20 au matin auec huït François que le sieur Sivret auoit rencontré qui luy auoient aydé à les amener pour le Montreal ; ils nous menacerent du Sonontonan et de leur jeunesse qui vengeroient leur mort ; il croiroient nestre pas hommes s'ils se plaignoient. Nous auons acheué de passer le lac, et auons resté dans les isles (1), ou il a fallu camper malgré nous à cause de la pluye qui vint auec violence sur le midy.

« Le 21 nous auons décampé pour tascher de gagner le pied du long sault (2) ; il y eut trois bataillons qui y arriuerent ; les autres camperent au pied des petits chenaceaux à cause de la grande pluye qui suruint, laquelle nous fait craindre pour nos viures que l'on a bien

(1) Les Iles aux têtes.

(2) Rapide d'une demi-lieue de long que les canots ne peuvent remonter qu'à demi charge.

de la peine à conseruer pour un si long voyage auec l'ambarras dans lequel on est, nous ayant tenu toujours fidelle compagnie, jusques à present.

« Le 22 au matin les 3 bataillons monterent le long sault et les 5 autres vinrent, dont il y en eut 3 qui le passerent et ne fut pas sans peine puisque 5 batteaux embarderent. Il est plus fascheux par sa longueur qu'autrement ; au large, les courans sont épouvantables, mais loin de terre l'on passe en prenant garde à soy.

« Il y eut vn malheureux soldat, qui, après l'auoir bien monté, estant à terre sur la corde de son batteau pour doubler une pointe un peu difficile, se noya ; il y eut quelques autres batteaux dans le long sault qui coururent grand risque ; nous sommes quittes de tous ces meschants pas à bon marché, je croyais qu'il nous en coûteroit dauantage ; la vigilance de Mr. le Marquis à se tenir tantost d'un costé tantost de l'autre selon les necessitez nous a porté ce bonheur ; la peine qu'il se donne est incroyable, la pluye ne luy fait pas quitter la partie, et la compassion qu'il a de voir pâtir le soldat luy donne plus de chagrin que la fatigue qu'il prend ; nous sommes

venus camper à vne demy lieüe au dessoux du long sault.

« Le 23 au matin, les 2 bataillons qui restoient à monter, ont fort bien passé auec l'aide des sauuages; nous auons resté toute la journée à nostre camp pour faire calfeutrer nos batteaux, delasser nos soldats et faire seicher les viures.

« Sur ces entrefaites nous auons veu 2 Econots de François, qui auoient pris en passant à la Gallette (1) un Gojogoin, 4 femmes et un enfant. C'est Mr. de Boucherville qui a fait cette capture en menant un conuoy au fort. Il y a parmy nous le camarade de ce Gojogoin que l'on fait obseruer de peur qu'il ne s'eschappe. Sur le soir nous auons eû encore un canot enuoyé par Mr. l'Intendant de Toniata (2), pour nous donner auis qu'il y auoit là plusieurs Hyroquois qui peschoient; de plus, que le bruit courroit que les Meamis (3),

(1) La *Galette* est à une demi-lieue plus haut que les *Galots* dont il va être question; M. de Baugy a dû se tromper dans son énumération; car en remontant le fleuve à cet endroit on remonte d'abord le *Long sault,* puis à sept lieues au-delà le *Rapide plat,* et enfin le dernier des rapides le *Galot,* qui se trouve à cinq lieues en amont du Rapide plat.

(2) *Toniata* est une île du fleuve Saint-Laurent située à une petite journée en deça de Cataracouy.

(3) En 1671, les *Méamis* étaient établis à Chicagou à

ou Tageamis et autres sauvages d'en haut donnoient fort et ferme sur le Sonontonan notre véritable ennemy, et que les considerables deliberoient s'ils deuoient venir au fort de Cataracouy, rendez vous des Hyroquois dont je parleray cy apres, et en feray la description. La première nouvelle fit detascher le sieur Saint-Helene (1), auec des Hyroquois baptisez; Sivret et Arestel, auec leurs Aliongins et Abonaches pour les aller surprendre les vns d'un costé les autres de l'autre.

« L'on destacha les Yroquois pour les piquer d'honneur et pour voir s'ils effectueroient ce qu'ils ont promis. La journée n'ayant pas esté commode l'on ne put recalfuter tous les batteaux.

« Le 24 nous ne partismes qu'à 10 ou 11 heures à cause de cela auec 4 bataillons qui estoient prests. Nous fismes 3 lieües, le beau temps nous est venu voir, pourueu qu'il continüe nayant pas plü de la journée: Les

l'extrémité sud du *Lac Michigan*. Le grand chef s'appelait *Tetinchoua*.

(1) *Lemoyne de Sainte-Hélène*. En mars 1686 il avait fait partie de l'expédition de la Baye d'Hudson contre les Anglais, avec le chevalier de Troye qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut s'empara du fort de Monsipi pendant que lui-même prenait d'assaut le fort Rupert.

4 autres bataillons n'ont pu venir à nostre camp estans partis trop tard; comme cest la milice on en est pas embarrassé parcequ'ils feront mieux que nos troupes; M. de Calière est resté auec eux pour les presser.

« Le 25 dès le matin nous auons décampé et sommes venus au rapide plat (1) que nous auons passé, qui est beau auprès des autres; nous y auons pourtant perdu un soldat qui se noya pour vouloir par trop résister contre le courant, le batteau qu'il tiroit s'estant embardé et n'ayant pas laché la corde comme ses camarades. Nous sommes venus camper à vne grande lieüe au dessous du rapide plat et auons bien fait 5 lieües cette journée; les 4 bataillons qui ont resté derrière ont eu peine à monter le rapide; la nuit les ayant surpris dedans, ils camperent à 3 quarts de lieües de nous; comme ils brisèrent quelques batteaux cela les retarda.

« Sur le soir nous eusmes des nouvelles de Mr. l'Intendant qui nous aprirent que les sauvages que l'on alloit chercher deuoient estre à Cataracouy y ayant esté inuitez par des présens; ils n'y estoient pas encore, mais ils

(1) *Vide supra.*

se mettoient en chemin pour s'y rendre, ce qui a fait écrire M^r. le Marquis à ceux qu'il auoit commandez de se rendre toujours aux lieux ou ils deuoient aller pour remarquer s'il n'y auoit rien à faire et se saisir de ceux qu'ils pourroient rencontrer et qui n'auroient pas esté au rendez vous, auec ordre de ne point faire de mal au fils de la Grande Gueule (1) qui est chef des Onontagues. Nous aprismes que le R P. Lamberuille (2), missionnaire, n'estoit point encore de retour, qu'on l'attendoit tous les jours, que l'on s'estoit saisi des Hyroquois qui estoient au fort, auxquels on ne fit pas grand mal y ayant longtems qu'ils y sont établis; on s'asseure seulement d'eux pour les empescher d'auertir leur nation de notre arriuée; ainsi il a fait repartir le canot porteur de la nouuelle pour les en auertir et de ne se point allarmer.

« Le mesme soir il est arriué un canot devers le Montreal qui nous a donné auis que 2 canots hemiscomins nous venoient voir

(1) D'après le P. de Charlevoix, celui que les Français avaient appelé la *Grand'Gueule* était capitaine sonnontonnan et se nommait *Haaskouaun*.

(2) *Le P. Jean de Lamberville,* jésuite, envoyé en mission à Onnontaqué par M. de Dénonville. Il était très aimé des Iroquois; son frère Jacques de Lamberville était aussi missionnaire dans le même canton.

pour auoir leur part du gasteau, ce sont des Maingans (1) qui nous le dirent et augmenterent aussi notre troupe.

« Le 26, nous auons passé les Galots (2), et sommes venus camper à un quart de lieüe de la Galette (3); nous auons fait près de 5 lieües, les rapides sont passez et nous sommes à présent en grande eau ; ce lieu est nommé la Galette sur ce qu'il y a enuiron 12 ou 13 ans que l'on vouloit construire un fort pour y tenir un magasin pour l'entretien de la garnison de Cataracouy.

« Les 4 bataillons restez derrière ne peuvent nous joindre, à cause de la grande journée d'hier et que leurs batteaux sont rompus.

« Monsr. de Saint-Helene qui nous a attendu icy a tesmoigné que les Hirocois restoient peu faschez dauoir apris que leurs gens qu'ils deuoient prendre se rendoient au fort parce

(1) Les *Mahingans,* sauvages du Canada connus aussi sous le nom de *Loups* étaient établis le long de la rivière de ce nom. En 1662, ils avaient fait la guerre aux Agniers avec le concours des nations abenaquises; mais en 1684 ils s'étaient joints aux Iroquois sonnontonans pour nous combattre. En 1687 de concert avec les Agniers ils assiégèrent vainement le fort de Chambly, à l'instigation du colonel Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York. (Charlevoix, *Hist. gén.*, t. I, p. 354, 495, 523).

(2) *Les Galots, vide supra.*

(3) *La Galette, vide supra.*

que cela leur auroit fait de la peine de les prendre, ce qui fait connoîstre qu'ils n'auront à faire qu'à ceux ou ils sont, et non point aux Sonontonans.

« Sur le soir, il y a eu un soldat de blessé d'vn coup de fusil et vn autre aussi blessé qui est mort.

« Le 27 (1) nous auons attendu nos 4 bataillons qui arriuèrent sur les 8 ou 9 heures du matin, apres quoy l'on fit accommoder les batteaux afin de pouuoir aller jusqu'au fort sans s'arrester; de plus, le vent de sud-ouest nous empeschoit de marscher.

« Sur le midy, Mr. le lieutenant arriua qui venoit de regler toutes choses, qui nous assura de la prise de tous les sauuages qui estoient dans ces quartiers, comme la garnison n'estoit pas assez forte pour le faire de haute lutte, on les conuia à un festin pour cet effet, on les fit tous entrer dans le fort ou ils furent arrestez (2). Comme il vit que le fort en estoit remply, qu'ils pouuoient estre plus forts que la garnison, et que cela faisoit discontinuer les trauaux, on destascha 100 hommes de la milice dans 12 batteaux, vn bataillon de Mont-

(1) Voir les *Ordres de marche*.
(2) Charlevoix, t. I, — et *supra Introduction*.

real conduit par MM^rs. Longueuil et Saint-Paul afin de les soulager en cas de besoin et ordre à eux de faire diligence ; ils arriuerent le 29. au soir.

« Les batteaux accommodez et le vent ayant esté bon, nous sommes partis sur le soir à vne heure du soleil pour marscher toute la nuit, qui nous ayant este favorable sur le frais nous a auancés de 8 bonnes lieües, et nous sommes venus camper sur les 5 ou 6 heures du matin le 28 a 2 heures de levée a Garoron à cause d'vn orage qui se leua, et nous donna de la pluie toute la journee qui nous empescha de marscher.

« Le 29 au matin, nous auons décampé et avons fait encore 8 bonnes lieües. Comme nous venions de camper nous vismes arriuer un canot qui apporta bien de la joye partout le camp à cause du P. de Lamberuille, dont on estoit en peine qui estoit dedans.

« Il nous dit que les Hirocois sauoient notre marsche et larrivée de nos trouppes, ce qu'ils avoient apris des Anglois. Il nous assura que les 4 premiers Onontagues et le chef des Gorogoins qui auoient este pris n'estoient venus que pour nous épier ; ce qui est positif, est que lon trouua dans le sac du chef Goro-

goin un lien qu'ils ne portent auec eux que pour faire des prisonniers. Il dit encore quelq. autr. nouvelles touschant la grande Geule, chef des Onontagues et autres hiroquois.

« Le 30 dès le matin Mr. le Marquis prit le deuant auec tous ses canots et donna ordre à sa petite armée de le suiüre le plustot quelle pourroit ; nous sommes arriuez sur les 11 heures du matin au fort de Cataracouy. Ce que ne pût faire nostre corps à cause du sud ouest qui s'est leué et les a fait camper à vne demi lieüe du fort.

« Le 1er (1) juillet elle arriua dès le matin.

« Comme je suis au fort auant de passer outre, je diray icy un mot du commencement de son établissement.

« C'est Mr. le comte de Frontenac (2) qui en a commencé le dessein il y a 14 ans, et quelque tems après il fit auoir le gouvernement au sieur de la Salle, moyennant quoy, il s'obligea d'y maintenir une garnison pour résister à l'hyroquois ; pour cet effet on luy donna la traite de tout le lac en propre, et il donnoit des concessions à ceux qui vouloient

(1) Voir les *Ordres de marche*.

(2) M. de Courcelles avait eu le premier ce projet; mais, étant retourné en France en 1672, il ne put y donner suite. Voir l'*Introduction*, p. 37.

demeurer autour du fort. Il y a eu 7 ou 8 habitans qui ont commencé à cultiuer la terre, qui ont tout quitté depuis quelques années. Il voulut d'abord faire un grand fort; ses desseins auortèrent faute d'argent, ou parce qu'il n'y trouuoit pas son compte; ainsi il ne put acheuer ce qu'il auoit commencé. Depuis, Mr. de la Barre, successeur de Mr. le Comte, croyant que les hyroquois vouloient faire les maistres, prit la résolution d'y faire fortifier et d'y mettre une bonne garnison, ce qui n'a pourtant pas esté executé de son temps; on se contenta de deux méchantes redoutes de pierre sur pierre en attendant la réponse que sa Majesté feroit touschant sa volonté, laquelle ayant fait connoistre à Mr. le Marquis notre gouverneur d'aprésent, il s'y transporta l'année mesme qu'il fut arriué de France pour voir s'il estoit aussy nécessaire que l'on l'auoit fait à la Cour; et en ayant connu l'importance dès l'année passée il y fit trauailler voyant que c'estoit vne necessité de garder ce poste pour y tenir des magazins en cas d'alarme. Comme il auoit esté dessiné pour vn quarré, on le laissa de mesme; les 2 bastions de deuant ne sont pas encore acheuez; l'on fait dedans deux belles tours, l'une pour ma-

gazin à pouldre et à farine, et l'autre pour des tours; on les élèue afin de pouvoir decouurir les barques qui sont dans le bassin. Sous le fusil du fort, il y en a 3 dont 2 ont esté construites par M. de la Salle et l'autre par M. de la Barre. Quand le fort sera acheué, qui sera très prochain, il sera fort bon pour le pays, et hors d'insultes des hyroquois. Nous y auons trouué en arrivant 130 sauuages esclaues, qui ont esté pris aux enuirons, tant hommes, femmes, qu'enfants. On tasche de tout diligenter pour que nous ne sejournions pas longtemps.

« L'on a, à l'arriuée de Mr. l'Intendant, enuoyé une barque chargée de rafraischissements à Niagarra, pour les françois et sauuages qui deuoient venir de ce costé là pour se joindre à nous à la rivière de Sonnontonan. Ils sont conduits par MM. La Durantaye, Tonty et d'aultres. Mr. le Marquis a fait relascher le fils de la grande Gueule pour luy marquer qu'il ne manque pas à sa parole, estant venus pour ce qu'il leur auoit mandé.

« Le fort de Cataracouy est posté sur le bord du lac Ontario, qui a 300 lieües de tour sur vne pointe qui fournit un beau bassin pour mettre les barques à couuert de tout vent;

tout y est trouué en bon estat par la vigilance de Mr Doruilliers qui y commande depuis deux ans.

« D'abord que les troupes ont esté arriuées on en a fait une revüe exacte pour assurer de fournir les uiures necessaires pour deux mois que nous pretendons encore estre en campagne et aussi pour sauoir au vray combien il y auoit d'hommes qui fussent en estat de marcher. L'on eut quelque chagrin sur le fait des viures estant beaucoup diminués depuis le Montreal; et les autres ne s'estans pas chargés comme on leur auoit dit, ce qui fit que Mr le commissaire, auec une personne que Mr le Marquis luy enuoya, travailla pour voir combien il lui en falloit ce qui montoit à une grande quantité de plus qu'on ne croyoit auec les mesures que l'on auoit prises au Montréal. Comme il fut tiré un exact estat, par ordre de Mr le Marquis, de tout le monde qu'il auoit, et de la quantité de canots et batteaux à sa suite je trouve à propos de le mettre cy après afin de faire connoistre le monde qui l'accompagnoit.

« *Liste generale des officiers, soldats, habitans, sauvages, canots et bateaux qui sont auec Monsieur le Marquis pour son expédition.*

		Canots	Bateaux
Monsieur le marquis 1er.			
Sa maison	36	5	2
Mr de Calière	1		
Sa maison	9	3	0
Mr de Vaudreuille	1		
Ses canotiers	4	1	
Pour les Trouppes.			
Le bataillon de Mr Doruilliers.			
Sa compagnie	46	2	5
Mr des Closches	44	1	6
Mr Marin	43	1	6
Mr Dumesnil (1)	43	1	6
Offiers des 4 Compies	12		
Batailllon de Mr St-Cirque (2).			
Sa compagnie	42	1	6
Celle de Rompre	42	2	6

(1) *Du Mesnil.* (Charlevoix, t. II, p. 169.)
(2) *De Saint-Cirq.* (Leclercq, t. II, p. 436. *Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France.)*

		Canots	Bateaux
Celle de Muy (1)	42	1	6
Celle de l'Evemier	42	0	6

Bataillon de Mr de Trois.

Sa compagnie	41	2	5
Celle de Mr de Crosny	44	1	6
Celle du marquis	46	1	6
Celle de Rancé	44	1	6
Officiers de 8 compagnies	23		

Bataillon de Valerenne.

Sa compagnie	47	1	6
Celle de Cherac	45	2	6
Celle de Meuloye	44	1	6
Des bergeres	44	2	6
Officiers du batail.	11		
Mr Louvigny major	1		
Les canoteurs	2	1	
Aumosniers	8		
Leurs gens	12	5	
Les volontaires et canotiers	20	5	

(1) *De Muys* était capitaine en 1691 ; il devint major des troupes en Canada et venait d'être nommé gouverneur de la Louisiane quand la mort le surprit.

		Canots	Bateaux
L'ingénieur et ses canotiers	3	1	
Chirurgien major	1	1	
Total.	843	42	96

Pour la milice.

	Hommes	Canots	Batteaux
Mr Dugué	1	1	
Ses canoteurs	3	1	1

Bataillon de Mr Berthier.

Sa compagnie	39	2	6
Celle de Verchere (1)	50		6
Celle du Gardeur	43	1	6
Celle de Beaumont	49	1	6
Officiers	8		

Bataillon de la Valterie.

Sa compagnie	45		6
Celle de Sueue	41	1	6
Celle de Vieux Pont	44	1	6

(1) Officier de grande espérance tué dans l'expédition d'Hewreuil en 1708. (Charlevoix, t. II, p. 327.)

		Canots	Batteaux
Celle de Repentigny (1)	36	2	5
Officiers	8		

Bataillon de Longueuil.

Sa compagnie	50	2	6
Celle de Saint-Paul	50	1	6
Celle de Ste-Helene	50	2	6
Celle de Duomesnil	44	2	6
Celle de la Ferte (2)	58	1	8
Celle de Chenay	52	1	6
M. Dupuis major (3)	1		
Ses canotiers	2	1	
Calfateurs	6		2
Officiers de 12 bataillons	17		
Total.	804	21	100 (4)

(1) *De Tilly Le Gardeur de Repentigny,* gentilhomme normand, capitaine dans le régiment de Carignan-Salières.

(2) Charlevoix. T. I, p. 554.

(3) Un officier français de ce nom, avait conduit en 1659 une colonie française à Onontagué, mais dès l'année suivante il avait été obligé de se retirer clandestinement. (Charlevoix, *Hist. gén.,* t. I, p. 337-38. — P. Margry, *Mém. et doc.*, t. I, p. 39.)

(4) Il doit y avoir erreur ou omission dans le manuscrit, car ces chiffres additionnés donnent 697, 20, 88.

Pour les Sauuages.

	H.	C.	B.
La bande de la montagne	50	10	0
Celle de Sault	170	32	
La bande de Sillery (1)	76	20	
La bande d'Arhetil	57	17	
Total des Sauvages.	353	79	
Total des François	1647	63	196

« Il y auoit de plus 12 (2) grands batteaux de chesnes construits au fort pour y mettre vne petite pièce de canon dans chascun auec 15 hommes par batteau, de troupe et habitans pour estre à l'auant garde.

« Le nombre des françois compris avec les sauuages font ensemble

Hommes	Canots	Bateaux
2,000	142	198

qui ont marché pour la guerre. C'est le plus

(1) En 1637, s'était élevé à quatre milles de Québec sur la rive gauche du fleuve Saint-Laurent un établissement pour les Sauvages chrétiens qui fut appelé la bourgade de Sillery.

(2) Il y a ici une erreur matérielle; il faut lire 2 et non 12, puisque le nombre total des bateaux était 198 (196+2).

juste estat que j'en aye pù tirer selon tous les mémoires que j'ay veu.

« Le susdit jour 1er juillet (1) Mr de la Forest (2) réjouit beaucoup Mr le Marquis par son arriuée, ayant esté enuoyé de Neuguerra (3) par nos troupes d'enhault pour donner auis de leur arriuée; il ne fut que 4 jours à faire près de 100 lieues. Il auoit 8 hommes dans un canot, il nous aprit qu'ils auoient pris 60 Anglois qui venoient en traite sur nos terres, ce qui auroit apporté un grand préjudice à la Colonie par la suite, si l'on n'y auoit pas mis ordre; tout semble se vouloir bien disposer pour la reùcite de nos entreprises.

« M. Sivret qui auoit esté enuoyé à Ganecousts (4) ayant donné auis qu'il n'estoit pas assez fort pour enleuer tous les Hyroquois qui y estoient, village distant du fort de 7 lieües, on détacha 50 hommes commandés par Mr de Repentigny pour ayder a les prendre; nous attendrons leur retour pour partir :

(1) Voir les *Ordres de marche*.

(2) *M. de la Forest,* major de Catarocouy, « fort honnête homme, bon officier et qui a très bien servi le Roi en Amérique. » (Charlevoix, *Hist. gén.,* t. I, p. 465.) Il en est parlé dans l'*Introduction*.

(3) Niagara.

(4) *Ganneyouth,* auprès du Lac Ontario, au nord du ort de Catarokouy.

En attendant on distribüe les viures a chacun afin de ne point perdre de tems, il a fallu tant aux trouppes qu'a la milice...... près de 40.000 de biscuit et 400 minots de pois sans le lard qu'ils auoient apportés, ce qui fait voir la nécessité d'auoir de bons magazins icy, sans ce qui a desja esté enuoyé a nos trouppes d'en hault.

« Mr le Marquis depescha le 2e le sieur de la Forest pour s'en retourner en toute diligence porter ses ordres à nos guerriers d'en hault en leur disant que nous sommes prets à partir, qu'ils ne s'impatientent point.

« Le vent du nord est contraire à nostre parti et l'a empesché de reuenir aujourd'huy 2 du mois. Chacun s'apreste à partir.

« Le 3, l'ordre du départ (1) de la marche estoit donné, nostre party n'estant pas encore arriué, et les bateaux, fusils et viures n'ayans pas esté encore tous fournis et accommodez, nous retardâmes jûsqu'à midy; nostre parti arriua auec pres de 80 personnes, 17 hommes, le reste femmes et enfans; Il y a apresent au fort 200 esclaues, 50 homes et le reste femmes et enfans; on a lié les homes en attendant

(1) Voir les *Ordres de marche.*

que le conuoy arriue qui apporte des viures, et retournant doit emmener tous les hommes.

« Comme l'on se préparoit à partir, le vent s'estant un peu leué, sur les 2 heures, nous ne pùsmes partir à cause d'une trauerse de 4 lieües qu'il y a a faire.

« Le vent du sud-ouest s'estant reueillé nous fit rejouir de ne nous estre pas embarquez sans rien précipiter; ce temps fut cause que nous ascheuasmes tout à l'aise.

« Mr le Marquis donna ordre à 2 barques de partir incessamment pour porter des viures en cas de nécessité, de plus l'on fait cantonner les conuois pour faire venir tout ce qui est nécessaire pour cette garnison et pour celle que l'on veut laisser à Neuguerra, dans un fort (1) qui s'y doit construire pour tenir en bride nos ennemis. Mr Doruilliers qui restera encore cette année commandant a fourny pour cet effet les mémoires de tout ce qui luy est necessaire.

« On laisse dans le fort pendant la campagne M. Bisorue major de Montreuil pour y commander et le sieur Desmarais (2) venu

(1) Voir Charlevoix, *Hist. gén.*, p. 518, et la carte, t. II, p. 1.

(2) Ce capitaine, réformé en 1690, époque à laquelle il

auec les nouuelles trouppes, M^r le Marquis voulant auoir aupres de luy Mr Doruilliers comme nécessaire et fort entendu au mestier, et ayant connoissance des endroits ou nous allons; il reste 50 hommes pour la garnison sans tous les ouuriers, M^r le commissaire y est venu aussi afin d'auoir soin que les magazins soient bien entretenus, que les trauaux ne discontinuent point.

« Le 4, dès le point du jour, nous sommes partis, dans un assez beau calme, nous sommes venus camper à l'Isle au Galou (1) éloignée du fort de 11 ou 12 lieües; le vent du sud-ouest nous rendit viste *(sic)* à nostre arrivée qui fut cause que la nuit il fallut mettre les batteaux haut à cause des Roulins qui sont prodigieux dans ce lac quand il vente un peu. Le soir nous eusmes auis que 100 Hyroquois chagrins d'auoir eu de leurs gens pris relascherent du port et n'ont voulu suiure leurs gens; Il y a en eut vn qui nous dit que deux de ces braues deuoient s'en aller au pays pour auertir des gens de nostre marche, cela ne

commandait le fort de Chateaugay, fut tué dans une embuscade par les Iroquois ainsi que son valet. (Charlevoix, *Hist. gén.*, t. I, p. 515.)

(1) L'*île au Galot*, située à l'entrée de la baie de Niouré dans le lac Ontario.

soucie guere n'y ayant plus de mesure à garder; les autres s'en retournent au sault Saint-Louis à 2 lieues du Montreuil, tout ce qu'il y auroit à craindre seroit que ces drosles ne s'auisassent d'inquietter nos gens en descendans leurs prisonniers. Je ne crois pas qu'ils en ayent la hardiesse.

« Le 5, le vent ayant continué avec violence nous fit sejourner dans l'Isle (1) malgré nous.

« Le 6, le vent et les roulins ayant cessé sur le midy nous nous mismes en chemin et fismes 6 bonnes lieües dans nostre apres dinée, en chemin faisant l'on découurit des pistes de nos ennemis qui fuyoient nous ayant decouvert dans l'Isle au Galos, nos sauuages ne se mirent pas beaucoup en peine de courir après eux voyant bien que leurs pas seroient perdus.

« L'on detascha 2 canots françois auec des sauuages pour aller visiter la riuière où nous deuions camper, on ne pùt rien decouvrir.

« Comme nous sommes à présent sur les terres de nos ennemis l'on a commancé à faire monter les gardes exactement : 4 capitaines

(1) L'*île au Galot.*

la doiuent monter tous les jours, 2 de troupes; l'un à l'auant garde, l'autre à l'arrière garde et 2 de milice dans le centre; nous sommes à présent du costé du sud par le moyen des trauerses que nous auons faites, et la riuière où nous campons aujourd'huy s'appelle Cattaragaranné qui veut dire terre mouillée.

« Le 7, dès le matin nous sommes partis et auons fait 12 lieües d'vn fort beau calme, il sembloit que le vent nous voulut faire voir plus de 300 voiles sur le lac, mais la grande chaleur nous a priué de cette satisfaction.

« Le matin nos sauuages ayant mis a terre ont découuert les pistes de 5 Hiroquois, le casse teste d'vn a esté trouué qui a esté reconnu pour estre d'vn Onontague selon leur manière que je connois il semble que cette nation vueille s'unir aux Sonontonans pour donner contre nous quoyque nous ne luy ayons rien dit. Il ce peut faire aussi que ce sera quelque jeune Ononodi qui leur a laissé par brauade.

« Nous auons passé en chemin faisant une riuière nommée la Famine (1) à cause que les

(1) Après la Rivière de l'Assomption, on rencontre en suivant les rives du lac Ontario du nord au sud la *rivière*

R. P. Jésuites montant en mission dans ces lieux souffrirent vne grande faim ; nous auons fait halte sur le midi à vne petite riuière qui va à vn chemin qui mène au village des Onontagues (1). Il se peut que les sauuages dont nous auons trouvé les pistes s'en sont allez par là pour auertir leur nation de nostre arrivée, nous auons campé le soir à vne demy lieüe de leur riuière laquelle conduit jusqu'à leur village ; nous auons envie d'y aller camper, comme nous auons apprehendé de ne pas trouuer d'endroit pour placer nos batteaux nous n'y auons pas esté.

« Le costé du sud que nous tenons depuis notre trauerse est fort sableux, beau bois franc d'escorce qui nous feroit bien de la peine si nous estions surpris du vent.

« Le 8, en passant vis à vis la riuière des Onontagues ou nous auons decouuert des cabanes sauuages dont on ne faisoit que de

des Sables, la *rivière de la Planche*, la *rivière de la Grande Famine*, et la *rivière de la Petite Famine*. D'après le P. de Charlevoix, dans cette anse du lac Ontario, les Français, sous la conduite de M. de la Barre avaient en 1684 souffert pendant quinze jours une extrême disette ; de là les noms donnés à ces deux dernières rivières. (Charlevoix, *Hist. gén.*, t. I. p. 493, t. III. p. 206.)

(1) La *rivière des Onontaguès*. — V. Charlevoix, *Hist. gén.*, t. III, p. 278, carte.

partir les coups de fusils qui furent tirez entre 8 et 9 sur leurs chiens emportèrent nos sauuages d'vne ardeur..... sans nous rien dire, il sembloit à les voir partir que tout estoit perdu, leur emportement ne dura guere; comme l'on croyoit venir camper à Cherotons, l'on detascha 20 François auec 60 Sauuages pour decouurir s'il n'y auoit personne; c'est un endroit de pesche fort proche des Gorogoins (1) grands amis des Onontagues, on ne trouva qu'vne cabane vuide d'où les sauuages estoient partis il y auoit 2 jours; l'armée ne pût venir à cause du mauuais tems qui dura toute l'après-dînée, elle campa à 4 lieues du Chesceretons.

« Le 9, nous passames Cherotons et fusmes obligez de mouiller à vne lieüe au dessous à cause d'une orage qui suruint laquelle ayant cessé nous vinmes camper à 8 lieües d'où nous deuions débarquer.

« Nous vismes le soir la barque qui venoit de Niagoira porter des rafraîchissements à nos françois d'en hault qui nous amena M. de Boisguinot (2) porteur des ordres de MM[rs] de

(1) Goyogouins ou Gorogoras, canton Iroquois. (Voir Charlevoix, *Hist. gén.*, t. III, p. 276, carte.)

(2) *Boisguillot,* sujet canadien.

la Durantaye (1), Tonty (2) et du Lhut; un canot fut detaché pour y aller d'abord que l'on fut embarqué pour aporter les nouuelles et le lendemain retourner pour luy donner les ordres de Mr le Marquis afin de s'en retourner du costé de Naguerra si le vent venoit fauorable; on luy fit faire des auirons pour que l'on pût nager en cas de calme.

« Le 10 Mr le Marquis ayant apris sur les depesches de ces messieurs qu'ils deuoient se rendre au marais (3) ce mesme jour il fit partir de fort grand matin; ce fut une grande joye pour tout vn chacun, sur les 2 ou 3 heures de voir nos deux corps se joindre après une marche si opposée l'une à l'autre, comme si ce n'avoit esté qu'à vne journée; à la vérité il y paroist quelque chose d'extraordinaire.

« Avant que d'arriuer on detacha des sauvages auec quelques françois pour voir si les

(1) *Olivier Morel de la Durantayes,* gentilhomme nantais, capitaine dans le régiment de Carignan-Salières. Voir l'*Introduction.*

(2) Le *chevalier Henry de Tonty* était fils de ce banquier italien qui vint établir en France les assurances appelées *Tontines.* Henry de Tonty qui accompagna Cavelier de la Salle a publié une relation intitulée : *Dernières découvertes de M. de la Salle* (1697). (Charlevoix, *Hist. gén.*, t. I, p. 457).

(3) *Le grand marais,* au nord du Niagara.— Voir Charlevoix, t. II, p. 1., carte, v. t. III, p. 225.

Sonontonans se présenteroient pour défendre le bord et le débarquement, l'on découurit quelques pistes de coureurs toutes fraîches et rien de plus. Il y auoit aussi quelques cabanes délogées du jour de notre arriuée, comme le village n'est éloigné que de huit lieues on ne daigna pas courir après eux.

« D'abord que nous fûmes arriués on choisit un terrein pour y faire un fort afin de mettre nos canots et batteaux à l'abri de l'insulte de nos ennemis, c'est un endroit nommé Canincaroutagoun (1) qui est un marais qui fait une langue de sable ; il se descharge dans le grand lac, on a mené là dedans tous les batteaux qui furent deschargez, et pour les conseruer on les emplit d'eau, l'endroit ayant esté trouué comode on ordonna à chacun de faire des pieux (2) et des fascines.

« Le ii, tout a esté fait, vne partie des pieux plantez, l'on a comandé 400 homes pour y rester sous le comandement de M. Doruilliers sur la grande confiance que l'on a en luy, c'est ce qu'il y a le plus à craindre, puisque s'ils venoient rompre nos canots et

(1) *Ganientaroutagouat*, s'appelle aussi la *rivière des Sables*. — V. Charlevoix, *Hist. gén.*, t. III, p. 276, carte, et t. I, p. 515.

(2) C'est le *fort des Sables* qui fut achevé en 2 jours.

batteaux ils nous auroient bientost fait mourir de faim.

« Il y eut trois ou quatre hiroquois qui eurent l'effronterie de venir nous brauer en trauaillant à nostre fort, ils nous chantèrent pouilles disant qu'il falloit se venir battre et non pas faire un fort, que nous vinssions viste nous faire tuer, qu'ils auoient enuie de manger de la chair blanche, nous les laissâmes dire et continuasmes nostre fort ; ils tirèrent deux coups de fusil dont les balles tombèrent à la queue de nos batteaux.

« L'auis que nous auons eu de 4 chinoises (1) qui se sont trouuées, nous fait dépêcher. Elles ont dit que les anciens deliberoient sur ce qu'ils auoient à faire pour se garantir de l'orage qui leur alloit tomber sur le corps, les uns veulent fuir, les autres veulent rendre tous les esclaues pour ne l'estre pas eux-mesmes ; la planche est tirée, il faut qu'ils la suiuent.

« Ce mesme jour l'on a fait passer par les armes un françois (2) qui a esté pris avec les

(1) Habitantes de l'*île de la Chine* à trois lieues de Montréal.

(2) « Le général (de Denonville) avant que de partir de là, y fit passer par les armes le François qui avoit servi de guide aux Anglois pour aller à Michellimakinac, et qui avoit été pris en combattant contre le service de son prince. » — Charlevoix, *Hist. gén.*, t. I, p. 515.

Anglois, déserteur de la colonie depuis quelques années, conformément à l'ordre que Mr. le Marquis a reçu cette année de Sa Majesté.

« Le 12, ayant achevé de planter les pieux et fassines les plus nécessaires nous nous sommes mis en marche pour nous rendre au village par terre, l'on a fait prendre des vivres pour 13 jours ; comme il estoit pres de 4 heures, nous n'auons fait que trois petites lieües sans rien rencontrer.

« Le 13(1), nous sommes partis dès le matin, nous pressants d'arriuer ; nous passâmes 2 méchants défilés où, si les ennemis nous avoient attendu ils nous auroient beaucoup incommodez. Il n'y en auoit plus qu'un troisième, proche du village auant que d'entrer dans les deserts ; comme la chalenr estoit grande chacun estoit fatigué tant par la charge que par la marche, on ne comptoit plus que cinq ou six lieues d'où nous auions campé, mais elles sont trop grandes, on en doit compter plutost 8. Enfin ayant fait une halte auant que d'arriuer au défilé, il y eut des sauuages qui raportèrent qu'ils auoient vu des hyroquois ; comme

(1) Voir les *Ordres de marche*. — V. Charlevoix, *Hist. gén.*, p. 515. (Cet historien donne à ces faits la date du 13 juin.)

leurs nouuelles sont sujètes a caution et de plus qu'un autre vint luy donner le dementi, on marcha toujours à l'ordinaire. Nous auions avec nous nos françois au nombre de 376 en 3 compagnies commandées par MM^rs. la Durantaye et Tonti et du Lhut, et leurs sauuages au nombre de 423 qui remplissoient comme il paroist les troupes que nous auions laissées a nostre fort et les malades compris. Il y avoit 450 homes et nous en nombre de 600 d'acogni^on. Nos Outouois estoient à l'auangarde auec M^r. de Calière et les sauuages tant de part que d'autre sur les aisles à la droite et la gauche; comme nous estions en bon ordre, les Sonontonans qui nous attendoient effectivement furent bien receus, ils estoient au nombre de 300 qui tirèrent d'abord à nostre gauche, le poste de notre auangarde estoit auantageux, il y avoit aussi sur la droite 500 Otouans (sic) que nous auons pris, ils crurent que leur descharge nous intimideroit et nous feroit reculer et ainsi qu'ils nous enueloperoient facilement. Ils furent trompez; ayant auancé a leur feu, nous saisissant d'abord d'une hauteur pour leur couper chemin, nous les repoussâmes avec vigueur; ils voulurent filer croyant se pouuoir joindre a ceux qui

estoient a nostre droite. Le feu que fit faire Mr. le Marquis par nos troupes leur donna une telle épouvante qu'ils s'enfuirent tous, jettant leurs fusils et tout ce qui pouuoit les empêcher de courir, ce ne fut pourtant pas sans peine que nous fumes maîtres du champ de bataille ayant eu deux françois de tuez sur la place, quinze de blessés (1), dont le R. P. Ensalran, supérieur des missionnaires en a esté. Il a eu un coup de fusil prodigieux, c'est un homme a qui le pays a obligation ayant maintenu toujours les sauuages en union, il y a aussi eu 15 sauuages de tuez ou blessez, nous avons trouué 14 ennemis sur la place que nos sauuages dessiquetoient d'une façon toute extra-

(1) Charlevoix dit cinq ou six hommes tués et environ vingt blessés. *Hist. gén.*, t. I, p. 516.

« Le seul homme de marque qu'on perdit dans cette occasion fut un capitaine Agnier nommé la *Cendre chaude* il avoit été un des bourreaux du P. de Brébeuf et il attribuoit sa conversion aux prières du saint martyr. Il avoit si bien réparé son crime, que peu de missionnaires ont gagné à Dieu autant d'infidèles que lui. » — Charlevoix, *Hist. gén.*, t. I, p. 517.

(2) Le P. *Anjelran*, jésuite. M. de Denonville dans une de ses lettres à M. de Seignelay dit que la *Nouvelle France* avoit de grandes obligations à ce missionnaire, qu'il avoit contribué plus que personne à retenir les Outaouais et les Hurons dans notre alliance et que sans lui il y auroit longtemps que Michellimakinac seroit au pouvoir des Anglois ou des Iroquois. (Charlevoix, *Hist. gén.* t. I, p. 516.)

ordinaire. Ils coupoient la viande come à la boucherie, il y en auoit qui leur ouvroient le ventre et buvoient leur sang tout chaud, (1), nos Outouans sauuages firent de mesme et le plus mal pour se battre ayant lasché pied, ce que ne firent pas nos françois qui assurément se firent distinguer aussi bien que nos sauuages chrétiens qui firent des actions de valeur, nos hiroquois se surpassèrent et firent voir qu'ils surpassoient de beaucoup les Sonontonans et que l'on deuoit doresnavant se fier a eux.

« Mr. le Marquis qui s'exposa par trop pour visiter tous les lieux auantageux où il pourroit poster ses troupes les voyant fort harassées et fatiguées de notre grande marche, se résolut de camper au lieu où le choc s'estoit donné ne connaissant pas non plus le terrin et incertain du nombre de nos ennemis qui tous

(1) Une scène de festivité hideuse suivait toujours la torture d'un prisonnier ; elle avait à la fois, chez les Hurons, le caractère d'un acte de vengeance et celui d'un rite religieux.

« Si la victime avait montré du courage, on rôtissait d'abord son cœur, puis, coupé en morceaux, il était partagé entre les jeunes hommes, qui devaient y trouver l'accroissement de leur courage. Le corps était ensuite divisé, bouilli et mangé par l'assemblée, la tête étant réservée au chef. » (F. Parkmann. *Les Pionniers français. Introd.* p. XXIV.)

ensemble pouvoient estre aussi forts que nous ; ainsi il s'apliqua a chercher tous les endroits où il pourroit mettre ses troupes pour mieux voir les ennemis en cas qu'ils voulussent encore venir nous voir et venir à la charge ; je ne puis assez dire la peine qu'il se donna a visiter de tous côstés afin de mettre ses troupes en bataille, jusqu'à la nuit il n'eut point de repos ayant toujours mangé sans se reposer, et il n'y auoit pas une petite hauteur qu'il n'allast visiter ; enfin tout estant par ordre il s'en revint où ses gens l'attendoient si fatigué qu'il n'en pouvoit plus, cependant toujours prest a marcher dès la moindre parole qu'il entendroit.

« Le soir nos sauuages firent festin de toute la viande de nos ennemis qu'ils auoient mise dans les chodières. Il s'en trouua un blessé qui n'estant pas encore mort fut interrogé, il dit qu'il y auoit 800 Sonontonans, que 250 Gojogouins les venoient joindre, que les Onontagues se venoient batre contre nous ce qui ne s'est pas trouué véritable ; nos sauuages les (*sic*) prirent et n'en pouvant tirer raison ils voulurent les (*sic*) attacher au poteau pour les (*sic*) brusler mais voyant qu'il n'en pouvoit plus ils luy cassèrent la teste à coups de hasche

et le mirent à la chaudière comme les autres, ils decolèrent ces 14 hommes et mirent leurs testes a des piques après en auoir leué les cheuelures (1) ce qu'ils font auec une facilité inconceuable comme qui osteroit une calotte.

« Ce qui est cause que nous auons tué moins d'hyroquois est la marque (2) qu'ils auoient pris pareille à nos sauuages sur l'auis du (3) nauire qui estoit esclave avec les hurons de Missilimoki (*sic*) (4) qui se sauua de Niagera ; cela nous fit beaucoup de peine. La nuit nous auons eu une allarme causé par une sentinelle dont le fusil partit par mesgarde ce qui nous fit venir à l'escot.

« Le 14. toutes les troupes estant en bataille, nous nous sommes preparez à marcher, la pluye nous a un peu retardé ; nous croyons, sur ce que ce blessé nous auoit dit, auoir une sa-

(1) Suivant la coutume de tous les guerriers des nations sauvages de l'Amérique septentrionale, la chevelure ainsi conquise devenait le plus glorieux des trophées. Quand on avait scalpé un prisonnier dont on voulait prolonger les tortures on coiffait le malheureux mutilé avec une sébile remplie de sable brûlant qui arrêtait l'écoulement du sang. Plusieurs des missionnaires chrétiens ont subi, au XVII[e] siècle, cet horrible supplice. (Ch. de Bonnechose. — *Montcalm et le Canada français*, p. 46.)

(2) Voir les *Ordres de marche*.

(3) Il y a sans doute un mot omis.

(4) Missillimakinac.

luade ce matin des Gojogoins, cependant rien n'a paru ; la pluye ayant discontinué nous auons suiui nostre route jusqu'au vilage ou nous n'auons trouué personne, ils y ont mis le feu et s'en sont fuis ; dans les déserts on a trouué encore sept corps morts de blessures que leurs gens avoient laissés. Ce village se nomme Ganaguiara (1), il estoit fort grand ; le bled qu'il y a a brusler et a gaster nous fit séjourner nous ayant fait mettre en cas d'attaque du feuillage à nos sauuages afin de les distinguer de nos ennemis (2).

« Il y a un quart de lieue d'ici un fort qu'ils auoient fait où ils auoient mis force bled ; ils n'ont osé tirer quoyque fort avantageux estant escarpez de toutes parts assez bien flanquez pour des sauuages ayant fait une allonge pour pouvoir aller facilement à une fontaine qui est au pied.

« Le 15 on a détasché Mr. de Tonty pour y aller mettre le feu ; il y avoit des cochons qui ont fait plus de mal que de bien (3), cela ayant

(1) Un des quatre grands villages qui composaient le canton des Tsonnonthouans et qui était éloigné de sept ou huit lieues du fort des Sables. — (Charlevoix, *Hist. gén.*, t. I, p. 517.)

(2) Voir les *Ordres de marche*.

(3) Voir Charlevoix, *Hist. gén.* t. I, p. 517.

causé des flux qui ont fait beaucoup de malades.

« En ce mesme tems la moitié de nos troupes conduites par M. de Calliere a esté commencer à fourager les bleds, pendant quoy nos sauvages enuieux du pillage ont esté fureter dans les bois et ont trouvé quelque butin et vn petit vieillard si hébété que l'on n'a pu tirer raison de luy; on luy a cassé la teste l'après dinée; l'autre moitié a esté conduite par M^r^. Vaudreuille; nos sauuages courant toujours ont encore trouué un viellard qui a chanté à merveille sans s'estonner, il nous dit que les Sonontonans estoient 220 qui auoient donné sur nous et que 550 estoient sur nostre droit en cas que nous eussions reculé pour donner sur nous ce qu'ils n'ont osé faire se contentant de faire leur descharges en fuyant ayant veu la manière dont nous auons receu le salut des premiers.

« Il a encore dit que le Sonontonan s'enfuioit auec les Gojogoins à Onontagues, pays fort meschant et inaccessible, ce qui fait que malgré lenuie que l'on a à les poursuivre il faut se contenter de ruiner leurs bleds ce qui leur fera un grand tort sans que nous courions risque de perdre la moitié de nostre petite

armée ; il nous assura que l'Onontague s'estoit desclaré contre nous parce qu'il auoit apris que nous auions mis un de leurs chefs en prison, ce qui ne s'est pas trouué véritable, ainsi l'on ne faisoit encore pas de fond sur la résolution qu'ils avoient pris ; ce qu'il y a de vray est que le Sonontonan qui paroissoit le plus fier et qui ne nous croyoit pas capable de le venir voir est fort surpris et estonné ; il y a encore eu deux esclaues de pris qui ont eu la vie sauve par ce que ce sont de nos alliez qui ont esté pris depuis quelques années ; elles venoient de chasse avec 4 hommes, 2 autres femmes et 2 enfants, elles se sauvèrent ayant apris que nous estions proche ; le viellard apres auoir esté baptizé et nous auoir dit que depuis 9 jours nous estions attendus dans l'ambuscade a eu la teste cassée.

« Mr. le Marquis a tasché d'inuiter nos sauvages a courir apres nos ennemis qui fuyent, mais voulant auoir des françois auec eux il n'a pas jugé a propos de leur en donner parce que s'ils venoient a estre attaquez ils s'abandonneroient et seroient bientost taillez en pièces.

« Voulant aussi soigner les blessés et de plus a cause du sieur Enjalrant fort nécessaire au pays pour sa capacité, il se résolut d'en-

voyer 100 hommes au Marais(1) où est nostre fort en ayant fait la proposition à nos sauvages ils ne voulurent fournir personne, ce qui le chagrina beaucoup et il fallut changer de dessein; c'est une chose bien fâcheuse d'avoir afaire à ces gens-là.

« Sur le soir, nos sauvages prirent encore vn esclaue qui fut reconnu Chaovanon (2) par sa nation dont nous auions 50 estans de nos alliez ; il leur a esté rendu après auoir esté honestement traité par nos gens qui le crurent hyroquois ; ce ne fut pas sans contester, quelques uns le prenoient pour espion ; ils ont encore une femme qui nous assura qu'il y avoit 800 Sonontonans a l'attaque.

« Il y auoit encore resté des bleds, on les alla couper avec la moitié de l'armée et laprès dinée nous campâmes pour venir à Goinguerra (3) où il y a beaucoup de bleds ; sur le soir nous fumes inquiets de quelques sau-

(1) *Vide supra* et Charlevoix, *Hist. gén.*, t. I, p. 517.

(2) Sauvages voisins des Iroquois, avec lesquels ils étaient en guerre depuis plusieurs années. En 1671, les Iroquois les exterminèrent presque tous et suivant leur habitude se servirent des Chouanons captifs pour combler les vides que la guerre avait faits parmi eux. (Charlevoix. *Hist. gén.*, t. I, p. 443.)

(3) *Goiogonen.* — V. Charlevoix, *Hist. gén.*, t. III, p. 276.

vages qui manquoient, on les crut pris parce que d'autres disoient auoir entendu grand bruit dans le village où ils estoient allez ; quelque peu après on les vit reuenir chargez de butin qu'ils auoient trouué dans ce village.

« Le 17 on a coupé les bleds qui estoient à l'entour du village, la pluye est cause que l'on a achevé tard.

« Le 18 nous sommes venus camper a vne demy lieue de notre premier camp vers le fort dont j'ay parlé où il y a force réserve (1). Il y a 800 pas de tour bien mesuré ; s'ils auoient voulu tenir ils n'auroient pas laissé de nous donner de la peine, il n'est commandé de nulle part ; leur communicãon alors n'estant pas acheuée nous les aurions beaucoup incommodez. L'on a acheué de brusler ce qui n'auoit pas esté consommé par Mr. de Tonty, c'est quelque chose d'estonnant que les bleds tant vieux que nouveaux que nous auons desjà gastez ; sur les 10 heures du soir nous eusmes une allarme causée par une chinoise (2) qui se sauvoit et n'ayant point répondu a notre sentinelle fut blessée a la

(1) Les Iroquois cachaient leur blé en terre comme le font les Arabes dans leurs *silos*.
(2) *Side supra.*

cuisse d'un coup de fusil ; on ne laissa pas de l'interroger, elle nous dit que la consternation estoit fort grande parmy nos ennemis que nous auions tué a nostre attaque 40 personnes et beaucoup de blesssz ; si cela est, je m'en rapporte. Ce qu'il y a de seur est que nous auons trouué 27 hyroquois de morts ; en ayant encore trouué six ou dans le bois ou dans les déserts ; elle nous a assuré que les Sonontonans estoient à l'attaque, que les autres nations ne se vouloient point mesler auec eux.

« Le 19 (1) nous sommes venus au village de Totiaeton éloigné de 4 lieues de l'autre où l'on a encore plus trouué de bled qu'en l'autre ; nous auons encore eu une allarme causée par nos sauuages qui nous a fait tenir presque toute la nuit sous les armes ce qui fatigue beaucoup nos troupes n'ayant guère de repos ny jour ny nuit.

« Le 20 nous décampasmes pour nous mettre un peu plus sur la hauteur estant proche de vilains endroits où les ennemis nous auroient pu insulter et l'on fait couper les bleds. Vne autre femme qui s'est trouuée

(1) Voir les *Ordres de marche.*

nous a dit les mêmes n^elles^ que Lilinoise (1); elle a augmenté que 4 hyroquois des nostres qui estoient venus porter la nouuelle de nostre marche auoient eu la teste cassée, et que fuyant auec les Sonontonans ont sorti de Meamis les auroient tués (2), qu'elle en entendoit les cris, qu'elle se sauua; si cela est vray ie m'en raporte cette n^elle^ du sauuage confirme pourtant celle la que les hyroquois estoient allez auertir leurs gens.

« Le 21 nous sommes venus au village de Ganonata à 2 lieües de Totiaeton dernier (village) Sonontonans où nous auons bien bruslé du bled.

« Il y a un huyon (3) qui nous a rejoint aujourd'huy nous ayant quitté le lendemain de nostre attaque pour tacher d'attraper quelque chevelure; il en a apporté 2 de viellards, femme et homme; il rapporta que la consternation est si grande parmy eux qu'ils vont qui çà qui là; il paroit qu'ils prennent les chemins des Andustogues, nation qu'ils ont détruit depuis quelques années. Nous auons trouué au village les armes d'Angleterre, qui

(1) L'Illinoise.
(2) *Sic.*
(3) Pour Huron.

y auoient esté plantées il y a 3 ans lorsque Mr. de la Barre voulut venir en guerre ; ils les auoient antidatées d'un an.

« Le 22 dès le matin, après auoir fait brusler les vieux bleds et rauagé tous les nouveaux, nous sommes reuenus à notre camp de Totiaeton pour acheuer de ruiner tout ce qui reste ; la pluye a empesché nostre dessein estant venüe par orage ; 4 hiroquois animez a l'exemple du huron se sont détachez pour leuer aussi quelques cheuelures.

« Le 23 (1), le tems s'estant mis au beau on a acheué la récolte ; c'est une chose surprenante que la quantité de réserues qu'ils ont ; je crois qu'ils doivent estre au moins 15 ou 16 mille âmes ; il y en a qui ont estimé la part des vieux et nouveaux bleds à 400,000 minots. Nous auons trouué au village une planche écrite à leur manière qui nous a fait connoistre les entretiens des sauuages hiroquois auec les Anglois par un conseil soutenu qui sollicitait la guerre contre nous.

« Les 2 premiers villages n'auoient rien voulu décider, il n'y eut que le dernier ou le chef qui est Onongueritoust grand ami des François dit qu'il la falloit faire ; l'Onontague

(1) Voir les *Ordres de marche.*

est dépeint sur cette planche comme un oyseau qui voit de loin tout ce que l'on veut faire sans toutes fois s'en mesler. Cela c'estoit fait par le moyen d'Aria interprette qui estoit venu à cheual auec des Sonontonans, son cheual a une hache dans la bouche pour marquer qu'il vient parler de guerre, l'on ne peut bien expliquer la chose sans la montrer telle qu'elle est dépeinte ce qui est assez plaisant à voir ; ce sont de nos sauuages qui en ont donné l'explication ; sans eux, je ne crois pas qu'on pust deviner ce que c'estoit.

« Sur le midy tous les bleds ayant esté coupez et bruslez nous auons commencé a prendre notre chemin pour nous en retourner aux bateaux ; l'on a marché en bataille afin de tenir aussi bien que nous auions comencé et n'estre point surpris encore que nostre ennemy voulût sa revanche ; en chemin faisant un de nos sauuages a rencontré un hyroquois qu'il a tué, ce qui a chagriné Mr. le Marquis pour ce qu'il auroit bien souhaitté apprendre des nouuelles de nos ennemis et la cause pourquoy ils ne paroissent point.

« Il a esté reconnu par de nos hiroquois pour estre de la nation il y en a d'autres qui prétendent que c'est un esclaue qui se sau-

voit, tel qu'il est je ne crois pas qu'il en revienne sitost.

« Nous auons fait 2 bonnes lieües dans notre apres disnée en venant jusqu'au bout de 3 petits lacs assez agreables que l'on rencontre, nous n'osàmes passer outre a cause de l'eau que nous n'auions pas trouuée sitost ainsi que nous raportoient nos conducteurs ; ce chemin est pareil au premier que nous auons tenu pour aller aux villages Sonontonans. Le commencement est assez beau tout bois franc.

« Le 24 dès le matin nous nous sommes mis en chemin pour tascher d'arriuer a nos batteaux ce que nous auons fait ; il y auoit six mortelles lieües que nous auons trouuées longues. Tout y estoit en bonne disposition. Il estoit temps d'arriuer estans tous fort fatiguez, de plus, nos blessez souffrirent beaucoup par toutes ces marches et nous en auons perdu 4 dangereusement blessez. Nous n'avons esté que 13 jours dans notre marche. Cependant tout le monde estoit sur les dents par la grande chaleur du jour, et la nuit un froid a n'en pouuoir plus ; ce qui estoit de pire, personne n'auoit de quoy se couurir, cela causa des rusmes, et fieures en fort grand

nombre ; je croy que le cochon frais que l'on mangea contribua beaucoup au flux.

« Mr de Caliere et Mr de Vaudreuil ont beaucoup soulagé Mr le Marquis qui seul n'auroit pu suffire a tout ; il se reposoit sur eux pour la recolte ou ils aporterent tous leurs soins d'une maniere toute particuliere y estant depuis le matin jusqu'au soir ; ils eurent leur part des incommoditez aussi bien que les autres, cependant ils agirent comme s'ils auoient esté en bonne santé ; Mr le Marquis (1) de son costé voulant voir si on ne quittoit rien s'en alloit visiter partout ou il y auoit apparence de desert et menant auec luy de ses gens faisoit moissonner, et luy mesme trauailloit pour donner courage aux autres ; c'est une grace toute particuliere que Dieu nous a faiste de l'auoir conserué sans succomber sous le fardeau apres la peine qu'il se donnoit n'ayant repos ny jour ny nuit.

« Le 25 nous auons trauaillé a faire partir une barque pour doner des nouuelles a nostre expedion (*sic*) au pays en menant une partie

(1) Charlevoix a loué la conduite de M. de Denonville pendant toute cette campagne et montré les conséquences heureuses de cette expédition qui intimida pour quelque temps les Iroquois. — Charlevoix, *Hist. Gén.*, t. I, p. 518.

de nos malades et blessez qui sont en nombre. Elle a leué lancre et sen est allee d'un bon frais de sud ouest, on a ordonné aussi la démolition de nostre fort et le bruslement des pieux et pilliers afin que nos ennemis ne s'en pussent seruir.

« Le 26 nous nous sommes mis en chemin pour aller du costé de Neagora (1) ou nos sauuages chrestiens ne vouloient point venir malgré toutes les raisons que l'on pouuoit leur alléguer leurs remontrant qu'ils ne seroient point libres d'aller a la chasse estant du costé de leurs ennemis.

« Qoyqu'ils eussent promis de venir auec nous, le matin en partant nous fusmes surpris de les voir nous tourner le dos ; Mr le Marquis courut apres eux et les fit reuenir. C'est une etrange chose que d'auoir affaire a des Sauuages ne n'en voulant faire qu'a leur teste; cela fit résoudre Mr le Marquis de prendre le deuant auec les François, outouans, la milice et les sauuages pour se depescher et ne guere demeurer a Niagora, et voyant encore que la milice n'alloit pas assez viste il les laissa derrière. Nous fismes 10 lieües ceste

(1) Niagara.

journée dans nos canots quoyque partis tard a cause des sauuages qui nous retardèrent.

« Le 27 dès le matin nous auons continué nostre route un gros vent d'ouest s'estant leué nous fit rester a vne riuiere que nous trouuasmes heureusement pour nous mettre a labry qui ayant continué toute la journée donna du chagrin a M^r le Marquis de voir ses troupes écartées a la porte de l'ennemy ce qui luy fit prendre la resolution d'attendre a cette riuière nommée Onnata-Garonne, a 3 lieues ou nous auions campé, toutes les troupes, et de ne pas marcher plus viste; de peur ce donc il enuoya pour cet effet un canot leger tant aux troupes qu'a la milice pour les auertir de le venir trouuer de jour ou de nuit d'abord que le vent le pourroit permettre.

« Le 28 au matin la milice arriua entre 6 et 7 heures du matin et les troupes entre 10 et 11 non sans peine le vent s'estant encore leué, ce qui nous fit rester dans ce camp. Mr de Montreuil nous a dit que 2 Algonquins qui auoient resté apres nous au village de To-tiaeton auoient veu deux hiroquois, qu'ils auoient fait le coup de fusil et s'estoient en-fuis chacun de leur costé ayant peur les vns des autres.

« Le vent ayant cessé nous a permis de partir sur les 3 ou 4 heures et auons eu le tems de faire 3 lieues, nous auions pris resolution de marcher a lune leuante, mais le mauvais temps qui voulut venir nous en a empesché.

« Le 29 nous fismes dès le matin 2 lieues ; le vent s'estant leué nous fumes obligez de rester a cause des ecueils qui ne permettent point de l'aborder ; sur le midi ayant cessé nous fismes encore 7 bonnes lieües et vimment camper à 3 lieües de Naigarra (1).

« Le 30 craignant encore le vent nous partismes a lune leuante et nous arriuâmes sur les 5 heures du matin a l'entrée de la riuière distante de 4 lieues du sault (2) dont on a fait 2 par eault et les 2 autres par terres. C'est le plus beau qui se puisse jamais voir, c'est surprenant que la hauteur dont il est. Les grandes occupãons de Mr le Marquis ne luy permettent point d'y aller estant pressé a cause des recoltes.

« D'abord que Mr le Marquis fut arriué il regarda ou il pourroit placer un fort (3) afin

(1) Le Niagara entre le lac Érié et le lac Ontario.
(2) La chute du Niagara.
(3) Cavelier de la Salle avait conçu, en 1678, le projet

d'y placer 100 hommes du costé du sud-est, tant pour boucler nos ennemys que les sauvages nos alliez . . . . . . sans cesse estant sur d'un azile, que pour rompre toutes mesures aux Anglois qui vouloient se rendre maistres de la terre des hiroquois et par consequent de celle-cy pour auoir la liberté d'aller aux Outaouxans. L'endroit qu'il a choisi est fort auantageux estant a l'entrée de la riviere et au bord du lac sur une eminance fort escarpée ; c'est vne pointe qui fournit un bel angle ; on a tiré la place d'un quarré que l'on veut entourer de 100 pieux ; pour cet effet, les habitants ont eu ordre d'en faire 2000, tandis que les soldats nettoyoient la place et commençoient les fosses pour les planter ; on les a fait faire de 16 pieds de haut.

« Le 31 ils ont acheué de les amener et nos soldats les montent, ce qui est assez difficile ; ils en ont monté 700 par le moyen de 2 grandes pièces de bois qu'ils mettent sur quoy on les fait glisser et auec deux cordes on les attache pour les tirer en haut, on a fait en 4 endrois

de construire ce fort de Niagara. Nous avons vu que le chevalier de Troye y fut laissé par M. de Denonville avec une garnison, qui y périt ainsi que son gouverneur. Le fort fut abandonné, puis reconstruit quelques années après.

ceste machine ; on auoit enuie de faire 2 ou 3 cheurons ; mais les outils necessaires nous ont manqué les barques n'estant pas encore arriuées a cause du vent contraire qu'il a toujours fait ; elles ont un peu auancé la nuit passée, le vent estant trop grand elles n'ont pù gagner, et elles ont resté a 2 lieues d'icy ou l'on a enuoyé un canot pour aporter les outils de charpanterie dont nous auons besoin.

« Le premier jour d'aoust le vent s'estant un peu tourné a l'est nous auons eu la joie de voir reuenir nos deux barques que nous attendions auec impatience, nous continuasmes toute la journée a faire monter nos pieux ; les soldats montoient et les habitans plantoient ; ils formerent trois bastions qui est tout ce que nous souhaitions acheuer auant de partir pour mettre la garnison a l'abry des insultes des hiroquois, ce qu'estant acheué Mr le Marquis donna des ordres pour que la milice put partir le lendemain.

« Le 2 trouuant a propos de faire garder le fort qu'il a fait faire au détroit par le sieur du Hault (?) il y enuoya vn homme pour compagnie, et luy dit au major d'enuoyer quelques bons chasseurs pour les entretenir pen-

dant l'hiuer et de plus aussy Mr de Tonty pour exorter les nations de ces quartiers de venir voir les hiroquois. Sur l'apres disnée il fit partir la milice pour prendre le chemin de Montreuil pour tascher d'estre a leur arriuée; il a donné ordre a Mr de Vaudreuil aussi pour acheuer le fort, donner du bois de chauffage, laisser de bons hommes pour la garnison et ensuite de s'en venir a Cataracouy ou ils trouverent (1) ses ordres et laissa pour commandant Mr de Trois, ancien capitaine, auec vn autre capitaine, 2 lieutenants et 2 soulieutenants.

« La nuit Mr de Tonty reuint, qui dit que des Sauuages auoient veu des hiroquois auec des chemises blanches, chose qui n'arriue jamais a des ennemis, qui se mettent tout nuds et se frottent de terre glaise pour n'estre pas sitost apparens ; toutesfois Mr le Marquis luy donna 60 hommes pour aller voir ce que ce pouuoit estre, afin que, si cestoit un corps d'ennemys, ils pussent se retirer, ou, si ce nestoit rien, continuer leur route ; on enuoya 3 ou 4 tambours pour intimider les ennemis en cas qu'il y en eust.

(1) Pour *trouveraient.*

« Le 3 dès le matin nous nous mismes en marche pour nostre retour malgré l'allarme que nous auons eüe, Mr le Marquis n'ayant plus rien a faire et croyant que les ennemis ne vinsent a la coline ; nous fismes 13 bonnes lieues et campâmes la pointe de la trauerse de l'eau pour passer le sud au midy.

« Le 4 dès le matin a la lune leuante de peur que le vent ne nous surprit dans la traverse nous decampàmes a près de 4 lieues ; nous en fismes près de 14 dans nostre journée et nous vinmes camper a la pointe Onoron ; nous attrapâmes nostre milice qui fit tant qu'elle campa auec nous ; Mr le Marquis ordonna a M. Dugué de faire marcher plus doucement et par ordre.

« Le 5 le tonnerre, le vent et la pluye nous empeschèrent de partir ; le matin sur le midy le tems s'estant mis au beau nous fismes 8 lieües. Si ce n'estoit la quantité de malades qui sont dans nos canots nous irions encore plus viste ; tel canot ou il y a six homes il n'y en a que 3 en estat de nager, encore sont ils demy blessez.

« J'oubliois a dire que le 4 nous trouuasmes nos Sauuages d'en bas qui auoient lié plus de 200 chèvres et se refaisoient des jeunes qu'ils

auoient faits; nous profitâmes un peu de la viande fraische qu'ils auoient. Nous quitames nos bateaux, Mr le Marquis ayant enuie de se rendre en diligence pour expedier le conuoy qu'il veut enuoyer ; le 5 nous campâmes vis a vis les nauires.

« Le 6 nous nous sommes embarquez des le matin et auons fait 14 bonnes lieües ; un petit vent nous a bien soulagé, nous sommes venus camper a 2 lieues de Honorasyé (1) en deça, qui est lieu fort fameux pour la quantité de sauriens qui se pesche dans la riuiere.

« Nous auons eu la barque, qui auoit mené nos malades au fort, qui s'en retourne a Niagara porter des viures a Mr Gallard qui y est pour visiter le poste par ordre de Ms le Marquis pour connoistre et sauoir les necessités.

« Nous auons passé un endroit nommé Tanoita (2), qui est un pontage, qui a 14 lieues, par le moyen duquel l'on entre dans le lac Heron qui mene aux Otouans; nos sauuages cette année ont apris ce chemin.

« Le 7 nous auons fait 13 bonnes lieües et sommes venus camper a 2 lieues de Quinté (3)

(1) Ou Gouarasyé.
(2) *Tannaouté.* — Voir Charlevoix, *Hist. Gén.*, t. III, p. 276, carte.
(3) *Kenté.* — V. Charlevoix, *loco citato.*

qui est un village ou MM. les séminaristes auoient une mission, laquelle ils ont quitté a cause du peu de fruit qu'ils y faisoient.

« Le 8 un bon vent s'estant leué nous fismes pres de 15 lieues ; nous vismes ce jour-là les 2 barques que nous auions laissées a Niagara, qui nous aprirent le départ de nos troupes ayant acheué tous leurs trauaux ; nous campàmes . . . . ou Mr Sivret auoit pris ces sauuages qui furent amenés au fort auant nostre depart.

« Le 9 quoyque le vent fut contraire nous vinmes a Cataracouy sur le midi ; d'ou nous estions il y auoit 7 bonnes lieues ; nous estions aussi partis dès le grand matin.

« D'abord que nous fusmes arriuez Mr le Marquis pour ne point perdre de tems donna ses ordres a M. Doruilliers, qui resta pour le commandement auec 100 homes que Mr de Vardre (?) luy doit laisser en partant apres auoir executé les ordres que Mr le Marquis lui laisse pour l'entretien de la garnison et le soulagement qu'il put luy donner pour son hyuer auec les troupes ; apres quoy il doit s'en venir dans le rapide pour faciliter la navigation du conuoi que l'on fera le plus fort que l'on pourra afin que ce soit le dernier

de l'année. Nous auons nouuelle qu'un. . . . . qui estoit dans le canot de Mr Perneuf (?), s'estant escarté 8 ou 10 lieues du marais ou nous fismes nostre fort, auoit esté pris par 3 hiroquois et qu'il auoit (1) ; tout lié qu'il estoit il trouua le moyen de se sauuer par le moyen d'un costeau qu'il auoit dans sa braie dont ils ne se sont pas aperçus ; ils l'auoient fort maltraité, il trouua un canot dans lequel il se sauua tout criblé de coups.

« Le 10, apres que Mr le Marquis eut reglé tout ce qu'il auoit a faire pour le fort, nous nous sommes mis en chemin pour nous rendre au Montreuil auec la compagnie qui estoit arriuée un jour deuant a bon port. On fait embarquer tous les Anglois qui estoient encore au fort auec tous les malades ; le vent de nordest ne nous permit de partir que sur les 2 ou 3 heures du soir et nous fismes 5 petites lieues estant venus camper a la pointe a la mort. (?)

« Nous n'auons non plus entendu parler d'hiroquois que s'il n'y en auoit plus, ce qui marque leur grande peur.

« Le 11, des le matin, nous auons de-

(1) Il doit y avoir une omission au manuscrit.

campé et fait 18 lieües et sommes venus camper a 2 petites lieues de la Galette ; nous enterrames le fils de Mr de Saint-Ours (1), aagé de 18 a 20 ans, mort de maladie. Son frère est un gentilhomme de Dauphiné cy deuant capitaine dans Arragon et a présent dans les nouuelles trouppes que Sa Majesté a enuoyé cette année en Canada.

« Le 12, nous auons passé les Galos, rapide plat, long sault et sommes venus camper a la pointe a Baudet ; il y a plaisir en descendant, lon va bien viste ; nous auons encore enterré un soldat mort de maladie.

« Le 13 dès le matin nous nous sommes mis en chemin pour achener de passer le lac Saint-François, et sommes venus au soleil leuant au Lac. Quoyque depuis cet endroit jusqu'aux cascades il y ait six lieues, nous ne fumes pas une heure et demie a les faire ; il n'y eut que les cascades qui nous firent traisner estant trop plates pour risquer le sault ; nous arrivasmes entre 10 et 11 a la Chine, ou nous nous reposâmes en attendant l'arrivée des autres canots, Mr le Marquis ayant

(1) Voir, pour le père du jeune de Saint-Ours, Chrétien Leclerc. — *Établissement de la foy dans la Nouvelle-France*, t. II, p. 436.

enuie de parler aux François d'en hault pour les inuiter a fournir 15 canots sans le conuoy. D'abord qu'il leur eut parlé et temoigné qu'il estoit fort content d'eux ils condescendirent a ce qu'il souhaitoit et dauantage s'il en auoit esté besoin; le soir apres auoir reglé toutes choses, nous arriuâmes au mont Réal ou nous estions attendus auec impatience.

« Le 14, notre milice arriua sur le soir, a 4 ou 5 bateaux pres, qui auoient restez derrière a cause d'un accident qui tourna sa voile. Mr de la Valterie, qui l'apperceut, s'arresta pour sauuer le monde, ce qu'il fit; c'estoit dans le lac Ontarion.

« Le 15, Mr l'Intendant arriua de Cabac (1), d'ou on l'attendoit; on a commencé a travailler au conuoy, qu'il a fait partir le 17 et le 18 estant allé lui-mème a la Chine et a présent il regle toutes choses pour garentir le pays pendant cet hiver.

« Mr le Marquis fait aussi ses detasches pour donner auis a la cour de ses expeditions. Un nauire de Roy, qui a resté, les doit porter; il partira au commencement de septembre.

(1) Pour Québec.

« Dieu nous fasse la grâce d'acheuer aussi bien que nous auons commencé ; les ennemis ne font point encore parler d'eux. Nous auons troué a nostre arriuée un marchand de Mo..., député du colonel Dougan pour venir parler d'affaire ; on le rennoye pour faire connoistre que ses manières ne plaisent pas et qu'il ne fait pas l'intention de nos rois qui veulent que nous viuions en paix dans ce pays aussi bien que dans l'Europe. Nous n'attendons plus que le retour de nostre conuoy et de nos troupes qui ne doiuent aller qu'a la Galette parce que 2 barques doiuent venir charger tout ce que les canots auront ; ils pourront arriuer le 30 d'aoust pourvu que le mauvais tems ne les empesche point.

« Voila tout ce que je crois sauoir et pouvoir mettre dans ce petit recueil, qui est le plus juste que j'ay pù tirer selon les connoissances que j'ay eües. »

FIN



LETTRES ET PIÈCES



LETTRES ET PIÈCES

Lettre de M. de Baugy à son frère.
Relation de sa traversée.

A Quebec, ce 27 octobre 1882.

Je t'ay desia escrit deux lettres, mon cher frère, pour tapprendre mon arriuée en ce païs ; j'espère que tu en auras quelqune des deux, l'une est datée du 5 octobre et l'autre du 20. Comme je ne te mandois rien de toutes nos fatigues passées et que ie remettois tousiours a t'en instruire par les mesmes nauires qui nous ont amené croiant mes lettres plus sures par cette voie que par les précédentes, ie commenceray par te dire qu'apres auoir attendu longtemps a la Rochelle, ainsi que tu as pu sçauoir par celles que ie t'ay escrit auent de partir, enfin nous nous embarquâmes pour nostre départ la nuit du 12 au 13 de iuillet et nous fusmes encore a la rade iusques au 27 d'ou nous partimes d'un assez beau frais, mais le vent cessant tout a coup nous fismes si

peu de chemin ce iour là que nous pensames reuenir sur nos pas sans un vent de nord est qui se leua et nous fit perdre la vue des terres si bien qu'en me leuant ie crus que le deluge estoit reuenu ne voiant que l'eau et le ciel et que nous estions sur l'arche pour nous sauuer du naufrage. Comme ie ne pretend rien obmettre dans tout mon voiage ie trouue a propos de te dire que nous partimes auec trois navires de guerre que commandoit M^r. le cheualier de Flacourt accompagné de Messieurs Real et de Rochefort qui s'en alloient a Lisbonne pour prendre des commissions afin de courir sus les Turcs auec le pauillon de Portugal. Nous croions qu'ils nous accompagneroient iusques au cap Finister estant leur route, et mesme nous l'auoient fait esperer, qui est a 170 lieues de la Rochelle, ce qu'ils ne iugerent, apres auoir leue lencre, a propos, puisque des le lendemain nous ne les vismes plus. Il y auoit aussy vn autre nauire qui venoit auec nous nommé le Saint-Jean-Batiste qui ne fut pas plus longtemps a nostre vüe et mesme il n'est pas encore arriué a ce iour; on l'attend auec grande impatience, M^r. l'Intendant qui est venu auec nous y ayant tout son bagage et qui plus est c'est que si il n'arriue pas bientost on ne croit pas qu'il vienne ceste année. Pour le nostre il s'appelle le Saint-François-Xauier, ie crois vous auoir mandé que c'estoit vn vaisseau marchand aussy bien que l'autre dont ie vous ay parlé. Apres vous auoir dit nostre départ et comment il fut, il faut a present vous faire sçauoir le temps que nous auons eu pendant tout ce penible voiage. Dès le lendemain, au soir, le vent commença a changer et deuint tout a fait vent de vent (*sic*);

mais c'est la peu de chose puisqu'il ne se contenta pas de nous estre contraire, il fut si violent qu'il falut d'abord mettre a la cap. Comme ie doute fort que vous entendiez ce mot aussy bien que sa signification je vous l'expliqueray icy afin que, quand vous le verrez dans la suite, vous sçachiez que c'est. C'est a dire auoir toutes les voiles serrées a la reserue de la grande que l'on laisse pour tenir le vent; le mieux que l'on peut on amarre le gouuernail si bien que l'on va où il plaist aux vagues nous mener. Quand il dure 24 heures l'on deriue pres de 10 ou 12 lieües en sorte que nous fismes comme les escrevisses. Dieu sçait la joie que nous eusmes de voir vn si ioli temps des le commencement de notre voiage, c'etoit un véritable plaisir que de voir une bonne partie de nous autres, non pas seulement ceux qui n'auoient pas encore esté en mer, mais mesme des personnes qui depuis longtemps y auoient esté. Chacun estoit de son costé a faire ses efforts de rendre a la mer ce quelle ne nous auoit iamais donné; c'estoit a qui ferait le mieux: chacun pretendoit estre maistre s'efforçant de ne vouloir rien garder qui pût desplaire a la ditte mer. Ce n'est pas le tout, la nuit vint, il fallut s'aller coucher dans la Sainte-Barbe, ou ie ne fus pas plustôt entré que ie vis 8 ou 10 personnes qui tenant chacun vn pot de chambre appeloient nostre pauure courier a leurs secours. Au diable si il vint; comme ie n'auois pas mangé grand chose ie me trouué un peu mieux que deux principalement auec qui i'estois qui n'auoient pas la force mesme de faire leurs lits, estoient dessus se pressant l'un et l'autre d'auoir vn certain pot de chambre pour rendre le tribut. Aiant compassion d'eux je me mis

en estat de leur rendre seruice en trauaillant a accomoder leurs lits, ie ne fus gueres longtemps sans vouloir imiter mes compagnons, ie n'eus pas plustôt acheue de faire nos lits que, les prenant a partie l'un et l'autre, ie voulus auoir le pot a mon tour pour i mettre ce que l'on me demandoit. Apres m'estre assez bien acquité de mon deuoir, ie me couché, non pour reposer quoique ie fusse assez bercé par la quantité de vagues qui fesoient aller notre nauire comme il leurs plaisoit, ce qui nous fesoit sauter les vns sur les autres malgré nous. La nuit se passa de la sorte pendant laquelle me trouuant proche vn des sabords je fus un peu rafraichi par l'eau qui entroit par ce dit endroit de peur, je crois, que les fatigues que i'auois eu ne mechauffassent tellement que ie pusse en estre incommodé; ce qui m'obligea de me leuer d'abord que ie vis le jour paroistre quoique le sommeil m'accablat; ie ne fus pas plutôt sorti de ce charmant endroit ou il puoit comme la peste que prenant vn peu d'eau-de-vie ie montay sur le quart où la mer irritée contre moy sembla se vouloir fascher de ma hardiesse; moy, de peur du procès, ie me despeché de luy rendre au plus viste ce que i'auois ne voulant rien auoir a desmeler auec elle, après quoy ie pris la peine de m'asseoir me traînant a quatre pattes pour attraper un banc, n'ayant pas encore le pied assez marin pour résister a tous ces chocs. Ce temps dura beaucoup pour moy aussy bien que pour les autres, ce n'est pas que voiant vn si grand interest en celle qui me tourmentoit, ie pris une forte resolution de ne luy rien céder et croiant ma cause fort iuste ie voulus en appeler de ce qu'elle ne prétendoit pas estre contente a present de biens

que ie lui auois donné a confusion tant en venant a bord que depuis le commencement de sa colère. Voiant qu'elle pouuoit perdre son procès elle me laissa un peu en repos et me laissa disner quoiqu'auec bien de la peine estant faschee qu'un nouveau venu luy résistat plus que ceux qui l'auoient visitée auant moy. Ie disnay donc et malgré elle ie le conserué. Quant on vint au souper le temps estoit tousiours violent, non toutesfois que nous fussions a la cap les basses voiles portant si bien que nous ne fesons que louvoier, l'appréhension que iay de la visite que iestois obligé d'aller rendre a nostre agreable demeure m'obligea de ne pas me rassurer comme mon ventre le requeroit dont ie me trouué fort bien n'en ayant pas esté incommodé et ie reposay asses bien la nuit. Le lendemain nous eusmes tousiours vent contraire qui estoit notre bon amy l'ouest, toutefois nous auancions tousiours vn peu en portant tantost d'un bord et tantost de l'autre. Pour le mal de mer ie le congedié il ne me restoit plus qu'un grand appétit et aussi un grand etourdissement, ie puis dire que de tous ceux qui n'auoient point esté sur mer ie fus le moins incommodé n'aiant perdu que deux repas et il y en auoit qui auoient desia esté sur mer qui se trouuoient beaucoup plus incommodé que moy. Depuis ce temps ie n'ay point esté malade quoique nous aions eu force gros temps. Ainsy ie n'ay pas faict de me plaindre sur ce que iay vu endurer aux autres. Ie croiois que je serois beaucoup plus maltraité aient vomy pour le moins 17 ou 18 fois lorsque ie vins seulement a bord ainsy que ie vous le mandé quand ie mis pied a terre. Après vous auoir entretenu de la maniere dont iay

esté ie vois reprendre mon discours en reuenant a nostre nauigation qui fut tousiours fort mauuaise estant obligé de temps a autre de mettre a la cap, nous y fusmes obligés au bout de 8 ou 10 iours encore par vn vent de surois (*sic*) qui suruint, lequel nous tourmenta tellement que l'on ne sçauoit que dire; heureusement ce temps ne dura que 12 heures, après quoy, nous eusmes vn peu de respit par vn vent de suest (*sic*) qui nous fist faire une trentaine de lieux assez viste. Comme nous n'estions pas heureux il finit bientost, apres quoy le calme nous vint rendre visite et si il auoit duré iusques a cette heure nous serions encore ou il nous prist; comme nous ne nous soucions guere de luy il prit congé de nous, pour aisser passer notre bon amy l'ouest qui auoit autant de malediction que l'on en peut faire a vn vent contraire. Ce n'est pas que nous (n') auancions tousiours vn peu; mais il faloit faire une quarantaine de lieues pour qu'il y en eust 10 a nostre route, ainsy nous prenions bien le plus long. L'on peschoit, en chemin fesant, des (*mot illisible*) qui est vn poisson assez gros de la façon d'un saumon excepté qu'il a des alerons beaucoup plus grands. Pour le manger il est fort sec, ainsy il n'est pas fort délicat, ce qui nous en fist bientost rassasier. Nous rencontrasmes vn nauire qui fut pris dabord pour vn algerien, ce qui causa vn peu de consternation dans le nostre n'aiant point enuie de nous en aller en ce païs la. Chacun commença a s'armer a qui mieux mieux, les uns estoient sur le chateau d'auant (1), les autres sur la dunette et le gros estoit entre deux pons. L'on allumoit

(1) Le gaillard d'avant. La dunette se trouve au-dessus du gaillard d'arrière.

desia les meches pour faire iouer le canon, le temps mesme sembloit s'accorder auec nous n'y ayant presque point de vent; nous estions assez resolus de nous bien deffendre; y aiant vn bon nombre de passagers ils ne disoient pas leurs pensees; ie crois pourtant qu'ils auroient bien tous souhaité estre chez eux; pour moy ie vous assure que cela m'estoit fort indifferent et mesme ie puis dire que ie souhaitois en quelque maniere voir vn pareil combat, quoique selon toutes les apparences les forces n'eussent pas este egales, n'aiant dans nostre vaisseau que cent hommes en comptant les passagers, ce n'est pas que ie crois que nous (ne) nous serions bien deffendu. Après nous estre approché lun de l'autre sans nous rien dire chacun s'en alla a sa route; ainsy nous ne sçumes point si cestoit vn turc ou vn vaisseau marchand. Si nous auions esté aussy bien sur vn vaisseau du roy, nous l'aurions obligé a nous venir parler, a bons coups de canon; de peur de surprise nous ne le voulusmes point faire. Cela nous arriua a 80 lieues de La Rochelle, depuis ce jour nous ne vismes rien qui nous fit reprendre les armes, comme ces corsaires ne sont apprehendés que iusques au cap Finister qui est a 170 lieues de La Rochelle. Nous eusmes vn peu de vent fauorable qui nous fit passer ce rhud'endroit; comme il ne s'y est rien passé depuis cela de remarquable dans nostre maison tremblante iusques vers la nostre dame d'aoust ie ne parleray point du tout du temps estant tousiours le mesme a nostre egard c'est a dire tout a fait contraire, lequel augmenta d'une si violente force qui (*sic*) falut encore mettre a la cap. Nous fusmes si tourmentés que nous ne sçavions quasi plus ce que nous deuiendrions. Il

dura pendant 8 jours sans discontinuer excepté vn peu le jour de la mi aoust qu'il donna vn peu de relasche pour pouuoir dire la messe; il sembla ne s'estre appaisé que pour nous donner ce temps la aiant recommancé apres d'une si grande violence qu'il falut amener les grandes vergues sur le pont et aller a la mercy des vens ce qui nous fit aler en travers pendant plus de trois heures; cela veut dire prester le costé aux vagues afin que le nauire puisse mieux résister; nous estions prest de faire vent arriere a mas (*sic*) et accorde (*sic*), si l'on n'auoit apprehendé que les vagues venant l'une sur l'autre n'eussent ou emporté le gouvernail ou rompu quelque chose qui nous auroit pu faire périr. Vous pouuez iuger en quel estat l'on est dans vn temps comme celuy la, nous ne pouuions pas nous tenir sur le pont; la mer estoit si haute qu'il sembloit voir des montagnes entassés les unes sur les autres et sy venoient auec tant d'impetuosité qu'il nous arrosoit tous. Les nuits estoient beaucoup pires puisque l'on ne pouuoit du tout reposer et il en venoit qui donnoient si fort contre nostre gouuernail que l'on le croioit a tout moment rompu et, marque de cela, c'est qu'une entr'autres fit venir nostre capitaine dans la sainte barbe croiant qu'il y auoit quelque chose de rompu; en ce temps la une vague vint si furieuse qu'ouurant vn des sabors il entra pres d'un muid d'eau par la qui nous arrousa tous et moy principalement qui estoit dessous. Si vous auiez vu de quelle manière nous mangions vous n'auriez pu vous empescher de rire; il faloit tenir une quantité de viandes mal cuites, non dans un plat d'argent, ou chacun pour prendre un morceau se tenoit et apres cela

s'enfuioit comme il pouuoit pour s'asseoir; quand venoit a boire a moins que d'aller comme le vent l'on n'en pouuoit venir a bout; Dieu sçait de quelle proprеté tout cela estoit, ie vous assure qu'un degoutté de feroit gueres bien son comte. Je ne sçaurois, mon cher frere, vous depeindre la maniere dont nous estions et a moins que de voir des choses pareilles il est impossible de les croire. Cela me fait passer ce temps là qui nous jetta tellement du costé du nord que nous ne sçauions plus ou nous estions sans un beau iour qui suruint où l'on prit hauteur. Nous estions fort mal; nous nous trouuasmes en ce temps a 48 degres et demie du soleil et nous deuions estre sur les 49 et demie pour nostre route. Quand il plut a monsieur le vent nous donner vn peu de bon temps nous regagnasmes nostre hauteur; nous fusmes plus de 10 jours a regagner ce que le mauvais temps nous fit perdre; comme nous n'estions pas destinés a auoir beau temps nostre voiage nous ne tardâmes gueres a remettre encore a la cap ou nous fusmes 24 heures, apres quoy le temps voulant nous donner quelque relasche nous fismes pendant cinq jours beau. coup de chemin après lesquels nous commençâmes à sonder pour sçauoir si nous pouuions trouuer fond. Ce fut en vain les deux premières fois; enfin le 28 de mois d'aoust l'on trouua fond (1) et il avoit 290 braces d'eau ainsi l'on ne comptoit pas cela pour estre véritablement sur le grand banc estant encore trop nord. Il se leua pour nous vn vent de norois (*sic*) qui nous fut vn peu favorable nous aiant remis a nostre

(1) C'était la coutume, quand on avait trouvé le fond de crier : Vive le roi. (Charlevoix, t. III, 51.)

vraye hauteur laquelle étoit nécessaire pour entrer dans la baie. Auant que de passer plus outre ie crois que vous ne seres pas fasché de sçauoir ce que l'on appelle grand banc (1). C'est vn lieu esloigné de France de pres de 700 lieues fort connu et recommandable par la quantité de nauires qui y viennent a la pesche; c'est de la d'ou vient toutes les molues (*sic*) que l'on mange en France; l'on y en prend des quantités prodigieuses, c'est tout vous dire que tout ce qui se mange de molue se prend en ce pais la et vn peu plus haut celle que l'on fait secher. Lon fait ceste peche ensemble, les petites on les fait sécher et les grosses on les accommode de la maniere dont vous auez pu voir. Comme nous estions là l'on se mit a pêcher, nous n'en prismes pas beaucoup parce que nous ne voulions pas nous amuser voulant profiter du beau temps. Il est appellé grand banc parce que c'est vn lieu ou l'on trouue fond qui a 80 lieux de long et bien quarante de largeur. Plus l'on vient au sud moins l'on trouue d'eau; quand nous y fusmes nous ne trouuasmes que cinquante braces d'eau. Le calme nous prit ce qui nous donna le plaisir de la peche; nous tombasmes dans vn endroit où il ne fesait pas bon. Aiant pesché, je pris un fletan (2) qui est vn prodigieux poisson qui menge tous les autres; il est plat et fait comme une saule (*sic*); nous en mangeames, il se trouue assez bon frit, pour autrement non; aussy bien que la molue fresche vous croiez

(1) *Le banc de Terre Neuve.*

(2) *Le Flettan,* énorme sole de quatre à cinq pieds de long, large de deux, et d'un pied d'épaisseur. Ce poisson, gris sur le dos et blanc sous le ventre, fait une rude guerre aux morues : on prétend que trois morues suffisent à peine à le rassasier.

peut estre que c'est un fort grand regal vous vous trompez, ny aiant rien de si dur ; on peut la manger fritte encore ne vaut elle guere. De la les courants qui se trouuent nous firent tomber dans une fosse que l'on appelle la fosse a Bertier ou nous ne trouuasmes plus fond, ainsy la pesche fut finie. Nous fusmes ainsy quelques iours sans auancer a cause du calme qui nous fit reuenir le chaud ; ie ne scay pas si en France il aura fait froid cest esté ; pour nous, nous auons tousiours eu si froid que les jours caniculaires chacun prenoit son manteau et se couuroit comme si l'on auoit esté au fort de l'hiuer et nous auons eu ces temps si longtemps que moy qui suis assez dur au froid, comme vous pouuez sçavoir, iay eu des engelures aux doits. Après auoir esté a ne rien faire sur le grand banc nous eusmes un peu de vent de suest (*sic*) qui nous fit un peu auancer, si bien que le sixiesme septembre nous commençames a decouurir les terres ; ie croiois en bonne foy que tout estoit devenu eau y aiant si longtemps que ie n'auois vu nostre bonne mere. Nous vismes a nostre leuer le cap de Raie (1) du costé du nord a 12 lieues de nous et de l'autre l'isle Saint-Paul (2) de la mesme distance qui est au sud ; a trois lieues de la l'on voit le cap Saint-Laurent (3) et après fut le cap breton (4). Ie crois qu'il est inutile de vous parler de ces isles estant toutes fort desertes ; si vous voulez voir, regardez la carte qui vous pourra faire connoistre ce pais la. Nous ne fusmes gueres longtemps a la vue de ces

(1) *Le cap de Raye*, à la pointe ouest de l'île de Terre Neuve.
(2) *L'île Saint-Paul* au nord de l'*île Royale*.
(3) *Cap Saint-Laurent,* pointe septentrionale de l'île Royale.
(4) *L'île Royale* s'appelle aussi île du *cap Breton*.

terres; le lendemain nous n'en vismes plus estant au milieu de la baie Saint-Paul; peu de temps apres, c'est a dire deux ou trois iours, nous descouurismes l'isle Persee (1) qui est un endroit où il y a une habitation; c'est un isle ou se fait aussy grand pesche, c'est là que viennent les nauires qui veulent faire pescher la molue; comme cest le commencement de la riuiere l'on a terre des deux costés si bien qu'au nord est l'isle d'Anticostie (2) qui est proche terre ferme. Depuis ce temps nous fusmes tousiours a la vue des terres. Ce n'est pas qu'en cet endroit la riuiere a encore 30 lieues au moins de large si bien que quand l'on voit terre d'un costé on ne la voit pas de l'autre. Comme le temps n'estoit pas satisfait de nos fatigues il falut encore essuier beaucoup de mauvais temps : nous auions deia doublé l'isle Persee et estions proche de certaine montagne que l'on appelle Gaspé (3) quand vn vent de norois (*sic*) se levant tout a coup, qui nous estoit contraire, nous tailla bien de la besogne; il fallut encore mettre a la cap et qui plus est prendre les ris de la grande voile. Ce temps dura près de trois iours, il nous fit reuenir a l'isle Persée ou nous estions a près de 14 lieues. La nuit le vent continua encore d'une si grande force

(1) « C'est un rocher escarpé, d'environ trente toises de long, de dix de haut et quatre de large. On dirait un pan de vieille muraille, et on assure qu'il touchoit autrefois au *mont Joli*, qui est situé vis à vis dans le continent. Ce rocher a dans son milieu une ouverture en forme d'arcade, par laquelle une chaloupe biscayenne peut passer à la voile, et c'est ce qui lui a fait donner le nom d'*Isle Percée.* » — Charlevoix, *Hist gén.*, t. III, p. 61.

(2) *L'île d'Anticosti,* à l'entrée du fleuve Saint-Laurent. — Voir sa description dans Charlevoix, *loco citato*, p. 63.

(3) Le cap *Gaspé.* — Les Gaspésiens sont les mêmes que les sauvages de l'Acadie.

qu'un des maistres matelots voulant aller prendre encore les ris de la grande voile il prit sa peine de desauter du haut de la grande vergue en bas, il se fendit la teste et apparemment se creva. Il vescut encore deux iours au bout desquels, après auoir reçu tous ses sacrements, il mourut. C'est le seul homme qui est mort dans nostre trauersée. Nous peschames la des macreaux, c'est le poisson frais que nous auons trouvé le meilleur; nous estions pour lors a six vingt lieues d'icy lesquelles nous auons enfin fait auec beaucoup de peine. Nous commençàmes a mouiller l'ancre le 17 septembre du costé du nord a cinq heures du soir. De la tousiours nous auançames vn peu; nous eusmes aussi de la chaleur en ce temps et nous auons eu le plus agreable temps tout le mois de septembre que l'on puisse souhaiter. Quand il fait calme ce qui nous arriue assez souuent dans le temps nous voions force baleine paroistre et autres animaux de mer comme de loups marins et autres dont il est inutile de vous faire aucune mention, aussy bien que le nom des terres que l'on rencontre en chemin estans toutes fort mechantes et inhabités; ce n'est que montagnes entassés les unes sur les autres. Il n'y a que les mons de Nostre Dame (1) qui sont un peu recommandable a cause du bapteme que l'on y fait. Voilà mon cher frere une bonne partie de nostre voyage; ie crois que vous seres assez bon pour en faire part a tous ceux qui voudront le voir; ie n'ay pas iugé a propos de mettre tous les rais (2) de vent croiant cela fort inutile, nous fusmes quelque

(1) Les *monts Notre-Dame* dans la Gaspérie.
(2) *Rais*, de *radius*. — Les variations du vent; ses différentes directions.

temps encore a estre tourmenté et puis les calmes nous inquiétérent beaucoup ce qui nous fit demeurer iusques au 1er octobre sur la riuière que l'on appele fleuue de Saint-Laurent. C'est une merueille que de le voir ; il a bien pres de cent lieues a son emboucheure et va tousiours en diminuant ; icy il n'a pas beaucoup de largeur et ne le puis mieux comparer qu'au Rhein ou vous l'auez pu voir dans sa largeur, toute la difference qu'il y a est qu'il est ici dans son plus estroit. Nous arriuasmes donc icy d'un beau vent de nordest qui contre son ordinaire estoit clair ; Dieu sçait comme le canon ioua ! Nous eusmes d'abord tous les 1ers de ce beau pais qui vinrent faire leur compliment a M^{r}. nostre général. Comme iay envie de vous dire ce que ie sçay desia de ce païs icy, auant que le faire, ie vous diray que nous auons eu une comete le 27 d'aoust sur le soir ; elle nous a apparu pendant 8 iours mais fort petite ; ie ne sçay pas si lon l'aura vu en France. Pour reuenir au païs ie vous diray que dabord nous trouuames a Quebec, qui est la demeure des gouverneurs du païs, une grande desolation par l'embrasement qui estoit arriué sur la fin du mois d'aoust ; il y eust 72 de brulées et beaucoup de marchandises parce que, les maisons n'estant toutes que de bois, en moins de cinq heures elles furent toutes consommées ; la ville est haute et basse, fort mal situé ; il y a une espece de fort qui est asses propre quand au logement et fort a craindre pour le feu nestant pas d'autre matière que les maisons brulees. Nous ne decouurons que montagnes inaccessibles ; pour le païs il est fort bon quant à la nourriture ; il y vient de fort bon bled, la viande de boucherie i est comme a Paris, excepté le mouton

qui n'a pas du tout tant de goust et tout y est a assez bon marché; pour le vin il n'en vient point il fait trop froid; nous en fusmes espouuentés a nostre débarquement. Nous restames deux iours a bord auant de venir a terre au bout desquelles nous vinsmes et d'abord pour connoissance nous vismes neger (neiger); comme l'on m'auoit descrit le Canada comme le plus infame païs, iugez si ien fus persuade voiant l'hiuer de si bonne heure. Ce temps la ne dura point le chaud estant reuenu si vitement que les habits d'esté estoient fort de saison, nous auons eu fort beau temps tout le mois d'octobre excepté deux ou trois iours de gelee et de nege, ie crois que nous en serons bientost a bout le froid estant desia a la porte. On nous la fait si grand que ie ne sçay pas ou nous pourrons nous fourrer; les personnes disent que tont y gele d'une si grande force que les pots d'estin se cassent dans les chambres ou l'on couche, les chaudieres se fendent et la nege dure depuis la saint Martin iusques a la my may ou l'on commence a labourer les terres pour semer le bled que l'on recueille sur la fin de septembre et au commencement d'octobre. Quand nous sommes arriués il y en auoit fort peu de serrez; le gibier y est fort bon, il y a force oiseaux de riuières, pluuiers, beccassines et aussy des perdrix; elles sont comme les rouges de France, elles perchent toutes; iay desia esté deux fois icy a la chasse aux becassines; elle est si peinible que l'on n'a point de plaisir; il faut tousiours estre dans l'eau ou dans la boue iusques au genou. Pour le poisson il ne manque pas non plus, tout autre que nous n'en mangions en France, il n'est pas bon. Il y a icy une si grande quantité d'anguilles que l'on les fait manger

aux cochons; elle sent beaucoup l'huile et ne vaut point celle de France. L'on peut dire qu'il fait bon icy viure; pour toutes les autres choses elles y sont si cheres que pour me precautionner ie prieray mon frere de m'enuoier icy ce qu'il me faut. Auant que d'en venir là il est bon d'acheuer ce que j'ay dessin. Tout auancé, ie ne crois pas auoir grande chose a dire touchant le pais n'aiant encore rien vu; l'année qui vient ie pourray faire une relation de toutes ces terres icy, par ce que nous irons encore a 3 ou 400 lieues d'icy; tout ce qui est de fascheux c'est qu'il y a une espèce de mouches nommé maïngoins (1) qui tourmentent tellement dans le beau temps que l'on souffre martire; j'en ay desia eu quelque fois mais ils n'auoient desia plus de force; c'est fait comme des cousins; quand a la pique la peau eleue comme quand on touche quelques orties et il y en a une si grande quantité que l'on ne sçauroit entrer dans les bois. A dire la vérité, c'est ce que ie trouue le plus cruel daus ce pais, ny aiant pas plustôt du beau temps que l'on n'en sçauroit jouir a cause de la multitude de ces mouches. Les voitures (2) sont des canaux (3) (pour *canots*) faits d'escorce ou il entre

(1) *Les maringouins*, moustiques plus gros que ceux de nos pays.

(2) Les historiens s'accordaient à appeler ainsi les canots, ou véhicules analogues.

(3) Les Iroquois construisaient leurs canots en écorce d'orme; mais les autres peuplades sauvages employaient de longues bandes d'écorce de bouleau renforcées par des varangues et des lisses de chêne très minces. Ces bateaux longs de vingt pieds sur deux de large étaient recourbés à leurs deux extrémités et se terminaient en pointe de sorte qu'ils pouvaient nager dans les deux sens. Les canoteurs, à genoux ou assis, manœuvraient, avec une extrême précaution, de longues pagaies d'érable. Pendant qu'un homme gouvernait en arrière à l'aide d'un aviron

dans le cor cinq ou six personnes ; dans les plus grands il ny en faut entrer que 8 et les ordinaires c'est de trois et de quatre. Cela est fort dangereux a tourner, ce qui fait naier (*noyer*) beaucoup de monde. Cependant il faudra faire l'année qui vient dans ces beaux engins près de 800 lieues tant pour aller que pour reuenir ; quand l'on rencontre quelque rapide, l'on prend le caneau sur ses épaules a 2 ou a trois et l'on va iusque audessus du rapide par terre. Cela est fait comme ces méchants petits bateaux que vous auez pu voir quelquefois excepté qu'ils sont beaucoup releués ; il faut estre si sage la dedans qu'a peine i est permis de se tourner ; chacun rame ; on a de petits auirons ; il faut mesme que ie m'apprenne a ramer comme les autres, cela estant necessaire pour peu que l'on m'enuoie quelque part, ce que iespere, comme ie te diray par la fin de ma lettre. Ces engins sont faits par les sauuages ; il y en a plusieurs espèces

semblable, un autre sauvage se tenait en avant pour éviter la rencontre d'une branche d'arbre ou d'un rocher. Ce canot, si léger qu'un seul homme suffisait à le porter, pouvait cependant contenir quatre personnes et neuf cents livres pesant ; mais quelle attention et quelle merveilleuse habileté ne fallait-il pas pour ne pas chavirer ! (Charlevoix, *Hist. gén.* t. III, p. 190.)

« On est toujours, non pas à un doigt de la mort, mais à l'épaisseur de cinq ou six feuilles de papier... Ces bâtiments sont si légers qu'un poids de vingt livres sur un bord plus que sur l'autre est capable de les faire tourner, mais si prestement qu'à peine a-t-on le temps de s'en garantir. Leur fragilité est si grande que de porter sur une pierre ou d'y aborder un peu lourdement est capable de faire un trou, qu'on peut, à la vérité accommoder avec du bray. » (P. Margry, *Mém. et doc.* t. I, p. 117, 173.)

Lorsqu'on avait à franchir un *saut*, il fallait vider le canot, et le porter, ainsi que les bagages, à dos d'homme jusqu'au point où la rivière permettait de se remettre à l'eau. Cela s'appelait un *portage*. S'agissait-il de remonter un *rapide*, on procédait au *traînage*, c'est-à-dire que l'on se mettait à l'eau pour traîner vigoureusement le canot et lui faire remonter le courant.

les uns abenachi, les autres algonquins, les autres hurons, sauteurs, les loups, les illinois et les iroquois qui sont les plus mechans de tous. Ceux la font la guerre aux autres et les massacrent tous; quand ils attrapent quelqu'un la 1[ere] chose qu'il luy font est de luy oster la peau de la teste (1). Celui qui en a le plus est estimé le plus grand capitaine; l'on ne sçait si nous n'aurons pas guerre auec eux; si cela estoit, il faudroit mieux se faire tuer que de se laisser prendre; ils font souffrir mille tourmens et, quand on crie, ils disent que c'est lascheté; le plus grand bien que l'on puisse esperer d'eux est vn coup de hache qui vous enuoie d'abord en l'autre monde (2). J'ai vu quelques uns de ces sauuages ils sont tous asses bien faits mais fort laids et les femmes aussy; c'est eux qui font subsister le commerce du païs par les pelleteries, c'est icy force castors, loutre et martres et autres peaux fort curieuses dont iespere l'année qui vient vous enuoier quelques unes tant pour vous que pour quelques vns de vos amis. Pour cette année, outre que ie ne peux pas a cause du peu de temps c'est que ie veux les bien connoistre afin de vous enuoier quelque chose qui en vaille la peine. Les dits sauuages sont venus faire compliment a monsieur le general et lui sont venus dire qu'ils vouloient tousiours estre soumis au grand onontio, qui est a dire le roy. Lon leur fait des presents, ce sont des couuer-

(1) C'était un usage assez général chez les sauvages de *scalper* es prisonniers.

(2) Ils faisaient subir à leurs prisonniers les supplices les plus atroces. Voir Charlevoix, *Hist. gén.* t. III, p. 242 et suiv. Voir aussi : Parkman, *les Jésuites dans l'Amérique du Nord,* p. 200, 201, 202, 204.

tures; pour la paix lon donne des coliers (1) de porcelenne. Ils sont fort malpropres et vont tousiours nue teste; ils prennent plaisir a s'engresser les cheveux; ils n'ont pour tout sur eux que quelques mechantes couuertures d'estoffes bleus ou blanches; quelques uns ont des chemises; ils trafiquent cela auec les marchands du païs en leur donnant des peaux pour cela. Voici le temps qu'ils vont a la chasse des orignaux (2) qui sont des bestes plus grosses que des cerfs, ils ont des bois ie ne vous diray pas comment, n'en aiant point encore vu. Les femmes des sauuages trauaillent et, excepté la chasse, c'est elles qui font toutes choses (3). Ils sont si faits a cela, que quand ils ont tiré quelque chose, ils les leur enuoient querir. Ils ont de plaisantes manies : d'abord qu'ils reconnoissent qu'elles sont grosses ils ne couchent point auec elles iusques a ce qu'elles aient seuré leurs enfans; ils prennent pendant ce temps là d'autres femmes (4). Les Peres Jesuites qui sont en mission vers eux n'ont encore pu les obliger a garder leurs femmes et a les voir quand elles sont comme ie vous ai dit; ceux qui sont catholiques commencent

(1) Les colliers et les ceintures jouaient un grand rôle dans la vie des sauvages. Composés de coquilles façonnées blanches et rouges, ces objets servaient non seulement d'ornement aux Indiennes, mais encore d'archives. Chaque collier, d'après la disposition de ses grains, avait telle ou telle signification et rappelait la clause d'un contrat ou d'un traité. Ces sortes d'archives étaient confiées à la garde de certains chefs du canton chargés de les expliquer en temps et lieu dans les assemblées. (V. Parkman. *Les Pionniers français*, p. XIV.)

On appelait aussi, par extension, *colliers* les harangues de ces peuples. (Parkmann. *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*, p. 218, p. 222.)

(2) *L'orignal*, ce que nous appelons l'*élan*.

(3) V. Parkman. *Les Pionniers français*, p. XVIII.

(4) V. Charlevoix. *Hist. gén.* t. III, p. 288.

a ne point prendre d'autres femmes. Quand ils sont souls, ce qui leur arriue assez plaisemment, comme ie vais vous dire, ils ne parlent que de tuer a coup de hache et si, dans ce temps la, ils rencontroient vn de leurs ennemis ils leur feroient souffrir le martire ; quelquefois les Pères qui sont la courent grand danger de passer, disant allons nous en tuer la robe noire (1) et, a moins qu'il ne se rencontre quelque sage, ils y vont comme ils le disent ; mesme quelquefois la pensée leur vient qu'une autre nation a tué vn de leurs ancestres ; d'abord ils se mettent a chanter disant ie veux déclarer la guerre a une telle nation, levant la grande chaudiere (2) ou ils mettent force viandes et regalent tous ceux qui veulent venir a la guerre pour le seconder ; ils ne peuuent point faire de plus grand regal que de chiens. Comme ie vous ay dit que ie vous apprendrois comme ils se soulent, en venant trafiquer ils seront quelquefois une vintaine qui viennent pour liurer leurs marchandises ; en ce fesant on leur troque pour de l'eau de vie ; quand un a enuie de se souler, il parle a tous les autres et leur dit laissez moi boire auiourduy ie veux me souler ; les autres le laissent faire et ne boivent point du tout et mesme s'il arriue qu'il soit si sol que il ne puisse tout boire ce qu'il a resolu les autres prennent vn entonnoir d'escorce et luy font aualer comme si l'on entonnoit du vin. L'année qui vient, iespere te dire au long ce que cest que ce pais icy ;

(1) *Les Jésuites.*

(2) Quand il s'agit d'une guerre dans les formes, entre deux ou plusieurs nations, la façon de s'exprimer est *suspendre la chaudière sur le feu ;* et elle a sans doute son origine dans la coutume barbare de manger, après les avoir fait bouillir, les prisonniers et ceux qui ont été tués.(Charlevoix, *Hist. gén.*, t. III, p. 208.

pour cette année, ie crois qu'en voila assez tant pour nostre voiage que pour les meurs des sauvages. Pour ceux des François qui sont natifs du pais lon ne scauroit gueres les connoistre; ils sont tous fort doubles et tiennent en quelque maniere des sauuages. Ie ne iuge pas a propos de te dire icy tout ce que i'en pense; dans ce que ie vous mendray de particulier dans ma lettre vous le verrez. Il y a icy un conseil souuerain; a parler franchement c'est peu de chose. Les hommes y sont fort bien faits, de grandes fatigues; ils commencent a courir les bois de mesme que les sauuages et il y en a mesme qui sont aussy habiles qu'eux; ils se mettent des racquettes (1) aux pieds pour courir sur la neige auec des souliers sauvages qui sont fait d'une simple peau d'orignal mal passée. Quand on est accoustumé a marcher auec ces sortes de marchines l'on fait beaucoup de chemin, car l'on n'enfonce point du tout. Pour les femmes, elles sont d'assez bonne humeur a ce que l'histoire porte; ie ne sçay pas encore, elles ne sont pas trop bien faites. Soiés content si vous voulez de ma narration, ie ne sçache rien a vous dire dauantage; le peu que i'ay encore a vous mender ie le mettrai dans ma lettre que ie vous escrirai, ou vous verrez ce que ie crois devenir. Comme elle pourra courir les champs, il n'est pas bon de dire ce que iay a vous mender, voulant vous parler de quelques petites

(1) Les *raquettes*, dont se servaient les sauvages pour voyager sur la neige, consistaient en une semelle faite de tiges de bois durci au feu et réunies par un tissu de lanières de cuir; elles avaient trois pieds de long sur quinze à seize pouces de large; de forme ovale elles se terminaient en pointe à l'extrémité de derrière On les adaptait à des chaussures de peau d'orignal.

affaires. Si iay oublié quelque chose ie le pourray remettre; ainsy ie vais me promener estant fort las d'escrire. Toute ma consolation dans ma peine est que iespere que vous prendrés un peu de divertissement a la lecture.....

(*Le reste manque.*)

Lettre confidentielle de M. de Baugy à son frère.

A Quebec, ce 22 novembre 1682.

Ne monstres cette lettre a personne.

Quoique ie vous aie fait une entiere relation de tout mon voiage, mon cher frere, comme ie ne lay fait que pour la monstrer a ceux qui la voudront voir, il n'estoit point raisonnable de mettre dedans bien de petites choses quil n'est pas necessaire que tout un chacun sçache; cela fait qu'apres vous auoir dit que le nauire dont ie vous ay parlé dedans est arriué icy a la fin du mois d'octobre tout manquant a ceux qui estoient dedans, il y auoit près de deux mois qu'ils n'auoient plus de vin et ne mangeoient que du biscuit poury. Ie vous diray que pour ce qui est des gens de ce pais qu'ils sont fort doubles, tenans du sauuage, de grands causeurs qui pour la plupart ne scauent ce quils disent, la pluspart se fesans gentilhommes; comme ils ne sont nullement d'accord

ensemble il faut les entendre parler les uns des autres; c'est a qui se déchirera le mieux et l'on a que faire de leurs donner la question pour tout sçauoir. Pour ce qui est des femmes elles sont pour la pluspart d'assez bonne humeur; il ne les faut pas trop prescher, a ce qui ma esté dit, pour obtenir d'elles quelques faueurs; le peu de temps qu'il y a que ie suis icy et les embaras auxquelles lon est m'ont empesche de connoistre si ce que lon m'a dit est véritable; tout ce que ie sçais bien est que la plus part sont des donselles venues de France pour peupler le pais; si l'on peut tirer de la quelque coniecture, ie ne pense pas quelle soit fort bonne a leurs auantage; toutefois ce nest pas une regle generalle et ie crois que dans le grand nombre lon en peut trouuer quelques-unes qui sont fort honnestes. Ie t'ay parlé d'un conseil souverain; si tu voiois, tu ne pourois pas tempescher de rire, car depuis le 1er jusques au dernier des conseilliers ils ont plustost la mine d'en estre les ministres; ils pendent tous l'épée au côsté n'aient pas le moien de s'acheter des robes; tout ce quils ont de meilleur c'est lappétit qui ne leur manque nullement; c'est vn plaisir singulier de les voir a la table de Mr le Général; il semble qu'ils ont observé un ieune de cinq ou six jours et qu'ils se rassasient pour autent. Tous les plus honnestes d'icy sont des officiers qui sont venus auec des troupes et qui se sont establis, a la vérité c'est de fort honestes gens et qui sçauent fort bien viure; pour le reste, c'est tout banqroutiers ou gens qui ont eu des affaires qui sont venus establir et en un mot presque tous gens de sac et de corde; Mr levesque (1)

(1) *François de Laval* connu d'abord sous le nom d'*abbé de*

qui est icy et les peres iesuites voudroient bien les faire deuenir honestes gens; mais ils auront bien de la peine, tant ils sont enclins au libertinage. Ie tacheray de faire quelques connoissances aussy bien que les autres pour passer le temps l'hiuer qui dure icy si longtemps (1); nous en auons desia eu de bons eschantillons et il commence a si bien geler que iusques à lencre qui est dans nostre chambre ou il y a touiours bon feu; ie ne sçay pas si l'hiuer aura commencé de si bonne heure en France; tout ce que ie sçais fort bien est que le iour de la saint Hubert ie voulus aller a la chasse auec Mr Doruilliers pour celebrer la feste; ie croiois que nous y demeurerions; la nege vint d'une si grande force que l'on ne se voioit presque pas, il faloit entrer dans la boue iusques aux genous, ce qui nous fit quitter la partie auec promesse de n'y retourner de l'année. Depuis ce temps là il gele continuellement, ie ne sache point de pais si meschant que celui-cy, il y fait un froid desespere et de la vient une chaleur insupportable, auec des cousins qui ne donnent point de repos. Apres t'auoir mandé toutes les choses que iay pu ie trouve a propos de te parler d'affaires et de te demander si tu nas pas reçu le papier que ie t'ay enuoié pour te faire le maistre et de trancher tailler rogner comme il te plairoit; iespere que tu m'en donneras des nlles et que tu me mandras si tu es auancé quelque peu, de la manière dont elles vont;

Montigny débarqua en 1659; il fut le premier évêque de Québec. M. l'abbé de la Croix Chevrière de Saint-Vallier occupait le siège épiscopal en 1683.

(1) Au Canada les froids sont longs et excessifs. On laboure et sème du 15 avril au 15 mai et l'on récolte les blés du 15 août au 15 septembre.

jen ay bien d'autres a te communiquer, car estant esloigné il se fait icy un commerce où l'on peut faire ses petites affaires doucement; comme ie ne sçay pas encore bien ce qui en est ni de quelle manière tout cela s'amanche, ie ne te diray pas grande chose sur ce chapitre parce qu'il faut prendre langue auant de s'engager a quelque chose; l'année prochaine ie t'en instruiray davantage et te mandray ce qu'il faudra faire; tout ce que ie sçay desia bien est que si l'on me donne lemploy que lon ma promis ie pourray mettre quelque argent en bource dont nous pourons nous seruir auec le temps. Ie vous parlois de cela dans ma derniere, c'est que Mr le general veut menvoier a 150 lieues dicy pour tenir teste aux sauuages et les empescher de porter leurs pelleteries aux Hollandois et Anglois qui n'en sont pas fort éloignés et comme il demande des troupes au roy il me donneroit encore quelque chose; cela n'estant pas encore venu iay besoin de hardes icy; ie les demande a mon pere et le prie de ne me pas faire faute; ie doute beaucoup quil le veuille faire; ie te prie dy tenir la main et ce affin que tu voies si il menuoie ce que ie luy demende; ie ten vais faire icy un petit détail afin quen cas qu'il ne se mist pas en deuoir de le faire tu luy puisse dire; si mesme tu voiois qu'il ne le fit pas ny le voulust faire et que tu le puisse, ie ten renvoierois largent dans un an, estant sur d'auoir quelque chose entre icy et ce temps la; ie luy promets de ne lui estre plus importun pendant tout le temps que ie demeureray icy. Il y a 2 habits, un desté et l'autre d'hiuer, auec une veste et ie le prie qu'il soit bien chaud, une culotte auec des bas de peau et une veste de mesme pour me garantir pendant lesté des marin-

goins, une demy dousaine de chemises de bonne toile auec un peu de dentelle au manche pour seruir de manchettes, deux colets, 8 paires de souliers 4 a 2 semelles et larges, d'autres a une semelle, 2 chapeaux, 4 paires de bas, 2 grosses et bonnes pour l'hiuer et deux autres a l'ordinaire. Ie luy demande aussy quelque peu d'autre linge comme caleçons, chaussons, mouchoirs et coeffes, quelques paires de draps, une douzaine de seruiettes. Tu t'estonneras peut etre de ce que ie demande tant de chose; mais, pour ten dire le secret, c'est qu'estant icy ie pouray tout emporter auec moy au fort ou lon veut m'enuoier et comme le froid est fort long et fort grand il faut auoir force linge par ce que les lessiues sont deffendues en ce temps; c'est a te dire la verité, iay desia 2 douzaines et demie de chemises que iay achetes a La Rochelle au moins le surplus de celles que iavois et apte portion d'autre linge et deux paires de draps; pour des habits ien ay aussy achete un dhiver et un d'esté; sans cela ie naurois pas este fort bien; iay mesme vn petit lit que ie me suis fait faire, lequel me sera necessaire ou iiray desquels est tout ce quil faut pour un garçon, ce qui fait que ie n'ay quasi plus d'argent, dont il ne me soucie pas beaucoup. Iescris, comme tu vois, a Mr et Me de Vaudelartie et les prie de me continuer leurs soins, et demande a Mr une lettre pour lannée prochaine et a Madame ie la prie de parler a mon pere pour moy et luy faire enuoier ce qui mest necessaire; il faut bien que tu menuoies aussy quelque chose comme sinq ou six neuds de cravate, des boucles pour des souliers, une paire ou deux de iartières et de ces traisses dont lon sert pour les manchons; tu ne me refuseras pas aus-

sy quelques livres plaisans pour quelque fois passer le temps surtout quelques comedies des plus iolies comme l'avare, le malade imaginaire et quelques Crispains. (1) Si tu menuoie ce que ie te demande ie ne toublieray pas aussy lannee prochaine, ie tenuerray des loutres pour te faire quelques manchons et des martres pour les bonnes amies, ie prie mon oncle labbé de menuoier quelques livres ; si tu luy escris ie te charge de luy mender qu'il te les adresse pour les mettre avec ce que lon menuoira. Pour sauoir de tes n[lles] il faut que tu taches dauoir quelquun a La Rochelle pour me faire tenir le tout. Ie mende a mon pere ce quil faut faire la dessus en enuoiant ce quil voudra au moit dauril qui est le meilleur temps pour venir icy. Ne manque point de tenir la main a tout le mieux que tu pouras, toutes les lettres que tu auras pour moy tu les feras mettre dans mon ballot ; ie te demande encore une giptiere nen aient point icy. Voila bien te rompre la teste, mon cher frere, de toutes mes commissions ; ie ten demande excuse et te promets de ne te plus inquieter la dessus ; ie ten prie, donne moy des n[lles] le plus que tu pouras et mende moy ce qui se passe ou tu es ; ie diray encore que tu sois exact a mescrire au mois dauril comme ie tay mandé ; pour peu que tu puisse avoir quelque connoissance a La Rochelle, il ne tiendra qua toy de mescrire encore parce quil y part plusieurs nauires qui viennent icy. Celuy ou lon mettra ce que lon menuoie est le Saint-François Xavier,

(1) L'*Avare* (9 sept. 1668) ; le *Malade imaginaire* (10 janvier 1674, de Molière). — Les *Crispins* créés par Raymond Poisson, avaient été mis en vogue par lui de 1663 à 1685 ; il en imagina le costume devenu traditionnel.

ou ie suis venu estant le plus sur, et, pour peu que lon se recommande a Mr Dombourg qui en est le capitaine, il en aura bien soin! Adieu mon frere pour vn an; iattend de tes nouuelles auec impatience, tassurant que personne ne peut t'estre plus acquis que ie le suis; ie te prie d'assurer Mr Chouel de mes tres humbles respects ainsi que Mr et Melle Nivert. Adieu de rechef, tu connois mon nom ie connois le tien.

Ioubliois de vous mander qu'un ieune homme de ce païs ma prié de luy donner une lettre pour vous; comme il est fort bon garçon, ie luy en ay donné une; si il vous la porte ie vous prie de le bien recevoir; il poura vous dire en quel temps il faudra menvoier ce que ie demande et mesme dauantage puisquil vous donnera aussy une adresse a La Rochelle en cas que vous nen aiez point, son pere estant interessé dans le nauire. Ne luy parlez pas surtout de ce que ie mande de ce pais a cause quil en est ne et natif; ce nest pas qua dire la verité son pere est le plus honeste du Canada.

Assures sil vous plaist de mes respects Mr de Goue le conseiller, labbé et le chlier et toute la maison de Mr Biet. Ie ne te demande point de papier; si tu veux pourtant me enuoier tu me feras plaisir.

Coppie de la Commission donnée par Monsr le g^nal au s^r de la Durantayes pour aller a Missilimakina.

Le sieur Le Febure de la Barre, (1) seigneur dud. lieu, con^er du Roy en ses conseils gouver^r et son Lieuten. gñal en toutes les terres de la Nouvelle-France et Acadie.

Les graces ny les deffenses de Sa Majesté du *3e may 1681* pōr reprimer l'audace et contenir la desobeissance des coureurs des bois (2) n'ayant jusqu'a pñt pas reussy, non plus que les soins et deffenses de M^r le comte de Frontenac nôtre prédecesseur, nous nous serions veu obligez de nous seruir d'autres moyens pour reprimer un mal si considerable, et de reduire par des châtimens exemplaires ces rebelles a l'obeissance aux ordres de Sa M^té. Et pour y paruenir, nous aurions pris resolution de faire aller sur les lieux un homme de seruice, de meritte, et d'une sagesse éprouuée pour repñter notre personne et apporter tout l'ordre possible a un si grand mal suiuant les Instructions que nous luy donnerons a ce sujet, A CET AFFECT, NOUS AUONS COMMIS ET COMMETTONS le Sr de la Durantayes ancien cap^ne au Regiment de Chambellay pour se transporter a Missilimakina (3) et autres lieux esloignez ou se fait la

(1) Nommé gouverneur général de la Nouvelle-France en mai 1682.

(2) Déjà en 1673 le roi avait enjoint à M. de Frontenac de sévir contre ces vagabonds qu'on nommait *coureurs des bois*, qui dépeuplaient le pays, et anéantissaient le commerce en portant aux Anglais et aux Hollandais leurs marchandises.

(3) Michillimakinac, au nord-ouest du lac Huron, à son entrée dans le lac Michigan.

traitte des François auec les sauvages pour arrester tous ceux qui se trouueront en traitte sans nos permissions ou celles de Mons[r] le Comte de Frontac (sic) ñre prédecesseur, saisir leurs marchandises ou pelleteries, et en faire faire sur le champ la confiscation et distribution aux gens de son equippage et a tous ceux des canots qui les auront aidez ou assistez a lad[e] prise, se saisir des personnes de quelques-uns de ceux qui se trouueront les plus coupables pour nous estre remis es mains, et estre passez au conseil de guerre suiuant nos ordonnances. Comm' aussy de donner sur les lieux les ordres necess[res] pour le maintien de la paix entre les François et les sauuages, pour empescher les desordres qui se sont cy devant commis, tant sur le fait de la traitte de l'eau de vie (1) pour pelleteries auec les sauuages, que sur le commerce scandaleux de quelques François auec les sauuagesses, le tout suivant les Instructions que nous luy remettons ez mains De ce faire nous luy donnons tout pouuoir et autorité, luy ordonnons de commander les canots qui yront sous nôtre congé a la traitte cette année, sans les destourner cependant de leur commerce a moins d'une occasion importante au seruice, ou d'un extrême besoin qui le forcât a les obliger de joindre leurs forces aux siennes. DONNÉ à Quebec le premier jour de mars 1683.

(1) La traite de l'eau-de-vie, que l'on avait d'abord encouragée comme moyen de séduire les sauvages, avait amené des abus graves, des désordres épouvantables ; les sauvages enivrés devenaient furieux et massacraient les nôtres sans motif et en pleine paix. La traite de l'eau-de-vie a été maintes fois défendue : un édit du roi fut rendu à ce sujet en mai 1678.

Coppie des Instructions données par mons^r le G^{nal} au s^r de la Durantayes pour le voyage qu'il va faire aux Outaoüax et Meamis.

Le sieur Lefebure de la Barre, seigneur dud. lieu con^{er} du Roy en ses con^{els} Gouvern. et son lieuten. gñal en toutes les terres de la Nouuelle France et Acadie.

Monsr de la Durantayes ancien cap^{ne} au Regiment de Chambellay s'en allant auec nôtre Commission aux Outaoüax (1), Meamis (2) et autres peuples esloignez pour y apporter quelque ordre et restablir l'obeissance parmy les François qui, ne reconnoissant plus les ordres du Roy ny de lenrs supérieurs, sortent de ce Gouuernement et vont sans aucune permission traitter auec ces peuples et reporter le plus souuent les pelleteries chez les Hollandois et Anglois au préjudice du bien du pays et des interrests de la ferme de Sa M^{té}, partira des que la Nauigation de la Riviere (3) luy pourra permettre pour se rendre a Montreal.

Il pourra emmener auec luy deux canots outre celuy ou il sera, et les charger de ses gens, hardes

(1) Sauvages établis entre le lac *Erié* et le lac *Huron.*

(2) *Miamis.* Le pays des Miamis se trouvait à la partie méridionale du lac *Michigan* entre la *rivière des Illinois* et la *rivière Ouabache* ou de *Saint-Jérôme.* En 1671, le grand chef des Miamis s'appelait *Tetinchoua.*

(3) Le fleuve Saint-Laurent.

et marchandises selon son besoin, lesquels canots il pourra renuoyer d'ou et quand il luy plaira chargez du prouenu de ses marchandises a Montreal ou a Quebec et non ailleurs en leur donnant ses certificats en bonne forme et y faisant mention de cette permission.

Arriuant a Montreal il fera connoître a Monsr Perrot (1) le sujet et cause de son Enuoy sans autrem^t s'expliquer du détail et luy demandera ses assistances s'il en a besoin, et les lumieres que led. Sr Perrot pourra auoir sur le fait des coureurs de bois.

Il partira de Montréal dans le temps le plus convena^le et menant auec luy le S^r che^er de Baugy que nous luy auons donné pour lieutenant pour faire en son lieu et place toutes les choses qu'il jugera necess^res et a propos : Comm' aussy pour aller porter nos ordres au Sr de la Salle et trouuer de ma part les Illinois (2) si la chose se peut faire facilement, et se fera suiure des canots de congé qu'il aura engagé de l'accompagner.

Il obseruera dans la routte qu'il choisira selon ce qu'il jugera le plus a propos tous les canots qui reviendront et descendront pour voir s'ils ont les congez necess^res et se saisira de ceux qui manqueront d'en auoir et de leurs marchandises pour en faire la confiscation suiuant sa Commission.

(1) *M. Perrot*, nommé gouverneur de Montréal en 1670 à la place de M. de Maisonneuve, passa en 1684 au gouvernement de l'Acadie ; M. le chevalier de Calières ancien capitaine au régiment de Navarre lui succéda. (Charlevoix, *Hist. gén.*, t. I, p. 494.)

(2) Les *Illinois* étaient établis entre le *Mississipi* et le lac *Michigan*. La *rivière des Illinois* prend sa source au nord-ouest de *Chicago* et va se jeter dans le *Mississipi* au nord du *Missouri*.

Dans le cours de son Voyage il excitera de ma part tous les sauuages a descendre au Montreal pour y apporter leurs marchandises et venir conférer avec moy.

A Missilimakina il conferera auec les RR. PP. Jesuites (1) et concertera auec eux de quelle manière il pourra obliger les Kiskakons a me venir trouver aud. Montreal estant necessre qu'ils viennent voir leur nouueau Père (2) pour communiquer auec luy des choses qui regardent leur seureté et leur fera sçauoir comme les Iroquois me deputtent de toutes les nations pour prendre des mesures auec moy pour

(1) La carte de Bellin dressée en 1744 (Charlevoix *Hist. gén.* t. III. p. 276) porte à l'ouest de Michillimakinac vers la partie supérieure du détroit qui fait communiquer le lac *Michigan* avec le lac *Huron* ces mots : *Ft et mission détruite* et à la pointe inférieure formée par les mêmes lacs, auprès d'un fort on lit *Mission Saint-Ignace.* Il s'agit vraisemblablement de cette dernière.

En 1677, les missionnaires étaient très puissants au Canada. « Les Révérends Pères Jésuites sont seigneurs d'une partie de Québec ; ils ont une partie de la seigneurerie de Beauport et celles de la Petite Rivière, de Nostre-Dame-des-Anges, de Sillery, de Saint-Charles, de la Petite Auvergne, des Saints-Anges, de Charlebourg, de Saint-François-Xavier, de Saint-Charles, de *Saint-Ignace*, de la meilleure partie de la Coste de Lauzon, toute la Coste depuis Sainte-Anne jusques au-dessus des Trois-Rivières c'est-à-dire sept lieues de front sur trente de profondeur, la Prairie de la Madeleine de quatre lieues de front sur quatre de profondeur, sans parler de ce qu'ils ont fait défricher à leurs habitations ou missions du Sault Sainte-Marie, l'isle de Michillimakinac et de Saint-François-Xavier, dans la baye des Puants. » (P. Margry, *Mém. et doc.* t. I, p. 307.)

(2) Les sauvages appelaient leur *Père* le gouverneur général de la Nouvelle-France. Ils l'appelaient aussi *Ononthio* (en langues huronne et iroquoise la *Grande Montagne*) et le roi de France le *Grand Ononthio.* Ce nom fut donné pour la première fois par les Indiens à M. de Montmagny, qui, leur avait-on dit, s'appelait la Grande Montagne. (Parkman. *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord.* p. 218.)

establir la paix auec eux et auec tous mes amis et alliez, et que je ne puis rien conclure de determiné jusqu'a ce qu'ils me soient venus trouuer et m'expliquer leurs interrets qui me seront chers comme ceux de mes enfants. Il fera sçauoir la mesme chose aux Tionnontatez (1) et aux Meamis et les excitera tous a venir traitter a Montreal et apporter force pelleteries, les assurant que les chemins sont unis et qu'ils n'ont plus d'ennemis a craindre puisque les deputtez des Iroquois me seront venus trouuer et seront prez de moy ; c'est la chose que je luy recommande le plus de faire venir les sauuages au plus grand nombre qu'il se pourra pour voir leur nouueau pere qui a grand desir de les voir, et de leur faire dire de moy quelques-vnes des choses qu'en croyent les Iroquois.

Il s'informera exactement aud. lieu de Missilimakina de la conduitte du sieur de la Salle, (2) et s'il est vrai qu'il tranche du maître chez les Meamis et vers le haut de la Baye des puants (3), s'il y a preuue qu'il ait pillé quelques canots françois porteurs des congez de Mons[r] le Comte de Frontenac, et s'il en a donné quelques vns en son nom comme l'on le dit; Il fera faire de ces choses vne courte Informãon mais exacte et concluante, afin d'auoir une juste

(1) *Les Hurons Tionnontates.* — Là se trouvait la bourgade Saint-Jean, qui comptait en 1649 plus de six cents familles.

(2) Voir l'*Introduction.*

(3) A l'ouest du lac *Michigan*, les *Otchagras* ou *Puants* après avoir été chassés par les Illinois des bords de la baye des Puants se réfugièrent près de la rivière des Outagamis qui se jette dans le lac au fond de la baye. Ils ne se nourrissaient que de oissons; on ne voyait autour de leurs cabanes que poissons pourris, de là leur nom. (Charlevoix, *Hist. gén.*, t. III, p. 292.)

prise sur luy : si ces trois choses se trouuent vrayes par cette Information, et que led. Sr de la Salle soit a sa portée il yra en personne auec son Lieutenant et quatre ou cinq canots luy porter mon ordre de se rendre incessamment prez de moy, et luy faire connoître que s'il n'obéit pas, il sera obligé de l'arrester pour voir la disposition dans laquelle il pourra estre, luy faisant lecture de mon ordre et luy remettant entre les mains. Que si les preuues des trois choses cy dessus ne se trouuent pas concluantes, ou que led. sieur de la Salle soit trop esloigné, il se contentera d'enuoyer led. Sr Che^er de Baugy luy porter, et a ceux de sa suitte les lettres que je leurs escris, ce que led. Sr Cheualier pourra faire en portant mes despesches aux Illinois. Il aura soin de retirer ou faire retirer d'auprès led. Sr de la Salle vn jeune homme du mesme nom (1) qui est frere d'un des commis de Monsr le Marquis de Seignelay et de me le renuoyer par la premiere occasion commode.

Il conferera auec lesd^ts RR. PP. Jesuites des Missions les plus auancées vers les Illinois pour voir s'il sera possible de leur enuoyer led. sieur che^er de Baugy son Lieutenant pour leur faire sçauoir qu'ayant arresté le bras des Iroquois qui estoient en marche pour les aller attaquer ils me sont venus trouuer pour traitter de leur paix auec moy, qu'il faut que je sache par leurs deputtez leurs intentions, et qu'il est necessaire qu'ils m'enuoyent pour voir ce que je

(1) *Nicolas de la Salle,* le « *petit M. de la Salle* »... c'est, dit M. Margry, l'un des deux fils d'un ancien premier commis de Colbert et de Seignelay, destiné vingt ans plus tard à devenir le premier administrateur de la Louisiane lorsque d'Iberville en commençait l'établissement. (P. Margry, *Mém, et doc.* t. I. *Introd.* page XXI et page 547.) Il n'était pas de la famille de Cavelier de la Salle.

pourray faire pour eux, et que puisque je suis leur pere et leur protecteur, ils doiuent venir s'adresser a moy pour m'expliquer leurs besoins.

Comme il se pourra faire qu'un canot que j'ay commandé d'aller par auance ait deja fait parler les RR. PP. Jesuites ausd. sauuages sur ce sujet, il se conduira suiuant leurs auis et ce qu'ils auront fait a cet esgard.

Il fera afficher aux portes des esglises des Missions ma deffense a tous François de traitter de l'eau de vie ausd[ts] sauuages pour aucunes pelleteries ou marchandises et empeschera par toutes voyes qu'il ne s'en traitte, si ce n'est pour des viures seulement.

Il s'appliquera soigneusem[t] a l'execuõn des choses portées par sa Commission, et surtout a tenir la main que les François qui ont des congez n'empeschent point les sauuages de se rendre au Montreal au contraire les y excite, et fera connoître ausd. François qu'ils doiuent viure auec grande douceur et honnesteté auec eux. Que si quelqu'un desd. François ny agissoit pas auec la prudence et moderation necessaire, tant a l'esgard des boissons que du commerce auec les sauuagesses il ait a en faire des informations et me les enuoyer par la premiere voye seure.

Comme les RR. PP. Jesuittes sont les plus sçauants dans la manière de traitter auec les sauuages, et les plus zelez pour le Christianisme il aura confiance en eux, leur fera tous les plaisirs qui seront en son pouvoir et les traittera comme gens pour qui j'ay vn profond respect et vne grande estime.

A l'egard des coureurs de bois il fera tout ce qui luy est ordonné par sa Commission et tout ce que je luy ay dit de plus verballement; et comme il sera

difficile qu'il m'en enuoye ou amene de prisonniers, il prendra exactement leurs noms et leur demeure et faisant vne legere informaõn de deux ou trois témoins comme il les aura pris sur le fait, se contentera de me l'enuoyer secrettem[t] afin que j'en fasse faire justice en ce pays. Il agira a cet esgard auec vn pouvoir absolu et tout entier, le laissant maître d'observer la derniere rigueur ou de faire grace selon qu'il le jugera a propos; le priant cependant d'obseruer soigneusement que c'est vne desobeissance et vne hardiesse qu'il faut reprimer et anneantir. Son retour sera entierement a son choix, ne luy imposant point de temps pour cela; mais il me fera sçauoir le plus souuent qu'il luy sera possible et par toutes les occasions de ses nouuelles et des affaires du pays, je feray le mesme de ma part par la voye des Reuerends Peres Jesuittes.

Et comme depuis la pñte Instruction dressée, nous auons appris que le sieur de la Salle a attiré pres de luy chez les Meamis les Chouanons (1) qui sont ennemis desclarez des Iroquois et contre lesquels ils font la guerre depuis plusieurs années et qu'il ne seroit pas juste qu'apres auoir lié le bras des Iroquois contre lesdits Meamis il prist vn pretexte de les attaquer sous celuy qu'ils auoient receu lesd. Chouanons auec eux, NOUS ORDONNONS aud. S[r] de la Durantayes d'aller ou enuoyer le S[r] che[er] de Baugy a la Mission de S[t] François (2) pour prier le Reuerend Père Nouvel

(1) Etablis à l'est de la *rivière de l'Ohio*. Ils avaient été à peu près détruits, en 1672, par les Iroquois qui, pour réparer leurs pertes, avaient incorporé les captifs dans leurs rangs.

(2) Cette mission avait été fondée non loin de l'extrémité méridionale de la baie des Puants chez les Sakis.

de vouloir bien aller auec vn d'eux auxd. Meamis pour les auertir de ce qu'a fait Onontio (1) auec l'Iroquois en faueur des Meamis, et leur dire qu'il ne sera plus en estat de les proteger et deffendre s'ils souffrent les Chouanons proche d'eux et qu'il leur conseille de les en faire esloigner afin qu'il (*sic*) ne les engagent pas de nouueau en vne guerre auec les Iroquois. Il fera la mesme chose auec les Illinois, s'il apprend qu'il se soit approché de ces quartiers et non autrement.

La Commission et Instructions cy dessus collationnées aux originaux restez en nos mains par moy secretaire de mond[t] seigneur le Gñal le vingt unie[e] auril a Quebec mil six cens quatre-vingts trois.

REGNAULT.

---

11 mars 1683.

Ordonnance de M. de la Barre relative aux congés.

LE SIEUR LEFEBURE DE LA BARRE, seigneur dud. lieu, con[er] du Roy en ses con[els] gouvern. et son lieuten. gñal en toutes les terres de la Nouuelle France et Acadie.

Sur les auis que nous auons eû que les congez que nous auons accordez pour les Outaoüax ont changé

(1) *Onontio.* Vide supra.

de différentes mains par les cessions ou ventes que ceux a qui nous les auions donnez en ont fait a divers particuliers pour leur plus grande commodité, et estant necess^re^ que nous ayons vne parfaitte connoissance des noms de ceux qui montent lesd. canots NOUS ENJOIGNONS a tous ceux qui se trouuent préposez a la conduitte d'iceux en passant au Montreal de remettre ès mains de Monsr Perrot gouuern^r^ le nom de celuy ou ceux auxquels led. congé a esté accordé et celuy des personnes qui le menent aux Outaoüax pour en estre fait par led. Sr Perrot vne notte qu'il nous remettra entre les mains; qu'il leur desclarera de nôtre part que le temps du retour desd. canots n'estant point fixé dans lesd. congez, nous l'auons mis au mois de septembre de l'année mil six cens quatre vingts quatre, apres lequel NOUS DEFFENDONS a aucuns de ceux qui en seront porteurs de rester ny s'arrester ausd. pays des Outaoüax, leur ordonnant de se rendre au plus tard dans led. mois de septembre a Montreal a peine de desobeissance, et sera la p̃nte ord^ce^ leüe, publiée et affichée par les ordres dud. Sr Perrot, gouuerneur. Fait a Quebec le 1j^e^ mars 1683.

LEFEBURE DE LA BARRE.

(Scellé de son sceau)

Par Monseigneur,

REGNAULT.

———

15 mars 1683.

Commission pour Monsr le chevalier de Baugy du 15 mars 1683.

Le sieur Lefebure de la Barre, seigneur dud. lieu, con^er du Roy en ses con^els gouvern. et son lieuten. gñal en toutes les terres de la Nouuelle France et Acadie.

Les nouuelles et importantes affaires qui suruiennent chaque jour dans la Baÿe des Püants, lac Michigané et pays des Meamis et Illinois, nous obligeant de renouueler nôtre attention pour le voyage et commission du Sr de la Durantayes, et craignant qu'une personne seulle ne puisse pas suffire a l'exécution de tous nos ordres dans un pays si esloigné, Nous auons pris resolution de donner aud. Sr de la Durantayes une personne de naissance, sage et prudente qui puisse luy seruir de lieutenant et le soulager dans l'exécution des choses de consequence qui luy conuiendra faire et ordonner en ce pays; et connoissant que le S^r cheualier de Baugy a l'auantage de posseder toutes les qualitéz cy dessus, nous l'auons commis et commettons pour lieutenant dud. Sr de la Durantayes, auec pouuoir sous ses ordres de faire les mesmes choses qu'il pourroit exécuter, et ordonner en son absence ce qu'il trouuera estre juste et raisonnable, sans neanmoins engager led. Sr de la Durantayes en aucune affaire sans son conseil; et a

l'effet de ce que dessus luy seront mis ès mains coppie des ordres et Commission dud. Sr de la Durantayes pour qu'il puisse en son absence et ez lieux ou il ne pourra se rendre faire mettre en exécūon toutes les choses par nous ordonnées aud. Sr de la Durantayes auec lequel nous luy ordonnons de viure auec toute la déférence et consideration que le doit vn officier inférieur a son supérieur et d'auoir pour luy tous les esgards que sa sagesse et prudence luy pourront inspirer, sur quoy nous reposant nous luy auons en son absence donné et donnons toute l'autorité et pouuoir que nous auons cy deuant accordé aud. Sr de la Durantayes, a qui nous enjoignons le faire reconnoître par tous les François et Sauuages en lad^e qualité de son lieutenant. DONNÉ a Quebec le quinzième mars mil six cens quatre-vingts trois.

LEFEBURE DE LA BARRE.

(Scellé de son sceau)

Par Monseigneur,

REGNAULT.

---

19 avril 1683.

Coureurs des bois. — Déserteurs.

LE SIEUR LEFEBURE DE LA BARRE, seigneur dud. lieu, con^{er} du Roy en ses con^{els} gouvern. et son lieutent. gñal en toutes les terres de la Nouuelle France et Acadie.

SUR LES AUIS que nous auons receû que le nommé Villeroy et cinq autres François dont nous n'auons encore pû sçauoir les noms, après auoir depuis quatre ou cinq ans deserté de ce pays, et encourus le crime du dernier supplice, font cette année a Orange vne entreprise digne de toutes sortes de peines, puisqu'ils veulent s'efforcer de se faire passer de ce lieu des canots dud. Orange chez les Outaoüaxs et tascher d'enleuer le commerce aux François qui y est estably depuis vingt ans; A QUOY ESTANT NECESS^{re} de pourvoir par les voyes les plus rigoureuses, NOUS AUONS led. Villeroy et les autres cinq qui sont a sa compagnie, desclarez ennemis du Roy et de son Estat, ORDONNONS a tous sujets de Sa Majesté de les considérer comme tels, et attaquer en quelque lieu qu'ils les puissent rencontrer sans leur donner aucun quartier, de se saisir de leurs effets et marchandises que nous leurs auons des-apñt adjugées, sans qu'ils ayent besoin pour leur descharge d'autre chose que de nous en rapporter le procès verbal qu'ils seront tenus de faire, et faire attester par les témoins presens a cette

execũon, le tout en cas que led. de Villeroy et ses compagnons soient rencontrez aud. pays des Outaouaxs ou sur le chemein, a quinze lieues de Montreal. ENJOIGNONS aux S[rs] de la Durantayes et ch[er] de Baugy qu'ils ayent a tenir la main a l'execũon de la presente ord[ce] et de faire faire toutes les choses necess[res] pour y paruenir tant par eux que par tous ceux qui sont sous leur commandement. De ce faire leur auons donné tout pouvoir et autorité. Fait double a Quebec le 19[e] auril *1683*.

LEFEBURE DE LA BARRE.

(Scellé de son sceau)

Par Monseigneur,

REGNAULT.

---

24 avril 1683.

Ordonnance pour la deffense de la traitte de l'eau de vie aux Sauvages du 12[e] may 1683.

LE SIEUR LEFEBURE DE LA BARRE, seigneur dud. lieu, con[er] du Roy en ses con[els] gouvern. et son lieutenñt gñal en toutes les terres de la Nouuelle France et Acadie.

Estant necessaire de faire sçauoir a ceux qui vont traitter auec les Sauuages des pays du sud et du nord, les intentions de Sa M[té] sur le fait de la traitte de l'eau de vie auec lesd. Sauuages, quoyque nous

ayons deja par les congez que nous auons accordez fait connoître que ceux qui en seroient porteurs devoient observer l'ord^ce^ de Sa M^té^ du 12e may 1679, NOUS faisons itereatiues deffenses a tous François qui seront en traitte dans lesd. pays de faire aucune traitte d'eau de vie auec lesd. Sauuages pour pelleteries et marchandises en quelque sorte et manière que ce puisse estre a peine de cinq^te^ livres d'amande, ENJOIGNONS aux Srs de la Durantayes et che^er^ de Baugy de f^re^ publier et afficher la pñte ord^ce^ en toutes les Missions ou ils passeront et de tenir la main a l'execũon d'ycelle. Fait a Quebec le 24e auril *1683*.

LEFEBURE DE LA BARRE.

(Scellé de son sceau)

Par Monseigneur,

REGNAULT.

---

9 may 1683.

Ordonnance contre Cavelier de la Salle.

LE SIEUR LE FEBURE DE LA BARRE, seigneur dud. lieu con^er^ du Roy en ses con^els^ gouvern. et son lieuten. gñal en toutes les terres de la Nouuelle France et Acadie.

AYANT par diuerses de nos dépesches, et entre

autres par celles du 10e. de ce mois fait sçauoir au sieur de la Salle qu'il eust a quitter les pays ou il est sans ordres de Sa Majesté ceux qu'il en auoit obtenu estant expirez pour nous venir rendre compte de sa prétendue descouuerte, NOUS ORDONNONS aux Srs de la Durantayes et cheer de Baugy de se seruir de l'autorité que nous leur auons commise pour faire obéir ledit Sr de la Salle et le faire partir dud. pays pour se rendre près de nous par tel chemin qu'il voudra choisir. ENJOIGNONS a tous ceux qui sont a sa suitte de se séparer de luy pour vaquer a leurs affaires sans plus le reconnoître en aucune manière. Fait a Montréal le 9e. may *1683*.

LEFEBURE DE LA BARRE.

(Sceau à ses armes)

Par Monseigneur,

REGNAULT.

---

10 may 1683.

Ordonnance relative aux canots porteurs de congés.

LE SIEUR LEFEBURE DE LA BARRE, seigñ dud. lieu coner du Roy en ses conels gouverne. et son lieuten. gñal en toutes les terres de la Nouuelle France et Acadie.

ENUOYANT dans les lacs Hurons, Missilimakina, Baye

des Puants, lac des Illinois et autres lieux les sieurs de la Durantayes et che^er^ de Baugy son lieuten. pour donner tous les ordres necess^res^ a ce que la traitte soit faite en ces lieux par ceux qui seront porteurs des congez de Monsr le Comte de Frontenac et des miens auec tout l'ordre, douceur, et exactitude possible.

NOUS LE^r^ ORDONNONS aussy de faire partir desd. pays les canots qui seront porteurs des ordres de Monsr le Comte de Frontenac dans le mois de septembre prochain mil six cent quatre vingts trois, et ceux qui seront porteurs des nostres dans celuy de l'année *1684*, sans en excepter aucuns, hors ceux qui sont sous leur commandement dont ils ordonneront le retour suiuant la necessité des affaires que je leur commettray et les ordres que je leur enuoyeray dans les mois de juillet et aoust de cette année et les premiers du printemps de l'année *1684*. De ce faire leur auons donné pouuoir et autorité. Fait a Montreal le 10e. may *1683*.

LEFEBURE DE LA BARRE.

(Sceau à ses armes).

Par Monseigneur,

REGNAULT.

A Messilimakina, ce 7 juillet 1683

Lettre de M. de Baugy à son frère.
Relation de son voyage de Québec à Michillimakinac.

Contre mon esperance ie vous escris encore cette année mon chere frere demeurant icy plus que ie n'avois pensee pour sçauoir des filles (nouvelles) de beaucoup de François que l'on disoit que les sauuages ont tué. Comme ce seroit prendre le lievre par la queue, ie suis bien aise, auant de vous mender le détail de tout cela, vous faire un petit recit de nostre voiage. Vous sçaurez donc que ie suis party de Quebec le 23 d'avril au soir pour me rendre au Monreal ou i' arrivé la vueille de St-Jacques c'est a dire le dernier d'auril, nous eusmes Dieu mercy assez beau temps pour faire les soixante lieues que l'on compte de la a Quebec. Comme ie n'auois iamois este dans ces petites machines (1) dont ie vous ay parle ie fis mon apprentissage et prenant un auiron a la main ie commencay a faire comme les autres, ie neus pas beaucoup de peine a m'accoustumer au metier n'en prenant que ce que ie voulois me reposant d'abord que ie me sentois un peu fatigué, les endroits par ou l'on a passé sont assez beaux et bons; le bled y vient fort bien. Comme vous pouuez auoir une carte du Canada il vous sera facile de voir tous les endroits que ie vous nommeray sçauoir la pointe au tremble (2) ou nous

(1) Vide supra, p. 146.
(2) A sept lieues de Québec; c'était en 1721 une des bonnes paroisses du pays. (Charlevoix, *Hist. gén.* t. III, p. 108.)

passames le dimanche de la Quasimodo; de la nous vinsmes a Baliscan et ensuite l'on trouue un lieu appellé les trois riuieres parce que la riuiere fait trois branches qui donnent de la curiosité aux nouueaux venus de remarquer a lendroit la ou il y a un gouverneur; de la lon vient dans un lac qui s'appelle St-Pierre et appres cela comme il y a force officiers qui se sont habitues iusque au Monreal, il me faudroit trop de temps pour vous nommer toutes les casses (cases?) qui sont asses iolies pour le lieu. Vous sçauez que le Montreal (1) est une isle qui est entouree du fleuue St Laurent et de la riuiere des prairies qui est asses large mais non pas comme la 1ere, le lieu est fort beau fort agreable, il y a d'asses beau monde mais tous de si mechant accord que personne ne se voit. Il y a un gouverneur nommé Mr Perro qui est de la famille de Mr Perro qui sort du Parlement de Paris. I'attendis l'arriuée de Mr le general en me preparant pour mon grand voiage, comme il vint peu de temps apres moy ie partis de ce lieu le 12 de may pour commencer dont ie fus un peu de temps a faire neuf lieues a cause des habitations qui se rencontrent et pour passer le 1er sault nommé St Louis qui est aupres de la Chine que Monsieur de la Salle, dont ie crois vous auoir desia parlé, auoit nommé comme cela parce qu'il pretendoit s'en aller par la aux grandes Indes dessein fort chimerique, enfin depuis le 12 de may nous fusmes iusques au 25 a faire les 9 lieux et nous en partismes ledit iour pour de la continuer nostre voiage et c'estoit le bout de l'isle du Montreal. I'avois oublié de vous dire que Messieurs de St-Sul-

(1) Charlevoix, *Hist. gén.* t. III. p. 137.

pice (1) en sont seigneurs et ont la des prestres qui font les fonctions de missionnaires. Lon quitte la le fleuve St Laurent qui va aux hiroquois et lon entre dans la grande riuiere qui va du costé des Outaouais (2). Comme il seroit inutile de vous nommer tous les saults et endroits fascheux qui se rencontrent en chemin fesant par le peu de connoissance que vous en auez ie crois qu'il n'est pas necessaire de vous nommer bien de vilains endroits, ie me contenteray de vous dire qu'apres auoir essuié beaucoup de fatigues tant a cause des mouches que pour la quantité de portages qui se rencontrent ou trainages que ie suis bien aise de vous expliquer auant de passer outre. Les portages sont des endroits ou il faut porter tout ce que vous aues a cause des chutes deaux qui se trouuent qui tombent quelquefois d'une hauteur prodigieuse et surtout a la chaudiere (3) nommee comme cela a cause d'un bassin qui sest fait par la cheute des eaux et de la elle se perd dans la terre et sort a cent pas de la auec une impetuosité sans pareille, ie n'aurois iamais fait si je voulois vous dire tous ces endroits; pour les trainages c'est lorsqu'il faut arrriuer dans ces endroits; le courant est si rapide qu'il faut que les hommes se mettent dans leau pendant que d'autres tirent auec des cordes pour trainer le canot et le sortir de ces mechans endroits; quand la corde vient a rompre c'est a dire que lon courre forces risques, il faut a la verité auoir vu de pareilles choses pour les croire ainsy. Pour re-

(1) Charlevoix, *Hist. gén.* t. III. p. 137.
(2) La *rivière des Outaouais;* elle se jette dans le fleuve Saint-Laurent au-dessus de Montréal.
(3) *Sault de la Chaudière.* (Charlevoix, t. III, p. 121.)

venir a mon discours nous sommes arriués le 26 de iuin en un lieu que l'on appelle le sault (1) où il y a des Peres Jesuites en mission qui enseignent la foy aux sauuages que l'on appelle en cet endroit les sauteurs. Ce sont des gens assez braues mais tous cruels tenant tous du barbare comme ils sont. I'oubliois de vous parler du lac huron que lon rencontre, car la grande riuiere ne vient point iusques icy mais lon entre dans une petite riuiere qui est marquée dans la carte aupres de Mahouan (?) (2) qui est a dire la fourche et lon coupe tout d'un coup sur la gauche, cette riuiere n'a que quinze lieues et est pleine de rapides, de la lon passe dans le lac des Nippissings nation sauuage qui a donné le nom a cela. Ils ont a present abandonné leurs païs par lapprehension qu'ils ont des Hiroquois et ensuite lon entre dans la riuiere des François qui a 25 lieues de long; on la descend pour entrer dans le lac Huron qui a 500 lieues de tour au moins, cest une chose estonnante de le voir quand il vente, ses lames sont si grosses qu'il ne faut pas parler de se mettre en chemin; une fois nous fumes surpris en voulant doubler une pointe nous courusmes force risque parce que nos canots venants a estre sur ces lames se tenoient droit comme des mats et puis tomboient comme des souches, ce qui les ebranle quelquefois tant que s'ils n'estoient pas bons cela seroit capable de les faire casser, enfin

(1) Au nord de Michillimakinac; c'est le sault *Sainte-Marie* près de là se trouvait la *Mission Sainte-Marie*.

(2) *Mataouan*, entre la rivière des Outaouais qui sort du lac Temiscaming et une petite rivière qui après avoir formé une série de petits lacs, met en communication la rivière des Outaouais avec le lac *Nipissing* et la *rivière des Français* laquelle va se jeter dans le lac Huron.

après bien de la peine nous doublasmes la pointe ; mais ce ne fut pas tout; en voulant chercher un endroit pour cabaner il fallut faire tourner le canot pour auoir vent arriere, lors les lames venant tout a coup il sembloit que nous allions perir ; nous nen receumes pourtant quune qui nous donna pres de deux ceaux d'eau dedans nostre canot ; un des 4 que nous estions fut obligé de relacher des le commencement et apres que nous eusmes decharges on l'alla querir : enfin comme ie vous ay desia dit nous arriuames au sault le 26 de iuin ou nous restames iusques au lendemain de la St-Pierre que nous nous mismes en chemin pour faire 30 lieues que nous eusmes bientôt troussees par le beau temps qu'il fit. l'arriué donc icy (1) le 2 de iuillet sur le 10 heures du matin qui est encore un autre endroit ou il y a des iesuites en mission, il y a icy force nations de sauuages comme Hurons, Outaouaxs, Algonquins, Kiscacons, autrement queues coupes et autres que ie ne trouue pas fort a propos de vous nommer cela estant fort indifférent ; les Peres Iesuites me font passer le temps asses doucement quoique la nouriture soit fort mechante naient ny pain ny vin ny viande mais seulement un peu de bled dinde (2) moulu que lon fait cuire dans leau auec un peu de poisson, voila la vie que nous menons icy : quand il plaira au Seigneur nous lenvoier meilleure nous la prendrons. Comme iay mes ordres pour aller encore a plus de deux cent lieues dicy ie suis arreté par ce que lon ne sçait que croire des sauuages de la baie

(1) A Michillimakinac.

(2) En faisant bouillir du maïs écrasé avec des fragments de poisson fumé, les sauvages composaient leur mets habituel appelé la *Sagamite*.

des puants qui est a 100 lieues d'icy où il y a des François depuis longtemps dont lon na eu aucune ñlle (nouvelle) ce qui surprend beaucoup de personnes de sorte que nous pourions peut estre bien en chemain fesant aller faire la guerre a une de ces nations que lon appelle Poutouaais (?) (1) et poux par corruption qui sont les plus cruels de tous et et d'abord que lon aura rengé a raison ces droles la les autres ne bougeront pas. Ie dois aller passer lhiuer aux Illinois nation fort nombreuse qui est dans un beau pais, il y a force prairies ou lon voit des quantités de bœufs sauuages prodigieuses et des coqdinde, enfin lon fait bonne (chère, *ce mot a sans doute été omis*) en ce pais la et il faut pourtant que iy sois bientost parce que iay ordre de faire descendre Mr de la Salle, qui y est, pour rendre conte de ses actions. Comme ie nay pas vu encore ce pais la ie ne vous en diray rien, pour celuy que iay vu en venant icy il est si vilain qu'il ne vaut pas la peine den parler, il y a pourtant quelques endroits assez beaux mais cest si rare que pendant tout le voiage lon ne voit que roche, sapinières et eau ; si iauois voulu vous nommer tous les endroits qui nous ont donné de la peine iaurois esté trop longtemps y aient 28 portages et bien 60 trainages a faire auant que darriuer icy, iugez par la de la peine. Vous ne pouuez pas vous plaindre que ie ne vous mende pas toutes mes auentures ne laissant rien passer que ie ne vous mende ; ie vous prie den faire autant de vostre costé et de me mender toutes les ñlles (nouvelles) quil peut y auoir en France ; ie ne crois pas receuoir ceste annee les

(1) Le village des Pouteoutamis est au fond du lac Michigan

lettres que vous m'auez escrites ce qui me fasche beaucoup estant en peine de sçauoir l'estat de vostre senté, la mienne est assez bonne, iay esté un peu incommode ces iours passés mais cela sen va. En voiant la carte du Canada vous pourez voir ou je suis, ie vais presque dans le fond du lac ilinois aupres de la riuiere de Missisipi sur laquelle ie crois que ie nauigueray parce que lon croit que les sauuages ont abandonné leurs demeure; il y en auoit d'autres que lon appeloit Meamis mais qui sen sont aussy allés. Comme ie ne cacheteray vostre lettre qua mon depart ie pouray vous mender ou ie vais directement et ce que iauray appris des sauuages. Iespere que ce voiage me vaudra quelques pistoles; ie ne doute point que M^r dOrvilliers ne vous ait enuoié ce dont ie lay prié, ie vous demende en grace aussy ce que ie vous ay mendé par la lettre que ie vous ay escrit qui est den faire present a M^r et Madame de Varedebart (??), a Madame du Fremois, M^r labbé Goussault, Mr de la Croix, Mr Laurent, a ma sœur six martes, a monsieur le Gouverneur de Ioigny une faulve et une demye dousaine de martres pour Mlle la gouuernante et Mlle de Bocasse, ie vous repete cela dans lapprehension que iay que vous ne receuiez pas la mienne, ne doutant point que vous ne fassiez tout ce que ie vous ay mande. Adieu iusques a ce que iapprenne quelque chose de nouueau ou pour mieux parler iusques a la veille de mon départ.

Ce 22 iuillet, ie crois mon cher frere que ie seray cette hiuer en guerre contre les sauuages pourvu quils ne me prennent pas en vie cela ne me soucie pas; ie pars pour 200 lieues encore dans mes petits engins, tout ce que iapprehende le plus sont les

mouches qui tourmentent d'une si cruelle maniere que lon ne sçait que faire. De vos ^{n}lles sil vous plaist l'année prochaine et adressez vos lettres a M^{r} d'Orvilliers chez M^{r} le general qui ne manquera pas de me les faire tenir. Ie vous prie de faire mes compliments a Mr de Gouë, a Mr Chouel a qui ie te prie de demender un peu de son onguent pour m'enuoier en aient bien besoin icy par la quantité daccident qui arrivent et principalement des serpents sonnettes qui sont en fort grande abondance ou ie vais. Si mon pere ne m'auoit pas enuoié ce que ie demendois lannee passe ie te prie de les solliciter pour moy; au cas quil ne le voulut pas faire, tache de me lenuoier et ie vous feray tenir largent lannee prochaine par lettre de change. Adieu mon cher frere, a tous mes amis mes compliments, a vostre maitresse que ie suis son seruiteur, pour vous soiez assure que ie vous cheris beaucoup et que ie suis de cœur et d'affection mon très cher frere.

Vostre tres humble et tres obéisant seruiteur.

Le ch^{lier} de BAUGY.

---

12 avril 1684.

Commission de M. la Salle au gouvernement de l'Amérique depuis le fort Saint-Louis jusqu'à la Nouvelle-Biscaye.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE et de Navarre, Salut. Ayant resolu de faire faire quelques entreprise dans la Merique septentrionalle pour assujettir sous nostre domination plusieurs nations sau-

vages et leur porter les lumières de la foy et de l'Euangile, nous auons cru que nous ne pouuions faire un meilleur choix que du Sr de la Salle pour commander en nostre nom tous les François et sauvages qu'il employra pour l'execution des ordres dont nous lauons chargé. A CES CAUSES et aud. a ce nous mouuans et estant d'ailleurs bien informé de son affection et de sa fidellité a nostre service NOUS AUONS led. Sr de la Salle commis et ordonné, commettons et ordonnons par ces presentes signée de nostre main, pour sous nostre authorité commander tant dans les pays qui seront assujettis de nouueau sous notre domination dans lAmerique septentrionalle depuis le fort St Louis sur la riuière des Islinois jusques a la Nouuelle Biscaye, qu'aux François et sauuages quil employra dans les entreprises dont nous l'auons chargé, les faire viure en vnion et concorde les uns auec les autres, contenir les gens de guerre en bon ordre et police suiuant nos reglemens, establir des gouuerneurs et commandans particuliers dans les lieux qu'il jugera a propos, jusques a ce qu'autrement par nous en ayt esté ordonné, maintenir le commerce et trafic, et generallement faire et exercer tout ce qui pourra estre du fait de commandant pour nous esd. pays, et en jouir aux pouuoirs, honneurs, authorité, prerogatives, prééminences, franchises, libertez, gages, droits, profits, revenus et emolumens, tant qu'il nous plaira. De ce faire nous auons donné et donnons pouuoir par ces dittes presentes, par lesquelles mandons a tous nos dits sujets et gens de guerre de vous reconnoistre, obeir, entendre ces choses concernant led. présent pouvoir car tel est nostre plaisir en temoin de quoy

nous auons fait mettre nostre scel secret aux dittes présentes. DONNÉ à Versailles le XIIe auril l'an de grace mil six sens quatre vingt quatre et de nostre regne le quarante vniesme.

(Copie).

---

20 juillet 1684.

M. de la Barre ordonne à M. de Baugy de saisir au fort Saint-Louis les biens de M. de la Salle auquel il a prêté 4000 livres pour passer en France.

LE SIEUR LEFEBURE DE LA BARRE, seigne^r dud. lieu con^er du Roy en ses conseils gouvern^r et son lieutenant gñal en toutes les terres de la Nouuelle France et Acadie.

Le sieur de la Salle nous ayant engagé l'année dernière au mois de novemb. de luy faire fournir la somme de quatre mille liures pour la despense de son passage en France, et nous ayant pour cet effet, auancé plusieurs faussetez, comme d'auoir laissé dans le fort de saint Louis des Illinois le castor necessaire pour le payement de lad^e somme ce qui ne s'est pas trouué véritable. Nous ordonnons au cheualier de Baugy estant a présent au fort de faire saisir et arrester tous les effets qui se troueront appartenir aud. de la Salle en conséquence de son billet, et jusques a la concurrence d'iceluy, sans auoir egard a toutes les demandes qui luy pourroient estre faites par les créanciers dud. Sr de la Salle, attendu que lad^e somme luy a esté prestée dans son extreme ne-

cessité et p^r le restablissement de ses affaires. De ce faire, luy auons donné pouuoir et autorité, deffendant a toutes personnes de quelque qualité ou condition quelles soient de s'y opposer. Fait au camp de la Chine, le 26 juillet *1684*.

LEFEBURE DE LA BARRE.

Par Monseigneur,

REGNAULT.

(Sceau aux armes de M. de la Barre.)

---

15 avril 1684. 20 février 1685.

Ordre du Roi à M. de la Barre de protéger M. de la Forest qui retourne aux forts de Frontenac et de Saint-Louis rendus à M. de la Salle. — Coppie de la lettre du Roy du 15e avril 1684.

MONSIEUR,

Le sieur de la Forest major du fort de Frontenac qui vous rendra cette lettre ayant ordre du Roy de conduire tant audit fort qu'a celuy de St Louis les marchandises et munitions qui y sont nécessaires, Sa Majesté m'ordonne de vous escrire qu'elle veut que vous donniez les ordres qu'il vous demandera pour les laisser passer librement et que vous luy fassiez restituer ledit fort de Frontenac, et tous les effets du sieur de la Salle; ensemble les hommes qui ont esté engagez a son service; son intention estant que vous permettiez aud. Sr de la Forest de prendre douze hommes pour les conduire et au commis qu'il menera avez luy de reuenir en toute seureté; bien entendu

qu'ils ne pourront faire ailleurs aucun commerce auec les sauuages; tenez la main a ce que cela soit ponctuellement exécuté, et donnez aud. de la Forest et aux gens dud. Sr de la Salle toute l'assistance et la protection dont ils auront besoin. Je suis,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres affectionné seruiteur.

Signé : SEIGNELAY.

A Versailles, le 15e avril 1684.

Monsieur de la Barre,

Collaõnné a l'original estant en nos mains par moy soussné secret^re de Monseigneur Lefebure de la Barre gouuerneur et lieutenant gñal pour Sa Majesté en toutes les terres de la Nouuelle France et Acadie. Fait a Quebec le 20e jour de feurier mil six cent quatre vingt cinq. REGNAULT.

---

29 septembre 1684. 26 juin 1685.

Ordre au chevalier de Baugy de remettre à M. de Tonty le fort Saint-Louis restitué à Cavelier de la Salle.

LE SIEUR LEFEBURE DE LA BARRE, seigneur dud. lieu, con^er du Roy en ses con^els gouvern. et son lieutenant gñal en toutes les terres de la Nouuelle France et Acadie.

Le Roy nous ayant ordonné de remettre le fort de St Louis au sieur de la Salle ou a ses preposez ou enuoyez NOUS ORDONNONS au S^r le cheu^er de Baugy

estant a present au dit fort de remettre y celuy entre les mains du Sr de Tonty auec toutes les choses qui y appartiennent aud. sieur de la Salle, et d'en retirer toutes celles qui vous y appartiennent, mesme les munitions de guerre que nous vous auons enuoyées par le Sr Vital et appres vous estre fait paier des quattre mille livres que nous auons en vostre nom prestées aud. Sr de la Salle pour faire son voyage de France et de reprendre auec vos François le chemin de Missilimakinac ou vous trouuerez d'autres ordres de nous. Fait a Quebec le 29e jour de septembre 1684, *signé* LEFEBURE DE LA BARRE *et plus bas* par Monseigneur, REGNAULT.

Collationné sur l'original qui me reste entre les mains fait au fort St Louis dans la Louisianne, le 26 iuin 1685.

Signé : HENRY DE TONTY, gouuerneur particulier dudit fort.

(*Autographe.*)

---

26 juin 1685.

Remise du commandement du fort Saint-Louis par le chevalier de Baugy à Henry de Tonty.

HENRY DE TONTY le 1^mier seigneur de l'isle Tonty, cappitaine dunne compagnye du detachement de la marinne subdelegué de Mr de Meulle intendant de la Nouuelle France aux pays Outaouois et autre nations gouuerneur particulier du fort St Louis dans la Louisiane.

Sertifions que M^r le ch^r de Baugy commandant au

fort St Louis nous a remis es mains le dit fort par ordre de Monsieur de la Barre gouuerneur general du Canada lequelle lauoit receu de sa Majesté ; nous auons trouué ledit fort dans le mesme estat que ie luy auois laissé le 22 may de l'anné dernier 1684 ayant esté obligé de descendre a Kebec par ordre dudit Mr de la Barre en vertu de quoy nous auons signe ce present ycelle pour le decharger dudit fort. Fait au fort St Louis dans la Louisianne le 26e juin 1685. HENRY DE TONTY.

(Autographe.)

---

19 juin 1687.

ORDRES DE MARCHE. — MOTS D'ORDRE.

L'ordre : — St LOUIS.

Les 4 bataillons 1ers campés de suitte a la teste marcheront le plus matin que faire se poura et iront prendre la route des petits chenaux et prendront garde de faire asses diligence pour que la quue (queue) ne tombe pas sur eux. Chaque bataillon marchera serré et en bon ordre sans traisneur.

Chaque capitaine aura soin de voir la quue (queue) de sa compagnie, doresnauant quand il y aura apparence de pluye, chacun prendra soin de faire tendre la voile, les prelats (?) la tente et les couuertures pardessus pour guarantir les viures.

Chaque capitaine et officier de compagnie prendra soin de visiter les munitions de guerre qui ont esté distribuées a chacun de leurs soldats et habi-

tans, afin d'empescher qu'il les consomme sans besoin, contant que nous n'en auons pas asses grande quantité pour les tirailleurs et chasseurs.

Quand les armes seront mouillées qu'on les descharge auec un tireboure, car dans une armée de 50000 hommes on nentend point tirer tant qu'icy.

Chaque officier prenne le soin de parler a ses soldats en particulier pour leur faire voir la conséquence de cecy surtout a present que nous aprochons des ennemis, et si apres cela ne sert a rien on fera mettre au piquet le 1er qui tirera et les commandans de bataillons en respondront.

Apres qu'on aura passé touts les rapides on fera quelque seiour pour raiuster touts les bateaux cependant que chacun s'ingenie pour les étancher tout du mieux que l'on poura.

Il est bon d'auertir encore les capitaines et soldats qu'ils menagent leurs viures tout le mieux qu'ils pouront touts nos morceaux estants contés et celuy qui les mouillera les mangera n'estant pas iuste que celuy qui en aura soin pâtisse pour les autres.

Les commandans des bataillons qui deuront partir les 1ers se rendent aupres de moy demy heure auant que partir.

---

20 juin 1687.

L'ordre : — St MICHEL.

Du camp au dessus du lac Saint-François.

Les bataillons des trois riuieres, Montreal et de beaupré prendront le deuant demain auant la marche

des autres pour s'approcher du défilé des petits chenaux tout le plus que faire se poura affin que ils passent le lendemain assez promptement pour que les autres suiuants ne les trouvent plus dans le passage.

Si cependant demain matin ils ne sont partis auant le départ des autres ils prendront la marche de leurs camp.

Les commandans de bataillon tiendront la main a se faire rendre conte de la visite des munitions de guerre qui ont esté liurees aux soldats et habitans affin de nous en rendre conte, ils doiuent sçauoir que lon a donné a chacun une demie liure de poudre et une liure de balles.

Chacun trauaillera a faire un estat de la charge des bateaux de ce qu'il y a pour le roy.

Chacun prendra bien garde de tenir sechement les barils de poudre qui se trouueront dans les bateaux, que l'on prenne garde aussy que les eaux de vie ne soient point dissipées.

Que les officiers marchent a la teste de leurs compagnies et que les commandans des bataillons les voient tous defiler, que chaque officier fasse la visite de sa compagnie pour visiter si les viures sont bien couuerts de peur de la pluye, qu'on vuide l'eau des bateaux, et surtout l'économie; il est bon d'auertir que si l'on donne regulièrement les 18 onces on se trouuera de l'arriere a cause du dechec, ainsy il faut menager le biscuit tout le plus que faire se poura.

———

27 juin 1687.

L'ordre : — CHAMPIGNY. — *L'ordre de marche.*

L'on partira aussytost que les bateaux seront acheués destre calfatés qui seront sur les 6 heures du soir ce pendant chacun se tiendra en estat de partir incessamment.

Le 1er bataillon des trouppes qui est celui d'Orvilliers prendra la teste, celuy de Bertier en suitte, celuy de St Cirque apres, celuy de la Valterie ensuite, celuy de de Trois, celuy de Montreal, celuy de Granuille, et celuy de Valrenne.

Chaque compagnie marchera trois bateaux de front le capitaine a la teste des trois premiers et le lieut. a la teste des trois derniers et prendront un soin particulier qu'ils marchent tousiours bien de front et ne passent point les uns deuant les autres pour quelque raison que se puisse estre et garderont tousiours les intervalles nãires (nécessaires) pour ne se point serrer par les costés ny par devant.

Cōe nous marcherons toute la nuit les officiers prendront bien garde de ne point perdre la file et comandront que chaque bateau obserue un grand silence affin d'ecouter le commandement des officiers.

Tous les iours chaque capitaine verra distribuer le pain le lard et les poix pour la subsistance de chaque soldat affin qu'il ne le consomme pas mal a propos, il aura une liure de biscuit par iour un

quartron de lard et une iointée de pois a deux par iour.

Les prisonniers qui sont a la teste du bataillon de Montreal seront remis entre les mains de M. Boucheruille qui descend a Catarocouy.

On auertira tous les soldats et habitans que si l'on continue de tirer dans le camp et a 500 pas du camp on fera faire un ban de defense sur peine de la vie de tirer et apres cela qui que ce soit ne se doit attendre qu'on luy pardonne lorsqu'il sera trouué en faute et aura la teste cassée a la teste des trouppes. Cependant les commandans de bataillons tiendront la main a ce qu'on ne tire point iusques a ce qu'il soit (*sic*). Les commandans ne manqueront pas de faire mettre les soldats et habitans au piquet qui tombront en faute.

Chaque officier aura soin de courir au coup qui sera tiré pour courir sur celui qui aura manqué.

M. de Caliere prendra la peine de se trouuer a l'eau pour faire prendre le rang a chacun.

1er juillet 1687.

Le 1er juillet. — *Le mot est :* — SAINT JOSEPH.

On sera fort matinal pour faire decharger tout ce dont chaque Bataillon est chargé pour le Roy, on aura soin de le mener dans un bateau ou deux dans l'ance des barques; le commandant du bataillon prendra le soin de faire décharger le tout entre les mains du commissaire ou garde magasin pour reti-

rer sa decharge; il fera commander un officier par compagnie pour liurer et conduire le tout et y sera present luy mesme. L'on fera demain la distribution des le matin du biscuit et des pois que l'on donnera par compagn. Les aides maiors auertiront de l'heure qu'il faudra y aller, chacun des ce soir aportera les sacs vuides pour cet effet.

Chaque officier de comp. et commandant de Bataillon tiendront la main pour que les armes soient en estat et de voir s'ils ont bien conserué la poudre qu'ils ont eu au Montreal.

Chaque officier prendra bien garde que le soldat s'occupe a se blanchir et accomoder ses souliers le mieux qu'il pourra et se faire la barbe.

L'on preparera un controle de 20 habitans et 20 soldats pour mettre dans les 2 bateaux auec un officier a chacun lesquels officiers seront choisis pour cela un des trouppes et un d'habitans, il sera bon qu'il y aye un bon gouuerneur a chaque bateau; dans ces bateaux on y mettra une piece de canon dans chacun auec les longs fusils. Les soldats et habitans seront pour toute la marche dans les bateaux et prendront des viures pour chaque iour touts les soirs.

On aura soin de demander a l'ordre s'il n'y a point quelques canoniers parmy les soldats et habitans.

Les maiors auront soin de demander la poudre, boulets, meches et tout lequipage necessaire pour les pieces de canon : les officiers commandés nous viendront demain parler.

Que lon diligente les bateaux le plus que lon poura pour les mettre en estat pour partir ieudy matin sans aucune remise.

Chacun prendra grand soin de mettre les 2 barils de poudre donnés par bataillon dans les batteaux qui font le moins d'eau,

Les maiors auront soin de demander les outils propres a remuer terre pour les distribuer egalement par compagnie et feront un controle de la nature et qualité de chaques outils et de ceux a qui ils les donneront afin de les faire conseruer et qu'ils ne se perdent pas parce que nous n'en auons pas beaucoup.

Que lon defende expressement a qui que ce soit de mettre les piés dans les bleds et pois sous peine de punition.

On auertira touts les soldats et habitans, officiers comandants de bataillon, afin qu'on ne s'excuse point, que touts les viures que l'on a doiuent seruir pour toute la campagne que nous esperons qui ne durera pas plus de 2 mois sans cependant que l'on puisse repondre qu'elle n'aille pas plus loing de quelques semaines ainsy on ne sçauroit trop menager les viures. Il est bon d'auertir les soldats et habitans qu'il y a 160 françois et 400 sauuages qui ne demandent que nostre ionction pour donner sur les Sonontouans, ainsi l'on peut iuger de la necessité qu'il y a de faire diligence et de parler au soldat.

Les maiors auront soin de demander combien il y a de bateaux et canots dans chaque bataillon et nous le diront.

---

2 juillet 1687.

Du 2 juillet. — SAINTE MARIE.

Chacun se tiendra pour marcher demain, les maiors auertiront une heure auant que de mettre a l'eau pour charger. L'on repetera encore lordre qui se donne tous les iours, qui se doit executer ponctuellement qui est de visiter les soldats et habitans pour la conseruation des poudres balles et pierres a fusil qui ont esté donné au Montreal et icy.

Rien n'est de si essentiel que le soin de touts les commandans de bataillon de prendre garde euxmesmes a l'estat des armes de chaque compagnie et d'exhorter touts les autres capitaines et officiers a les tenir tousiours nettes, et surtout la platine enveloppée pour l'empescher de mouiller et tous les soirs l'essuier en arriuant au camp.

Nul soldat ny habitant en arrivant au camp ne s'avancera 10 pas dans le bois que les gardes n'aient esté postées; pour cet effect, il y aura touts les iours 5 hommes par compagnie comandés qui seront comandés des le soir affin qu'ils se mettent en estat qu'en arriuant a terre ils quittent le batteau et toute autre chose pour s'auancer 20 pas en auant dans le bois les armes hautes, il y aura tousiours 4 capitaines comandés pour les gardes sçauoir 2 de trouppes et deux d'habitans ainsy des autres officiers a proportion.

La garde de la droite sera des trouppes aussy bien que la garde de la gauche et les 2 gardes d'habitans

seront au centre dont l'une soutiendra la droite et l'autre la gauche.

Mrs les commandans des trouppes et des habitans auront une particulière attention sur toutes les gardes pour obliger touts les officiers comandans de se fermer dans leurs postes par des abatis de bois afin d'euiter les surprises, sur ce pied la les officiers tiendront la main que les soldats et habitans aient leurs haches pour diligenter l'etablissement de son poste.

Pour la scituation du corps de garde chacun sçait que le poste le plus auantageux c'est la hauteur qu'il faut occuper le plus que l'on poura.

Les gardes des ailes prendront garde que lennemy ne puisse pas se couler le long de leau pour aller au camp, les corps de garde prendront soin d'auoir communication les uns aux autres, les gardes seront grossies selon les besoins, mais ne pouront estre diminuées.

Les officiers commandés pour les dittes gardes se ietteront les 1ers a terre le fusil a la main pour receuoir les detachemens que les aides maiors de chaque bataillon seront obligés de leurs mettre en main et se souuiendront de pousser diligemment au moins 10 hommes dans les bois pour decouurir ; ceux qui auront des chiens feront bien de les mener auec eux. (1)

(1) Nos soldats se sont utilement servis de chiens de France pour s'éclairer ou se garder des embuscades. « Sentinelles inappréciables, l'instinct de ces bêtes était admirable. Leur chef était (en 1643) une chienne répondant au nom de Pilote. Chaque matin, elle faisait le tour de la forêt et des prés, suivie d'une troupe de ses petits ; si l'un de ceux-ci s'écartait elle le mordait sévèrement pour le rappeler au devoir et de retour au fort traitait de même celui qui l'avait abandonnée pour y revenir. Si elle dépistait un Iroquois ses aboiements furieux avertissaient aussitôt, et elle galo-

Les 2 grands Bateaux auec le canon marcheront tousiours a la teste des Bataillons a moins que l'arriere garde n'en eut besoin.

Mrs les missionnaires seront priés par M. Dupuis de ne point laisser marcher leurs sauuages qu'ils ne soient touts ensemble et de vouloir bien demeurer aupres d'eux pour leurs faire entendre l'ordre de leurs marche et le seruice que l'on voudra d'eux et les exhorter a l'exacte obéissance, ce que ie leurs prie de leurs dire et recommander auiourduy, leurs fesant entendre que doresnauant nous pouvons auoir touts les iours les ennemis sur les bras; nous les prions instamment d'empescher tout autant qu'il pouront qu'ils ne tirent.

Il n'est pas necessaire de recommander a Mrs les comandans d'auoir l'œil sur les gardes et les visiter non plus qu'aux maiors, ils s'accomoderont tous ensemble pour que ceste visite se fasse toute la nuit alternatiuement, les officiers de chaque poste seront dans un mouuement continuel alternatiuement pour visiter leurs postes et leurs sentinelles et ne seront iamais sans fusil.

L'on entretiendra tousiours le soldat et l'habitant dans quelque gayeté, et iamais un corps de garde ne posera les armes a la fois. il y en aura tousiours la moitié les armes sous le bras et le bout haut.

Les feux de corps de garde ne se feront iamais ou l'on sera baricadé pour euiter d'estre vu la nuit, et tousiours il y aura tousiours la moitié des soldats dans le reduit ou ils se promeneront, ceux qui pos-

pait sur-le-champ vers le fort suivie de toute sa meute. » (Parkman.— *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*, p. 164.)

teront les gardes auront soin de marquer ou se pourra mettre le feu.

Pour l'ordre de marche cõe l'on marchera tousiours en bataille sera chacun le rang de chaque bataillon *(sic)*.

Demain l'on marchera cõe comme l'on est campé iusques au camp ou chacun prendra son rang.

---

12 juillet 1687.

Ordre de marche le 12 juillet.

Les sauuages de la droite marcheront sur une colone de la droite.

La colone du milieu sera précédée des 3 compagnies outaouaises puis le reste du corps qui marchera dans le droit chemin.

La colone de la gauche sera des sauuages de la gauche.

On marchera a 3 heures precises :

Sera fait deffense tres rigoureuse sous peine de punition exemplaire de tirer un coup de fusil ny de sortir de son rang. On marchera par compagnie a quatre de hauteur.

Chaque officier demeurera dans sa diuision a la teste de sa compagnie sans que qui que ce soit sen puisse ecarter pour quelque raison que ce puisse estre.

M. de Caliere marchera a la teste des grenadiers.

M. de Vaudreuil aura l'œil et le soin de l'arriere garde et donnera les ordres necessaires pour amasser les traisneurs.

Il y aura tousiours un detachement de 60 hões

commandés par un capitaine lieutenant et souslieutenant et pareil nombre de la milice commandés pareillement par un capitaine et lieutenant pour l'arriere garde.

Les sauuages passeront le défilé incessament.

Sans date.

Nos sauuages prendront tous du feuillage pour attacher a leurs testes pour changer leur marque, il faut mander tous les commandans des sauuages et les françois qui les conduiront. — Nous marchons sur 2 colones.

La colone de la droite sera composée des 2 compagnies de M. de Tonty et la Durantayes qui marcheront a la teste, puis le bataillon de St Cirque celuy de Berthier qui marcheront de front tousiours en bataillon ; derriere ces 2 bataillons celuy de Descloche celuy de la Valterie : M. de Caliere marchera a la teste de cela.

A la droite de cette colone marcheront des sauvages venus auec M. de la Durantayes lesquels mettront des coureurs deuant les 2 compagnies de Tonty et la Durantayes qui seront soutenus par quelques coureurs detachés des 2 compagnies, il suffira que les sauvages soient au nombre de 60 et 10 françois des 2 compagnies et que les sauuages marchent de front et s'étende *(sic)* beaucoup sur la droite.

La colone de la gauche a laquelle ie marcheray sera composée du bataillon de Valrenne du bataillon de Longueuil, (lesquels) marcheront de front sans iamais defiler ; ils seront suiuis de de Troye et de

Grandville; tous les bataillons prendront un grand soin de conseruer leur diuision et surtout ceux de derriere obserueront une distance de plus de 100 pas entr'eux et ceux qui seront deuant eux; les sauuages algonquins de la prairie et de la montagne et de Sillery marcheront a la gauche de cette colone sur une autre colone et marcheront de front. La compagnie de du Lut marchera a la teste de cette colone auec ma maison.

Les sauuages detacheront 60 hommes qui seront soutenus de 10 accompagnés de du Lut et de mes gens.

Chacun portera ses hardes et viures, on marchera lentement pour la commodité d'un chacun.

Chaque bataillon prendra grand soin et tousiours une fois ditte pour tousiours de detacher des escarmourcheurs qui marcheront a la teste ou sur les ailes d'arbre en arbre se . . . . pour eloigner le feu des ennemis.

On prendra un fort grand soin de faire obseruer le silence dans chaque bataillon et nul officier ne songera de marcher plus viste ny de donner aucun ordre que par le mouuement du commandant du bataillon.

Tous les officiers auront une grande attention sur les commandements que les officiers en chef pourront faire affin de les faire executer plus promptement et auec un plus grand ordre.

Il est tres a propos d'expliquer a tous les soldats et habitans dans les bataillons, qu'il ne faut point tirer iamais les 1ers, n'y autrement qu'a bout portant et quand leurs commandans leurs ordonnera.

Ie ne veux point que lon tire iamais qu'un rang a la fois, il le faut dire a tous les soldats et habitans

qu'ils soient promps a executer ce que l'on souhaitera d'eux.

Chacun prendra soin de faire porter ses blessés iusques a ce que nous soyons en estat de les envoyer.

On recommandera fort aux sentinelles de ne point brusquer les sauuages.

L'arriere garde a l'ordinaire.

Mr de Vaudreuil se tiendra aupres de moy.

---

18 juillet 1687.

Le 18 juillet. — SAINTE ANNE.

L'on partira demain a soleil leuant; les trouppes estant en bataille a la teste du camp prendront soin de rassembler toutes leurs ecorces (?) et de les mettre en monceaux pour les faire bruler.

Les vieilles gardes de chaque bataillon se rassembleront pour faire l'arriere garde commandée par 2 capitaines.

La nouuelle garde de chaque bataillon de 13 hommes chacun marcheront a la teste de leur bataillon hors les 4 derniers bataillons qui marcheront a la queue.

Les 3 compagnies outaouaises marcheront a la teste de front en bataille et 4 bataillons de la 1re ligne marcheront de front auec le detachement a leurs teste et les 4 bataillons de la ligne gauche mettront... 15 hommes a leurs queue auec leurs plotons *(sic)* et les sauuages de la gauche sur l'aile de la gauche et

les françois se mesleront parmy eux quand il faudra faire feu.

On empeschera tout le plus que l'on pourra de tirer. Lon representera que lon a encore besoin de nostre poudre et que l'ennemy nous peut tomber encore sur les bras; il ne sera plus temps de dire que l'on n'a plus de poudre.

Il faut parler a touts les françois et commandans des sauuages pour les auertir de la marche de demain que ie les exhorte a ne plus tant tirer et qu'ils gardent leur poudre pour une bonne occasion.

Les blessés et malades marcheront a la queue de leurs bataillon hors les 4 derniers qui marcheront a la teste, il y aura un capitaine detaché pour faire serrer et pour faire porter les malades, les officiers des deux plotons de l'arriere garde auront soin de ne laisser traisner personne derriere eux, chaque commandant de bataillon et les officiers prendront un grand soin d'auoir un grand intervalle entre eux et marcheront partout de front et de s'estudier a bien marcher a sa droite et a sa garde a celle fin de ne se pas escarter du chemin, les sauuages de la droite marcheront a la droite, les sauuages de l'aisle gauche marcheront sur l'aisle gauche, les gens detachés se mesleront parmy eux quand il faudra faire feu.

---

23 juillet 1687.

L'ordre de la marche le 23 juillet.

Nous marcherons a 2 heures precises, les 3 compagnies de grenadiers prendront la teste et passeront la riuiere au gue vis a vis le bataillon des trois rivieres, a ces 3 compagnies lon ioindra les 4 détachements des 4 bataillons qui auront la teste, tous ces detachements la marcheront separement par petits plotons, ils marcheront de front dans touts les lieux ou lon pourra passer, deuant ces détachés et ces 3 compagnies l'on tiendra tousiours 7 ou 8 hões (hommes) deuant pour fouiller les defilés ; il sera bon aussy d'auoir 40 ou 50 sauuages a cette auant garde pour seruir de coureurs et de decouureurs.

M. de Caliere prendra la peine de conduire ceste teste et de nestre point trop ecarté des 4 bataillons qui le suiuront. Les 4 bataillons de la droite ainsy que l'on est campé prendront la teste sçauoir Valrennes, Granville, Longueil, de Troye, les 4 autres suiuront qui auront derriere eux 4 detachements de 15 hões (hommes) chacun auec les vieilles gardes qui feront deux plotons de 60 hommes chacun commandés par M. de Rompré qui aura soin de ne laisser personne derrière et de nous auertir a la teste si il y auoit des traisneurs pour ne point laisser un trop grand interval *(sic)* estant necessaire que chacun marche serré, conseruant seulement l'intervalle necessaire d'un bataillon a l'autre tant de la teste que des ailes pour se mouuoir sans confusion. Les sauuages de la gauche cõe (comme) l'on est

campé se tiendront a la gauche et les sauuages chrestiens se tiendront a la droite de la marche et ne passeront point le front des 1res troupes qui sont les compagnies des grenadiers, donneront seulement de detachement de 30 ou 40 (hommes) pour aider a connoistre aux françois les defilés.

Tous les blessés et malades soit qu'ils soient portés ou non suiuront leurs compagnies.

Les tambours suiuront leurs bataillons et ne s'en ecarteront point.

Les aides maiors auront soin de faire tenir prets tous les brancars des malades affin que tout parte en mesme temps.

Ils auertiront aussy tous les officiers tant de trouppes que de milice de me venir trouuer a la teste des troupes devant le départ pour leurs recommander de prendre peine a bien faire marcher leurs troupes cõe l'affaire la plus importante pour battre l'ennemy s'il se presente a nous dans nostre marche.

Chaque officier visitera les armes de leurs soldats incessamment en attendant que l'on se mette en marche.

Chacun portera du bled d'inde ce qu'il pourra et les officiers prendront garde qu'ils ne le iettent

Les sauuages de la droite, les algonquins abenachis, la prairie, la montagne et le reste.

Les sauuages de la gauche, les ilinois, les hurons, les outaouais, les peaux (puants?).

---

15 octobre 1689.

Certificat délivré par le marquis de Denonville au chevalier de Baugy, qui retourne en France.

JACQUES RENÉ DE BRISAY CHE^er MARQUIS DE DENONUILLE seigneur Dauesne gouuerneur et lieutenant general pour le Roy en toute lestendue du Canada.

NOUS CERTIFIONS a tous qu'il appartiendra que le sieur cheu^cr de Baugy capitaine dans les troupes de la marine entretenues pour le seruice de sa Majesté en son pays de la Nouuelle France a seruy depuis quatre ans et sert actuellement très bien en la ditte qualité, pendant lequel temps il nous a donné tout lieu d'estre satisfait de sa bonne conduitte principalement pendant la campagne de *1687* contre les Sonnontouans que l'ayant choisy pour faire la fonction d'ayde de camp il s'en est fort bien acquitté et sa Majesté l'ayant honnoré depuis deux ans d'une compag^e aud^t pays il a fait paroistre une très grande brauoure sçauoir faire et application au seruice du Roy en foy de quoy nous luy auons accordé le present certificat que nous auons signé de nostre main a iceluy fait apposer le sceau de nos armes et contresigner par nostre secretaire. Fait a Villemarie le 15e octobre *1689*.

LE M. DE DENONVILLE.

Par Monseigneur,
TOFFIN.

(Sceau
du marquis de Denonville.)

1er novembre 1689.

Congé à M. de Baugy.

Le comte de Frontenac coner du Roy, en ses conseils gouuerneur et Lieutenant general pour sa Majesté en toute la (nouvelle) France septentrionnalle.

Nous permettons au sieur Cher de Baugis *(sic)* capitaine commandant un detachement de la marine et du nombre des sept compagnies Reformées, de repasser en France auec le nommé Dupayrous son valet dans tel vaisseau que bon luy semblera pour vaquer a ses affaires. Fait a Montreal le 1er jour de nouembre *1689*.

FRONTENAC.
Par Monseigneur,
DE MONSEIGNAT.



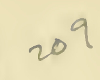




TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Notice généalogique. 7
Introduction 17
Journal du voyage de Monsieur le marquis de Denonville pour la guerre contre les Hyroquois, etc., l'année 1687, le 23e may 49
Lettre de Mr de Baugy à son frère. Relation de sa traversée. 27 octobre 1682 131
Lettre confidentielle de M. de Baugy à son frère, 22 novembre 1682 152
Coppie de la Commission donnée par Monsr le Gñal au Sr de la Durantayes pour aller à Missilimakina. 1er mars 1683 159
Coppie des Instructions données par Monsr le Gnal au Sr de la Durantayes pour le voyage qu'il va faire aux Outaoüax et Meamis. 21 avril 1683. 162
Ordonnance de M. de la Barre relative aux congés. 11 mars 1683 168
Commission de M. de Baugy pour accompagner M. de la Durantayes aux Illinois. 15 mars 1683. . 170
Ordonnance de M. de la Barre relative aux coureurs de bois et déserteurs. 19 avril 1683. 172
Ordonnance de M. de la Barre relative à la traite de l'eau de vie. 24 avril 1683 173

Pages.

Ordonnance de M. de la Barre contre Cavelier de la Salle. 9 mai 1683 174
Ordonnance de M. de la Barre relative aux congés. 10 mai 1683 174
Lettre de M. de Baugy à son frère. Relation de son voyage de Québec à Michillimakinac. 7 juillet 1683. 177
Commission de M. de la Salle au gouvernement de l'Amérique depuis le fort Saint-Louis jusqu'à la Nouvelle-Biscaye. 12 avril 1684 184
M. de la Barre ordonne à M. de Baugy de saisir au fort Saint-Louis les biens de M. de la Salle, auquel il a prêté quatre mille livres pour passer en France. 26 juillet 1684 186
Ordre du Roi à M. de la Barre de protéger M. de la Forest qui retourne aux forts de Frontenac et de Saint-Louis rendus à Cavelier de la Salle, 15 avril 1684. 20 février 1685 187
Ordre au chevalier de Baugy de remettre à M. Henry de Tonty le fort Saint-Louis restitué à Cavelier de la Salle, 29 septembre 1684. 26 juin 1685 188
Remise du commandement du fort Saint-Louis par le chevalier de Baugy à M. Henry de Tonty. 26 juin 1685 189
Ordres de marche, mots d'ordre (19 juin à 23 juillet 1687). 190
Certificat délivré par le marquis de Denonville au chevalier de Baugy qui retourne en France. 15 octobre 1689. 207
Congé de M. de Baugy. 1 novembre 1689 208
Table des matières 209





IMPRIMÉ

PAR

MERSCH ET Cie

à Dijon.

